



HAL
open science

Agriculture en Pays de la Loire : situation, enjeux et perspectives

Vincent Chatellier, . Région Des Pays de La Loire,nantes (fra)

► To cite this version:

Vincent Chatellier, . Région Des Pays de La Loire,nantes (fra). Agriculture en Pays de la Loire : situation, enjeux et perspectives. 2005. hal-02826026

HAL Id: hal-02826026

<https://hal.inrae.fr/hal-02826026v1>

Submitted on 7 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

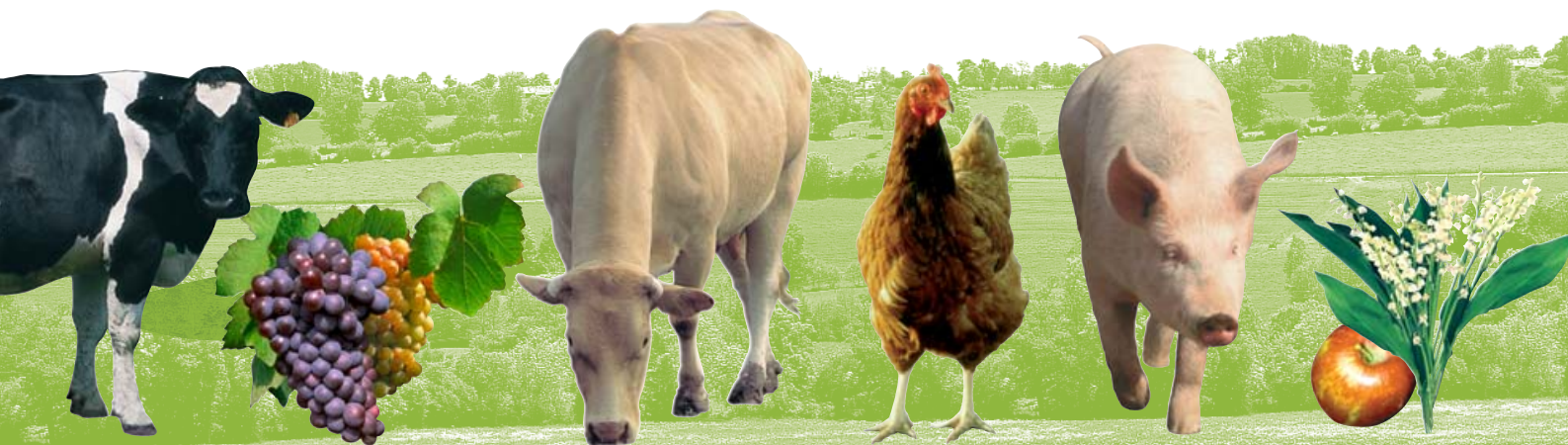


Juin 2005

Agriculture en Pays de la Loire

Diagnostic
réalisé par
un groupe
d'experts
dans le cadre
des assises
régionales
organisées
par la Région
des Pays
de la Loire

Situation, enjeux et perspectives



Avant-propos

Un groupe d'experts a été constitué en octobre 2004 à la demande de la Région des Pays de la Loire afin de construire un premier état des lieux du secteur agricole et agroalimentaire en Pays de la Loire.

Ce document de synthèse "à dire d'experts" constitue une base de travail et de réflexion pour les assises régionales de l'agriculture. Il propose :

- un diagnostic sur les filières agricoles régionales les plus significatives. Il reprend les principaux chiffres clés, les atouts et opportunités, ainsi que les faiblesses et menaces ;
- une analyse transversale couvrant plusieurs thématiques, reprenant les chiffres clés, l'évolution récente, les facteurs de rupture ainsi qu'une analyse prospective.

Le groupe d'experts rassemble les personnes suivantes :

Gino BOISMORIN, directeur adjoint de la Chambre régionale d'agriculture,

Alain BOURGEOIS, directeur délégué de l'École supérieure d'agriculture d'Angers,

Vincent CHATELLIER, économiste au centre INRA de Nantes,

Olivier KRIEGK, directeur scientifique du Groupe Terrena,

Arnaud LAGRIFFOUL, ingénieur d'études Pays de la Loire environnement ressources,

Jean-Luc MILLECAMPS, délégué général du Pôle Agronomique Ouest,

Pascale POTTIER, chef du service Économie agricole à la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt,

Jean-Marc VALLAURI, directeur de l'ÉNITIAA.

La Direction de l'action économique de la Région des Pays de la Loire (**Alain THÉBAUD**, **Dorothée CLÉMENT**) a été chargée de la coordination générale du travail. **Rémi MER**, consultant, a eu pour mission de coordonner, d'animer et de structurer la réflexion du groupe.

Quelques éléments relatifs à la méthode de travail :

- Les propos des experts n'engagent pas directement la responsabilité de leurs organismes d'appartenance.
- La réflexion a été envisagée en toute indépendance. Il a été privilégié une approche ouverte, laissant une large place au débat contradictoire.
- L'approche prospective reprend certaines analyses déjà conduites au sein de différentes instances régionales et s'appuie sur des raisonnements "à dire

d'experts". Elle ne se traduit pas par la construction de scénarios comme le ferait une démarche prospective.

- Ce travail s'appuie sur des données statistiques de la DRAF Pays de la Loire (Statistique agricole annuelle AGRESTE, Recensement agricole, Réseau d'information comptable agricole, enquêtes annuelles d'entreprises, enquêtes structures), sur des sources bibliographiques validées et actualisées, internes aux organisations d'appartenance des experts (notamment le document "Agri 2010 Pays de la Loire : Prospective filières" de la Chambre régionale d'agriculture).

- Ont également contribué à ce document les organisations d'appartenance des experts ainsi que des organisations régionales relatives aux filières et thèmes étudiés, dont le Bureau horticole régional (BHR), le Comité économique agricole fruits et légumes du bassin Val de Loire (CEAFL), le Groupement national interprofessionnel des semences (GNIS), l'Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales et aromatiques (ITEIPMAI), la Direction régionale de l'environnement (DIREN), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le Conseil des équidés des Pays de la Loire...

Sommaire



L'agriculture des Pays de la Loire (principales caractéristiques) 2

Diagnostic de l'agriculture ligérienne

Les principaux éléments du contexte 3
Les cinq grands enjeux pour l'agriculture ligérienne 9
Les leviers d'action 10



Approche par filière de production et par problématique

■ Les filières animales

Bovin lait 12
Bovin viande 14
Aviculture 16
Porc 19
Ovin - Caprin 21
Cheval 23



■ Les filières végétales

Céréales – Oléoprotéagineux 26
Horticulture ornementale 29
Arboriculture 31
Viticulture 33
Marâchage 35
Champignons 37
Cidriculture 39
Semences 41
Plantes à parfum, médicinales et aromatiques 43



■ Les principales problématiques de l'agriculture ligérienne

L'emploi dans les exploitations agricoles et dans les industries agroalimentaires 46
Les revenus, les aides directes et les investissements dans les exploitations agricoles 51
Les industries agroalimentaires 55
Les productions sous signes officiels de qualité 59
L'agriculture et l'environnement 64
L'agriculture et la société 71
L'enseignement supérieur et la recherche 74
Les organismes génétiquement modifiés (OGM) 76
Les valorisations énergétiques et non-alimentaires des produits agricoles 78





L'agriculture des Pays de la Loire

L'agriculture des Pays de la Loire est extrêmement diverse à l'image de ses sols, de ses terroirs, de ses paysages. Des zones atlantiques littorales aux rives de la Loire, qui conditionnent le climat local, des contreforts de la Normandie aux bordures des plaines céréalières du Bassin Parisien, l'agriculture des Pays de la Loire est à la fois terre d'élevage et le terreau de nombreuses productions végétales. Une région où l'agroalimentaire s'est fortement développé, au point d'en faire le premier secteur industriel.

Des agriculteurs nombreux et une agriculture source d'emplois

Les deux secteurs -agriculture et agroalimentaire- représentent à eux deux plus de 10 % de l'emploi régional, soit 140 000 emplois au total. La production agricole en amont est réalisée à partir de 46 000 exploitations, réparties sur tout le territoire. Les jeunes sont encore nombreux à choisir ce métier, le plus souvent par passion ; une proportion significative d'entre eux est issue de milieux non agricoles. De leur côté, les industries agroalimentaires regroupent plus de 650 établissements et près de 50 000 emplois.

Des filières de production dynamiques, centrées sur la qualité

Les filières animales et végétales regroupent l'ensemble des acteurs économiques de la production à la transformation. Au-delà d'opportunités de développement sur quelques secteurs, l'une des questions clés reste le maintien du potentiel de production, des outils industriels et des emplois correspondants. Une part importante de la production régionale (environ 20 %) est exportée au-delà des frontières nationales.

La région des Pays de la Loire est la deuxième région agricole française, derrière la Bretagne, avec des productions qui contribuent fortement à la notoriété de la région :

- **en productions animales** : la région est leader en viande bovine, 2^e en lait, porc et volaille, leader en canard et lapin... Nombre de ces productions sont fortement affectées par les accords de commerce international (OMC) et la réforme de la PAC ;
- **en productions végétales** : les Pays de la Loire sont un des grands pôles d'activité végétale à l'échelle européenne autour de l'horticulture (en Anjou notamment), de l'arboriculture, de la viticulture bien sûr, du maraîchage (plus centré sur la région nantaise, avec des productions leader comme la mâche, les primeurs...), et enfin du secteur des semences.

Avec 115 Labels Rouges, notamment en volailles, et 33 AOC essentiellement en viticulture, la région est également la mieux placée au niveau français sur les productions sous signes officiels de qualité. Elle est ainsi la première région en surface consacrée à l'agriculture biologique.

Agriculture, environnement et occupation du territoire

L'agriculture occupe et valorise plus de 70 % du territoire, grâce notamment à l'élevage bovin (lait et viande). Les agriculteurs sont de plus en plus engagés dans des pratiques respectueuses de l'environnement et des ressources naturelles, notamment à travers les modes de production, les contrats avec les pouvoirs publics, la valorisation des zones humides, la reconquête des paysages.

Les zones rurales sont en voie de recomposition sociale avec de nouvelles populations de résidents. Beaucoup de communes rurales, où l'agriculture est très présente, sont en croissance démographique, avec des regroupements autour de pôles ruraux dynamiques. Cela représente un atout pour le développement harmonieux de la région, sous réserve de prendre en compte les multiples usages du territoire et les formes de cohabitation entre les activités, dont l'agriculture.

Diagnostic de l'agriculture ligérienne

Les principaux éléments du contexte

L'analyse du contexte dans lequel évoluent l'agriculture et l'agroalimentaire des Pays de la Loire fait ressortir six éléments externes et cinq éléments internes.

Les six éléments du contexte externe



Les négociations de l'OMC

L'agriculture ligérienne est, pour ses grandes productions, notamment animales (lait, viande bovine) et céréales, directement concernée par les règles multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Encouragée par l'octroi de soutiens directs, la production agricole locale est protégée de la concurrence internationale par l'application de droits de douane aux frontières et favorisée dans son dynamisme à l'export par l'attribution de restitutions. Certaines productions, comme le maraîchage, l'arboriculture, l'horticulture et la viticulture (qui représentent près du tiers de l'activité agricole régionale) dépendent cependant très peu de ces accords commerciaux multilatéraux.

La conférence ministérielle de l'OMC devrait conduire à la signature, en décembre 2005, de nouveaux engagements pour la période 2006-2013.

Trois volets sont concernés :

- le premier devrait se manifester par une nouvelle baisse du plafond des soutiens internes générateurs de distorsions de concurrence dans les échanges. Par contre, l'application du découplage introduit de fait des distorsions de concurrence interne entre productions et entre pays, ce que craignent certaines filières auparavant peu aidées ;
- le second volet devrait se traduire par une suppression, à horizon 2015, de toutes les formes de subventions aux exportations. Cette évolution pèsera principalement sur les exportations régionales de produits laitiers ;



- le troisième volet, jugé le plus sensible, concerne les conditions d'accès au marché européen. Si une baisse des droits de douane est encore envisageable sans préjudice pour plusieurs produits agricoles (du fait de références historiques confortables), elle est, en revanche, à l'origine de la baisse des prix qui s'applique au secteur laitier depuis 2004. L'agriculture régionale pourrait être assez durement fragilisée par un accord qui stipulerait l'ouverture de nouveaux contingents à droits de douane réduits, notamment dans les secteurs de la volaille et de la viande bovine.



L'élargissement de l'Union européenne aux PECO

L'élargissement de l'Union européenne (UE) aux Pays de l'Europe centrale et orientale (PECO) ne devrait pas être un facteur fondamental de déstabilisation ou de délocalisation des productions agricoles locales protégées par les mécanismes de la PAC (lait, viande bovine, grandes cultures). Cette affirmation s'appuie sur un triple constat :

- ces pays, qui regroupent 20 % des habitants de l'UE à 15 et 50 % des agriculteurs, ont enregistré des baisses importantes de leur production agricole depuis 1989 (notamment en lait et viande bovine) ;
- les flux commerciaux de produits agricoles entre ces pays et la région des Pays de la Loire sont demeurés modestes et la balance commerciale des PECO avec les pays de l'UE s'est détériorée ;



- le potentiel de production agricole dans ces pays est, comme dans notre région, limité par l'application de droits à produire (quotas) au titre du respect des principes fondateurs de la PAC.

L'élargissement aux PECO laisse donc entrevoir de nouvelles opportunités. Dans un contexte de croissance économique, la consommation individuelle pourrait, dans certaines filières actuellement déficitaires (viande bovine), progresser plus rapidement que les capacités internes de production, ceci suggérant des importations accentuées en provenance de l'UE à 15.

Concernant les principales menaces, cet élargissement pourrait conduire à

une délocalisation des productions agricoles exigeantes en main d'œuvre et peu dépendantes des mécanismes de la PAC (productions légumières par exemple). Par ailleurs, ces pays pourraient, demain, défendre au Conseil européen une PAC moins interventionniste, plus libérale et de fait contradictoire avec le modèle agricole soutenu par la France.



La réforme de la PAC de juin 2003

La réforme de la PAC de juin 2003 concerne une forte proportion d'agriculteurs ligériens et constitue désormais le cadre juridique à partir duquel les activités agricoles vont évoluer au cours des prochaines années. Sans entrer dans une analyse détaillée de ses implications, nous tenons à souligner cinq points :

- les exploitations productrices de lait, qui représentent un tiers de l'ensemble des exploitations agricoles ligériennes, sont au cœur de cette nouvelle réforme. Outre une baisse du prix du lait, elles vont connaître une forte augmentation du poids des paiements directs dans la formation de leur revenu ;
- le dispositif de découplage, qui sera introduit de manière partielle en France à compter de 2006, fait peser le risque d'une baisse de la production régionale de jeunes bovins (les paiements directs étant totalement découplés pour cette activité). Cela pourrait cependant stimuler une contractualisation renforcée entre les agriculteurs et les acteurs de la transformation ;
- la conditionnalité des paiements directs incitera de nombreuses exploitations à investir pour se mettre en conformité avec les normes communautaires, en matière d'environnement, de bien-être animal et de sécurité sanitaire. Le respect de ces normes devient une des conditions d'accès aux aides, même s'il ne s'accompagne pas d'une amélioration des prix payés à la production ;

- le redéploiement des soutiens vers le développement rural devrait être assez faible dans les années à venir, et ce d'autant plus que la rigueur budgétaire nationale s'accommode assez mal du principe de cofinancement de mesures ;

- sans conduire à une renationalisation, cette réforme renforce le principe de la subsidiarité. Elle donne aux États membres et, le cas échéant, aux régions de nouvelles latitudes quant à l'intensité du découplage, au transfert des droits à paiements ou à la répartition des soutiens publics entre agriculteurs.

Les perspectives budgétaires de l'UE

Le secteur agricole est dépendant de la négociation en cours sur les perspectives budgétaires de l'UE pour la période 2007-2013. Il l'est d'autant plus que l'accord d'octobre 2002, qui fixe le mode de financement de la PAC jusqu'en 2013, ne tient pas compte de l'entrée prochaine de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'UE.



Quelques données chiffrées permettent de mieux saisir l'importance de ce débat :

- l'agriculture capte 42 % du budget total de l'UE ;

- les concours publics à l'agriculture (Europe, Etat, Collectivités) s'élèvent en France à 12,1 milliards d'euros, dont 75 % sont des aides directes aux agriculteurs. Ils s'élèvent en Pays de la Loire à 1,05 milliard d'euros ;

- les aides directes représentent, en moyenne régionale 2004, les trois quarts du revenu des exploitations

agricoles ligériennes, avant même l'application de la réforme de l'Organisation commune de marché (OCM) lait et produits laitiers (avec des taux plus forts dans les productions qui occupent le territoire : viande bovine, grandes cultures, ovins-caprins).

Le pilotage de l'agriculture par l'aval

L'agriculture est de manière croissante pilotée par l'aval dans un contexte de concentration de plus en plus forte des opérateurs.

Quatre évolutions majeures doivent être prises en compte :

- les formes modernes de distribution jouent un rôle prépondérant dans la commercialisation de la plupart des produits agricoles. Par ailleurs, le développement du hard-discount accentue la pression sur les prix ;

- les modes de consommation alimentaire évoluent rapidement ; ils sont notamment marqués par la montée en puissance de la restauration hors foyer (RHF), de la restauration rapide et également de la "restauration nomade" ;

- les consommateurs ont également de nouvelles attentes en matière de services (praticité, sécurité, qualité, aliment-santé), ceci conduisant à la production de biens alimentaires de plus en plus élaborés (où la part des matières premières décroît) ;

- le décalage entre le prix des produits agricoles et le prix des produits alimentaires se creuse, sous l'effet, pour partie, d'un développement technologique des produits et le transfert de valeur ajoutée de l'amont vers l'aval.

La pression sociale et la pression réglementaire

Le lien entre agriculture et société a profondément évolué au cours des dernières décennies. Les agriculteurs doivent faire face à une pression réglementaire croissante et à de nouvelles attentes de leurs concitoyens :

- le phénomène de péri-urbanisation conduit à une pression foncière et immobilière croissante dans de nombreuses communes ayant traditionnellement une vocation agricole ;



P. Aubert / CRT Pays de la Loire

- les exigences renforcées des urbains et des ruraux non-agriculteurs à l'égard de l'environnement et de leur cadre de vie ;
- des préoccupations plus fortes des consommateurs quant à la sécurité et à la qualité des produits alimentaires, et des citoyens quant au bien-être animal ;
- une sensibilité importante de l'opinion publique aux messages véhiculés par les médias, notamment lors des crises sanitaires ou des conflits environnementaux.

Les cinq éléments du contexte interne



La démographie agricole

Les Pays de la Loire regroupent 77 000 emplois agricoles répartis dans 46 100 exploitations. Le nombre d'exploitations a diminué de près de moitié en l'espace de quinze ans (soit un recul d'environ 7 exploitations par jour).

Le salariat est surtout développé dans le secteur des cultures spéciales (maraîchage, horticulture, arboriculture...). Il regroupe 17 % de la main d'œuvre agricole totale. Environ 10 % des exploitations ont des salariés permanents.



La dynamique des structures

Les structures de production sont caractérisées par quatre évolutions majeures :

- une augmentation substantielle de la productivité du travail et de la taille des exploitations (en cheptel et en foncier) ;
- un développement spectaculaire des formes sociétaires (GAEC, EARL, SCEA, SARL). Celles-ci valorisent la moitié de la SAU régionale ;
- une diversification des activités agricoles et rurales ;
- une forte disparité de performances économiques entre exploitations ;

Les prévisions de la Chambre régionale d'agriculture tablent sur un recul d'environ 3 % par an du nombre d'exploitations d'ici 2012, moyennant certaines hypothèses relatives à la pyramide des âges, à l'importance des installations et au nombre de départs anticipés. Ce recul, qui correspond au rythme d'une installation pour deux départs, devrait entraîner une rotation encore importante des moyens de production. Il pose la question du mode de financement des installations et de la capacité des agriculteurs en place à faire face au surplus de travail induit.



La crise "identitaire"

Si le terme de "crise identitaire" peut faire l'objet d'un débat, le groupe d'experts s'est accordé sur le fait que le contexte sociologique du métier d'agriculteur avait profondément évolué sous l'effet de plusieurs facteurs :

- les crises de l'ESB ont généré au sein de la population des interrogations sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments et, plus globalement, sur les modes de production et l'évolution du lien entre agriculture et nature ;
- les agriculteurs sont devenus, au fil du temps, moins nombreux au sein des communes rurales, où ils jouaient historiquement un rôle social et politique important. Cette évolution participe d'un sentiment minoritaire.

Certains souffrent même d'un déficit de reconnaissance sociale, renforcé par le fait que la population rurale environnante est devenue moins informée et souvent plus distante des préoccupations du monde agricole ;

- la loi sur les "35 heures" et la proximité de voisins (ou de conjoints) travaillant à l'extérieur, conduit de nombreux agriculteurs à s'interroger, avec parfois du ressentiment, sur leurs propres conditions de travail et sur les contraintes inhérentes à leur métier ;

- le contexte économique est, pour certaines productions agricoles, devenu plus difficile, plus instable et, de fait, moins sécurisant. Nombreux sont aussi les agriculteurs qui estiment que le produit de leurs efforts est capté par l'agro-industrie ou la grande distribution ;

- l'augmentation rapide et importante du poids des aides directes dans la formation de leur revenu laisse planer le doute sur leur vocation initiale de chefs d'entreprise ou d'acteurs économiques indépendants.



La mutation des organisations professionnelles

Les attentes des agriculteurs, vis-à-vis des organisations techniques ou économiques, évoluent sous l'effet de plusieurs facteurs : la baisse du nombre d'actifs agricoles, le développement des formes collectives d'organisation du travail (GAEC, CUMA ou groupements d'employeurs), l'amélioration du niveau de formation initiale des agriculteurs et la recherche accrue d'un conseil stratégique individualisé. Cette évolution conduit les partenaires du monde agricole à s'adapter, à se diversifier et/ou à modifier leurs stratégies d'offre de produits, de services et de conseil.

Cette mutation intervient dans un contexte économique d'autant plus tendu que les organisations agricoles sont encore nombreuses (c'est le fruit de l'histoire) et souvent concurrentes en terme de financement. Des adaptations sont donc encore nécessaires : elles

pourront passer par des regroupements géographiques, des fusions, voire, dans certains cas, par des disparitions.



Le dynamisme des IAA et les emplois agroalimentaires

L'agroalimentaire est le premier secteur industriel régional. Avec 650 établissements dont près de 400 de plus de 20 salariés, la région des Pays de la Loire occupe le troisième rang national (derrière la Bretagne et l'Île-de-France).



Photo ESA Angers

Le nombre de salariés dans les entreprises agroalimentaires ligériennes est passé de 34 700 en 1996 à 46 500 en 2002, soit une hausse de 34 %. Ces salariés relèvent pour 57 % du secteur des viandes et pour 15 % du secteur laitier.

Les entreprises agro-alimentaires régionales se sont majoritairement développées à partir du potentiel de production locale. Néanmoins, la mondialisation des marchés tend à distendre ce lien. Cette évolution implique de réfléchir au développement du complexe agroalimentaire de la région, en analysant ses principales forces/opportunités et faiblesses/menaces.

Les principales forces et opportunités du complexe agroalimentaire régional

■ La région bénéficie d'un potentiel de production agricole et industriel important, avec la présence de grands groupes puissants (Lactalis, Socopa, Fleury-Michon, LU, Tipiak). Ceux-ci ont la capacité de collecter des produits agricoles à l'extérieur de la région pour les transformer en interne.

■ Le tissu industriel régional est caractérisé par l'existence de nombreuses coopératives agricoles (Terrena, Eurial-Poitouraine, CAVAC, Val Nantais, Vergers d'Anjou, coopérative de Brissac) ayant pour objectif premier de valoriser les productions locales de leurs adhérents. Par ailleurs, la région est dotée d'un tissu de nombreuses petites et moyennes entreprises, réparties sur le territoire et très attachées au développement régional.



■ Notre région se situe au premier rang national des productions sous signes officiels de qualité (Label Rouge, AOC, certification de conformité, agriculture biologique). Cet aspect positif, est cependant conditionné,

d'une part à la capacité de maintenir un différentiel de prix suffisant par rapport aux produits standards, de sorte à compenser les surcoûts induits aux différents stades de la filière et, d'autre part, à une valorisation plus poussée de ces produits.

■ Notre région regroupe plusieurs établissements d'enseignement supérieur centrés sur les questions agricoles et/ou agroalimentaires (ÉNITIAA, ESA, ENV, INH). Elle rassemble également un bon potentiel en termes de recherche (INRA, IFREMER), d'instituts techniques, de fermes expérimentales, de formation initiale (lycées, maisons familiales...) et de formation continue publique et privée.

Les principales faiblesses et menaces du complexe agroalimentaire régional

■ Géographiquement assez éloigné des grands bassins de consommation, le secteur agroalimentaire reste exportateur net, tout en étant majoritairement présent sur le marché national et à l'export sur le marché intra-communautaire. La concurrence internationale est cependant de plus en plus vive.

■ Le secteur de la première transformation est assez développé dans la région. Il se caractérise souvent par une faible valeur ajoutée eu égard aux montants des capitaux investis et par des investissements modestes en recherche-développement.

■ L'évolution de la distribution vers le hard-discount et la Restauration hors foyer constitue une menace quant à l'évolution du prix des produits (à la baisse) et leur traçabilité.

■ Les coûts industriels sont, du fait du niveau local de rémunération de la main d'œuvre, plus élevés que dans d'autres pays, tels ceux des PECO, du Mercosur⁽¹⁾ ou de l'Asie.

⁽¹⁾ Marché commun Sud (Mercado del Sur)

Les cinq grands enjeux pour l'agriculture ligérienne

De manière synthétique, le groupe d'experts a identifié cinq grands enjeux pour l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans notre région.

Maintenir, voire renforcer, la compétitivité du complexe agroalimentaire régional et sa position concurrentielle sur la scène nationale, européenne et internationale

Cet enjeu suppose notamment de conserver et/ou de développer le potentiel régional de production agricole, dans une logique de développement "durable", c'est-à-dire compatible avec les objectifs assignés en termes d'environnement, de cadre de vie et d'acceptabilité sociale. Il suppose également de favoriser l'implantation et/ou le développement d'entreprises agroalimentaires capables de valoriser une production non-exclusivement issue de la région et de poursuivre les efforts entrepris dans le sens d'une amélioration des coûts de production et du démarcage des produits.

Consolider la contribution de l'agriculture et de l'agroalimentaire à l'emploi et à la valeur ajoutée en Pays de la Loire

Cet enjeu implique notamment de favoriser des installations de jeunes agriculteurs qui soient, économiquement et socialement, viables. À cet égard, une attention particulière doit être portée à la question du coût des reprises et à l'arbitrage entre valeur économique et valeur patrimoniale. Il importe également de soutenir les activités innovantes et le développement technologique dans les IAA, la coopération et les PME.

Préserver la qualité et la pérennité des milieux et des ressources naturelles

Cet enjeu implique d'optimiser, autant que faire se peut, une répartition territoriale équilibrée de la production agricole et d'inciter les exploitations intensives, dont la présence se justifie en Pays de la Loire du fait de notre histoire agricole et du potentiel agronomique des sols, à mieux respecter les règles environnementales par des investissements appropriés ou des changements de pratiques. Par ailleurs cela suppose de conforter les systèmes productifs respectueux de l'environnement et adaptés aux zones fragiles.

Renforcer la capacité de notre complexe agroalimentaire à répondre aux attentes des consommateurs

Cela implique de poursuivre les efforts engagés en matière de traçabilité des produits agricoles régionaux, d'inciter au développement et à la valorisation commerciale des filières de qualité, et enfin de favoriser l'innovation-produit par un appui aux activités de recherche et développement.

Renforcer la qualité des liens entre les agriculteurs et les habitants de la région

Cet enjeu doit s'inscrire dans la durée. Il implique d'améliorer la connaissance et la reconnaissance mutuelle et de favoriser la formation des citoyens sur l'agriculture, les processus de production de biens alimentaires et la signification des signes officiels de qualité. Il convient aussi de stimuler l'intérêt des consommateurs ligériens pour les productions agricoles locales.

Les leviers d'action

Le groupe d'experts n'avait pas pour mission de proposer des mesures concrètes, mais il a néanmoins identifié les quelques grands leviers susceptibles d'être actionnés pour accompagner l'évolution du complexe agroalimentaire. Même si le groupe d'experts est convaincu du fait que les évolutions futures seront, pour une large part, dépendantes de facteurs sociaux, économiques et politiques externes à notre région, il partage tout autant la conviction que cela dépendra aussi du dynamisme des acteurs régionaux et des décisions prises au niveau des collectivités territoriales.

Six principaux leviers ont été soulignés :

Les soutiens directs et indirects aux activités productives

Cela concerne les mesures pour l'installation des jeunes agriculteurs, les aides à l'investissement immatériel et matériel (notamment celles liées à l'accompagnement des mises aux normes environnementales), les actions agri-environnementales, les choix en matière de gestion des droits à paiements.

La formation et l'accompagnement des acteurs

Concernant la formation initiale, la région doit continuer à disposer d'un potentiel régional de jeunes biens formés, pouvant s'investir dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire. En matière de formation continue, il s'agit d'accompagner les acteurs économiques dans leurs décisions et les rendre aptes à mieux anticiper certaines évolutions.

La coordination entre les acteurs

Il importe de favoriser une meilleure coordination entre les acteurs des filières (par la structuration de nouveaux circuits de distribution) et, également, entre les bassins de production et de transformation.

La coopération

Elle doit permettre de favoriser les liens entre les cinq départements ligériens par regroupement ou rapprochement d'organisations (pour maximiser les économies d'échelle) et/ou par la spécialisation départementale. Cette coopération doit aussi se manifester, sur certains dossiers, par une collaboration renforcée avec les régions limitrophes (Bretagne, Poitou-Charentes, Centre).

Les mesures favorables à l'innovation

L'innovation, au sein des entreprises et des filières, n'est pas seulement technologique (recherche scientifique finalisée), elle est aussi organisationnelle et sociale (sciences sociales, droit, marketing...).

La communication

Elle doit porter sur l'identité régionale (via la promotion des produits, des activités et des territoires) et sur le lien entre l'agriculture et la société.

Les filières animales



Bovin lait



Le secteur laitier a connu une profonde restructuration au cours des trois dernières décennies : augmentation importante de la productivité depuis 1970 (le nombre d'exploitations laitières a été divisé par sept, le nombre de vaches laitières par deux) ; diversification des gammes de produits laitiers ; modernisation des infrastructures (entreprises et exploitations) ; concentration des opérateurs d'aval... Consécutivement à l'adoption de la réforme de l'organisation commune de marché (OCM) sur le lait et les produits laitiers, plusieurs thèmes suscitent réflexion.

Au niveau de la transformation, cela concerne l'intensité de la future restructuration dans les industries laitières privées et/ou coopératives (taille critique des opérateurs), les relations commerciales entre les industriels laitiers et les réseaux de grande distribution (partage des marges), l'image et la promotion des produits laitiers (en lien avec la stagnation de la consommation), la capacité d'innovation dans l'industrie laitière pour se détourner des produits industriels à faible valeur ajoutée (investissements technologiques et recherche appliquée). Au niveau des exploitations, cela concerne la performance économique future des unités de production dans le double contexte d'une baisse du prix du lait et d'une augmentation des investissements (mises aux normes des bâtiments et valeur de reprise par les jeunes agriculteurs), la gestion individuelle et/ou collective des contraintes de travail.

Par sa capacité à allier bonne insertion environnementale et compétitivité, par les volumes et la qualité de ses productions, la filière laitière des Pays de la Loire ne manque pas d'atouts vis-à-vis de ses voisins.

La filière laitière régionale

La région des Pays de la Loire occupe, derrière la Bretagne, le second rang français en volume de production laitière. Une exploitation agricole ligérienne sur trois est productrice de lait, cette proportion étant plus forte (45 %) sur le champ des seules unités qualifiées statistiquement de "professionnelles". Le lait est transformé par un réseau industriel localisé principalement dans la moitié ouest de la région. Compte tenu des coûts de collecte et de transport, le secteur laitier bénéficie d'une véritable filière régio-

nale, les industriels s'approvisionnant très majoritairement à proximité de leurs usines de transformation. Un tiers de la production laitière régionale est valorisé sous la forme de produits dits "industriels" (poudre de lait écrémé, beurre vrac) à faible valeur ajoutée.

Chiffres clés en 2002-2003

Production

- 2^e région française, avec 33,5 M hl de lait,
- 1^{re} production agricole régionale,
- 15 000 exploitations réparties sur l'ensemble du territoire régional,

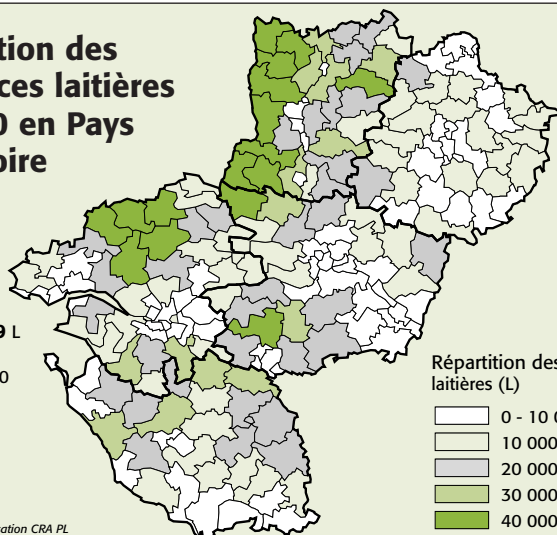
- densité très élevée au nord de la Loire-Atlantique, à l'ouest de la Mayenne et au sud du Maine-et-Loire,
- 23 000 emplois,
- 1,06 milliard € de CA en 2003.

Transformation

- 38 sites industriels privés ou coopératifs,
- 2/3 de la production laitière valorisés en fromages (257 000 t, soit 12 M hl de lait), en lait de consommation (6,25 M hl), en laits fermentés (103 000 t soit 1,6 M hl) et en matière première pour l'agro-industrie,
- 6 900 emplois,
- 1,66 milliard € de CA en 2002.

Répartition des références laitières en 2000 en Pays de la Loire

3 285 328 019 L
de références
laitières en 2000

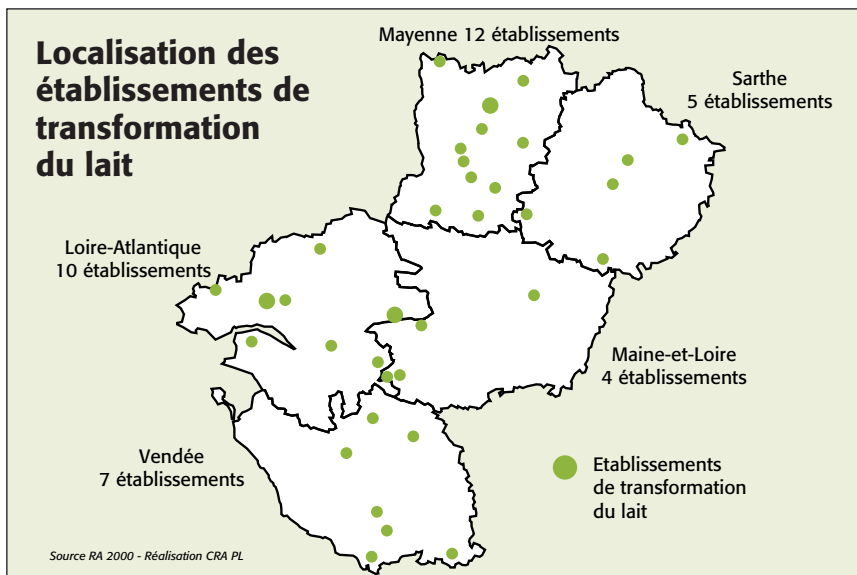


Répartition des références laitières (L)

| |
|-------------------------|
| 0 - 10 000 000 |
| 10 000 000 - 20 000 000 |
| 20 000 000 - 30 000 000 |
| 30 000 000 - 40 000 000 |
| 40 000 000 - 75 000 000 |

Source RA 2000 - Réalisation CRA PL

Depuis 1984, la production laitière ligérienne, française et communautaire est quantitativement limitée par l'application de quotas laitiers. Si la production régionale a reculé d'environ 15 % depuis 1984, elle est stable depuis une dizaine d'années. L'exploitation laitière régionale moyenne produit 220 000 litres de lait avec un cheptel de 37 vaches, cette moyenne masquant d'importantes disparités en fonction notamment du statut juridique de l'entreprise. La diversité des exploitations se manifeste aussi au niveau du degré de spécialisation (présence ou non d'autres productions agricoles associées à l'activité



laitière), du niveau d'intensification (quantité de lait par vache ou par hectare) et du système fourrager (part du maïs fourrage ou des prairies dans l'assolement). Pour l'éleveur, la production de lait autorise des rentrées régulières de trésorerie, mais lui impose des contraintes importantes en matière de travail (traite biquotidienne). Les exploitants doivent aussi faire face à des investissements coûteux de mises aux normes des bâtiments de manière à respecter la réglementation environnementale.

Les industries laitières régionales les plus importantes sont Lactalis, Bel et Celia pour le secteur privé, et Terrena, Eurial-Poitouraine et Sodiaal pour le secteur coopératif. Elles ont intérêt à leur implantation régionale, car elles y trouvent un approvisionnement dense et de qualité. Elles disposent d'usines modernes et performantes. Elles évoluent dans un secteur concurrentiel caractérisé, en France, par une stabilité du niveau individuel de consommation (405 kg équiva-

lent lait par habitant et par an, contre 323 kg en moyenne communautaire). Les mesures prises dans le cadre de la réforme de la PAC conduisent à ce que les industriels appliquent aux agriculteurs une baisse du prix du lait (cf. ci-dessous). La filière bio semble actuellement dans une impasse, par manque de consommateurs.

Dynamique dans un contexte national et international

Longtemps préservées d'une baisse des prix garantis (comme ce fut le cas dès 1992 en céréales et en viande bovine), les exploitations laitières sont désormais pleinement concernées par les nouvelles mesures initiées dans le cadre de la réforme de la PAC (baisse des prix institutionnels du beurre et de la poudre de lait écrémé, compensée par l'octroi d'aides directes allouées à la tonne de quota). Cette modification de l'OCM du lait et des

produits laitiers intervient dans un contexte où les contraintes liées au travail deviennent sociologiquement de plus en plus pesantes, notamment pour les jeunes agriculteurs. Comme le soulignent plusieurs analyses prospectives, la taille moyenne des exploitations devrait continuer de croître, au rythme d'environ 3 à 4 % par an d'ici 2012, pour atteindre une production moyenne de 320 000 litres de lait par exploitation. Le dynamisme à l'installation dans ce secteur dépendra des solutions techniques et/ou organisationnelles qui seront apportées pour rendre ce métier plus attractif sur le plan des conditions de travail. Les investissements exigés quant à la remise aux normes des bâtiments d'élevage pourraient se traduire par une accélération des abandons d'activité, et ce d'autant que les droits à paiements relatifs à l'activité laitière sont totalement découplés.

Les entreprises de transformation du lait devront s'adapter aux conditions nouvelles d'un marché caractérisé par une stabilité de la production, une stagnation voire une diminution de la consommation, une baisse de la valorisation des produits industriels (beurre et poudre de lait) et un durcissement des règles commerciales multilatérales de l'OMC (suppression des restitutions à l'horizon de 2015-2017, ouverture accentuée du marché). Les stratégies d'entreprise différeront en fonction de leur type (privé/coopératif), de leur taille (Lactalis est le premier groupe laitier français et le second européen) et de leur mode historique de valorisation des produits. Les innovations-produits ou innovations technologiques susceptibles de donner un réel avantage comparatif pour des productions de masse sont rares.

FORCES

- Potentiel élevé de production
- Producteurs souvent jeunes
- Encadrement technique, R&D, formation
- Capacité de transformation
- Puissance et savoir-faire des IAA
- Capacité d'innovation ?

OPPORTUNITÉS

- Marché mondial en croissance
- Hausse de la consommation (Europe à 25)
- Contraintes environnementales plus faciles à gérer qu'en Bretagne.

FAIBLESSES

- Contraintes du métier (astreintes du travail)
- Départs précoces des exploitants
- Coût élevé des mises aux normes
- Coût parfois élevé des reprises
- Baisse du prix du lait
- Dégradation des marges ?
- Capacité d'innovation ?

MENACES

- Effets de la PAC (découplage et conditionnalité des aides)
- Pression des prix à la baisse
- Image du lait chez les consommateurs (santé).

Bovin viande



Dotée d'un outil de production performant, la filière bovine régionale occupe la première place nationale malgré les récentes crises. Mais son avenir est aujourd'hui assombri par des facteurs mal maîtrisés, comme la concurrence avec les Pays du Mercosur, le maintien des volumes produits avec l'évolution de la PAC et la décroissance du potentiel de production en relation avec le manque de renouvellement des éleveurs. Les problèmes de capitaux et de leur rentabilité, les contraintes de travail et le manque de lisibilité accentuent en outre le manque d'intérêt des jeunes pour cette filière.

Enfin, la réduction des volumes issus de la filière laitière entraîne également une baisse de la compétitivité des outils. La région a, jusqu'à présent, réussi à compenser cette évolution par des abattages de production bovine extra-régionale.

De nombreux efforts en terme d'image et de commercialisation sont faits mais semblent encore insuffisants au regard de ces menaces ; les efforts de mutualisation des outils, d'innovations-produits et de cohésion doivent être poursuivis afin de maintenir la compétitivité.

La filière viande bovine régionale

La filière viande bovine régionale occupe la 1^{ère} place nationale en terme de production. Elle est composée d'animaux de races à viande (environ 55 %) d'une part et d'animaux issus d'élevages laitiers d'autre part. L'activité d'abattage est également très présente avec une valorisation des productions issues des régions voisines. La production régionale se caractérise par une production croissante sous signe officiel de qualité (AOC Maine Anjou, CCP, Label) et une bonne image environnementale liée à la valorisation de surfaces en herbe. Les élevages ont une bonne techni-

cit, appuyée par un réseau de recherche et d'expérimentation. L'engraissement de jeunes bovins reste la valeur forte et la spécificité régionale, en système viande ou lait-viande. La région est très exportatrice : la consommation régionale de viande bovine correspond au quart de la production.

Chiffres clés en 2002-2003

Production

- 256 800 t de gros bovins, soit 19 % de la production nationale,
- 91 000 t de jeunes bovins, soit 27 % de la production nationale,
- 27 700 t de veaux de boucherie,
- 15 000 éleveurs bovin viande,

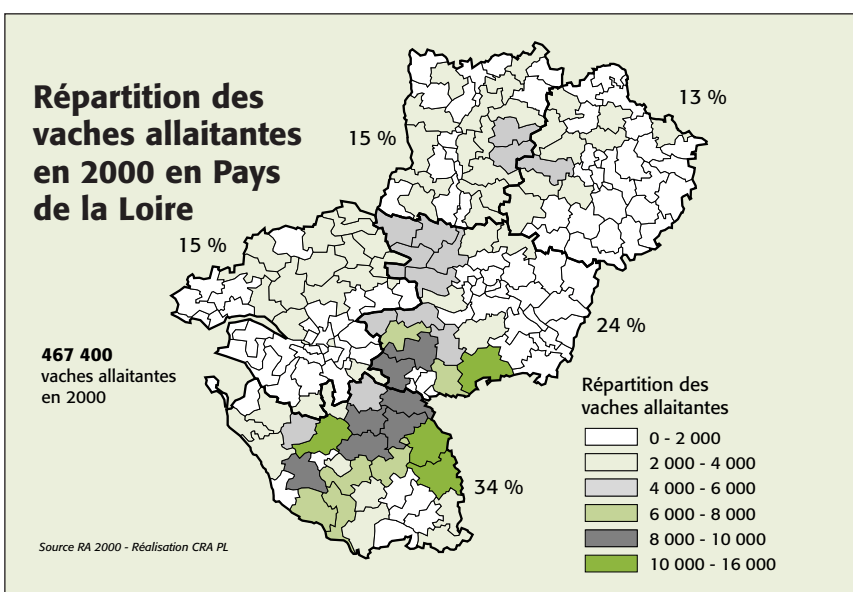
- 34 % des vaches allaitantes et 34 % des jeunes bovins de la région sont localisés en Vendée.

Transformation :

- 690 000 gros bovins abattus soit 257 000 t et 60 000 veaux soit 7 400 t,
- 38 % de l'abattage régional en Maine-et-Loire, 28 % en Vendée et 24 % en Sarthe,
- 4 500 emplois,
- CA de 1,15 milliards €.

La production bovine s'effrite depuis 7 ans, mais la crise a aujourd'hui laissé place à des cours et revenus à nouveau satisfaisants, en lien avec la reprise de la consommation en France et dans l'Union européenne.

La production est répartie sur l'ensemble du territoire mais plus spécifiquement selon un axe Mayenne-Vendée ; la Vendée et les Mauges concentrent la majorité des vaches allaitantes et des jeunes bovins. La charolaise est la race majoritaire. Le système naisseur-engraisseur caractérise la Vendée, le reste du territoire étant plutôt représenté par une diversité des systèmes de production, du naisseur à l'engraisseur spécialisé. Ils sont diversifiés et souvent couplés à un atelier volailles, surtout en Vendée, ou à un atelier lait surtout en Mayenne. L'intensification fourragère est alors plus marquée dans certains bassins de production.



La pérennité et la compétitivité de la filière sont aujourd'hui fragilisées par le vieillissement de la population des éleveurs (un tiers a plus de 50 ans, sauf en Vendée) et des outils. Les coûts de production sont encore élevés, du fait notamment des investissements liés à la mise aux normes des exploitations et la nécessité de moderniser l'outil de production après la période de crise, pauvre en investissements. La difficulté de transmission du capital à lente rentabilité est un facteur supplémentaire de démotivation des jeunes.

La production baissant, la capacité d'abattage est maintenue par un approvisionnement hors région. L'organisation économique actuelle ne permet pas encore une cohé-

rence suffisante des acteurs, surtout en production biologique. Les produits sont peu élaborés et banalisés, or la valeur ajoutée reste trop faible sur les 1^{re} et 2^e transformations. Il convient donc de renforcer cette dernière à travers l'innovation dans les 3^e et 4^e transformations. Par ailleurs, les exportations vers le sud de l'Europe constituent également un débouché intéressant.

Enfin, les quelques marques régionales restent insuffisamment connues par les consommateurs. Le recours à des entreprises de service innovantes pour la vente directe et le développement de la vente à la ferme ouvrent de nouvelles opportunités sur des marchés de proximité, mais demeurent des marchés de niche.

Dynamique dans un contexte national et international

La réforme de la PAC, l'ouverture des frontières (négociations à l'OMC) et la baisse constante de la consommation de viande bovine en Europe, à hauteur de 1 % par an depuis 10 ans, vont tirer la production vers le bas. Il en est de même pour la production de viande issue du troupeau laitier, les effectifs vaches laitières étant en baisse suite à l'amélioration de la productivité par animal. L'engraissement pourrait en outre être fragilisé à court terme par la réforme de la PAC, du fait du découplage des aides à la production de jeunes bovins. Ainsi, une baisse de 10 % de la production de viande bovine est probable à horizon 2010.

Moderniser les outils et développer la contractualisation des éleveurs est nécessaire pour le maintien des volumes de production et de la compétitivité. Les autres chantiers à travailler sont la qualité des produits, l'image des éleveurs en interne comme en externe, l'organisation du travail, le renouvellement des exploitations et leur mise aux normes, la restructuration de l'engraissement et la communication.



FORCES

- Mixité des productions
- Technicité des producteurs
- Démarche de qualité
- Encadrement technique, R&D
- Traçabilité
- Nouvelle organisation du travail et de la production.

OPPORTUNITÉS

- Contractualisation plus forte
- Innovations produits par l'aval
- Élargissement face aux PECO ?
- Valorisation de la production régionale par plus de traçabilité.

FAIBLESSES

- Lente rentabilité
- Taille des ateliers
- Age des producteurs
- Organisation insuffisante
- Transformation peu élaborée, peu de marques à forte notoriété...

MENACES

- Avenir incertain, réforme de la PAC et donc risque de désintéressement de l'élevage au profit des grandes cultures
- Transfert de l'engraissement vers l'Italie, l'Espagne
- Concurrence du Brésil et de l'Argentine (suite aux négociations de l'OMC)
- Concurrence des autres viandes.

Aviculture

Volaille de chair - Lapin

La filière avicole (volailles) européenne fait face depuis 5 ans à une stagnation de la consommation et à une concurrence internationale grandissante se manifestant par des importations en hausse. Les inquiétudes concernant le devenir des marchés et des emplois dans ce secteur sont fortes.

Comparativement aux régions voisines concurrentes et fragilisées par la crise actuelle, les Pays de la Loire disposent, en filière avicole, de nombreux atouts, tant au niveau de la production que de l'abattage. La demande croissante des consommateurs pour des produits élaborés constitue un des chantiers à mener afin de séduire les acheteurs et dynamiser la consommation.

La production cunicole (lapins) est dynamique, efficace et portée par un marché en progression, qui mériterait d'être développé par des initiatives "produits" répondant aux attentes des consommateurs.



La filière avicole régionale

La filière avicole regroupe la production, l'industrie d'abattage et de transformation des poulets, canards, dindes, pintades, cailles, etc. On y associe souvent la production cunicole en raison de la proximité du produit consommé et du mode d'élevage majoritairement en hors sol. La très forte intégration de la production avicole a permis une forte croissance ces vingt dernières années. La cuniculture n'est pas intégrée mais dépendante de l'amont en raison de la technicité de l'alimentation. Deuxième région productrice de volailles derrière la Bretagne, les Pays de la Loire occupent le premier rang national pour les volailles sous signe de qualité (avec les marques Loué, Challans et

Ancenis) et pour certains produits tels que le canard et la pintade. La notoriété de la filière régionale est avant tout associée à ces marques et productions de qualité contrairement à la Bretagne. La production de lapin de chair est une filière plus modeste mais dynamique qui place la région Pays de la Loire en leader national.

Chiffres clés en 2003

Production avicole

- 4 000 élevages,
- 535 700 t soit 25 % de l'offre nationale,
- 2^e région française en production,
- 1^{re} région française en production sous signes de qualité (Label Rouge notamment),

- Vendée = 40 % de la production régionale.

Transformation et commercialisation avicoles

- 511 700 t soit 27 % de l'abattage national,
- Vendée = 35 % du tonnage régional abattu,
- 40 établissements d'abattage (80 en 1996),
- plus de 10 000 emplois.

Production cunicole

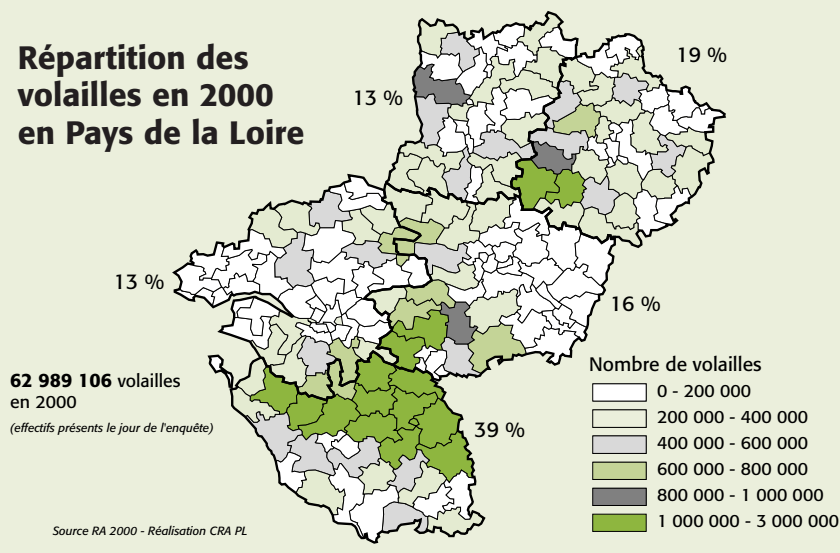
- 1 000 éleveurs,
- 28 000 t soit 25 % de l'offre nationale,
- 1^{re} région française de production,
- Vendée = 2/3 de la production régionale

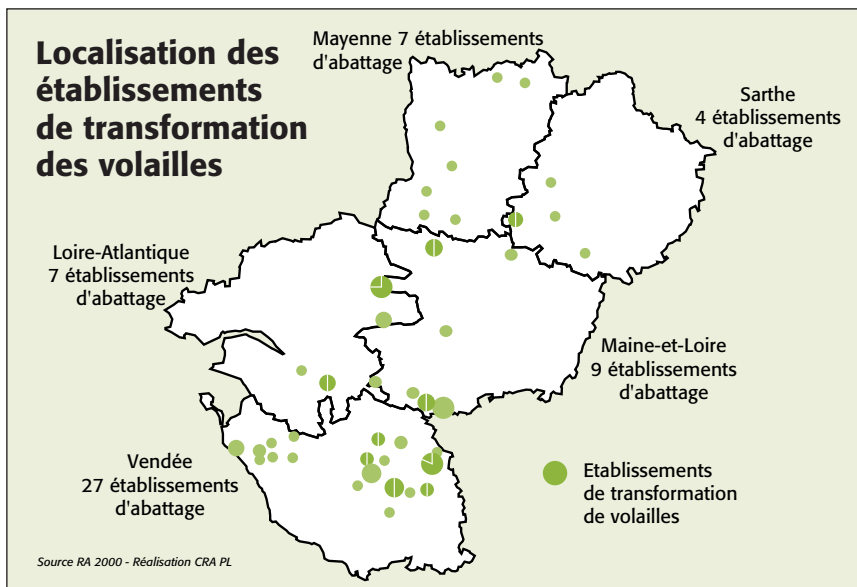
Transformation cunicole

- 13 320 t abattues,
- 4 établissements d'abattage,
- des ateliers de découpe en complément,
- plus de 300 emplois.

La production avicole est localisée sur l'ensemble du territoire régional. La concentration géographique est cependant particulièrement forte en Vendée (40 % de la production régionale, avec une prédominance pour la production de canards gras et de cailles), dans le sud du Maine-et-Loire (canards à rôtir) et dans le sud-ouest de la Sarthe (poulet de chair). Les signes officiels de qualité sont très présents et la vente directe est en développement. Les éleveurs avicoles sont assez jeunes,

Répartition des volailles en 2000 en Pays de la Loire





80 % des exploitants ont moins de 50 ans et 44 % ont moins de 40 ans.

L'abattage régional a suivi la progression continue de la production. Les 40 abattoirs actuels se répartissent sur tout le territoire et surtout en Vendée (groupes Doux et Arrivé), la Sarthe accueillant LDC, leader national de l'abattage. Gastronom (Groupe Terrena), Terrena et Secoué sont implantés respectivement en Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Mayenne. Ces établissements représentaient au total plus de 10 000 emplois en 2003. L'industrie de transformation est bien implantée et répartie en région avec des marques fortes pour certains.

La production cunicole est surtout concentrée en Vendée et au sud du Maine-et-Loire. Les Pays de la Loire occupent le premier rang national pour la production de lapins de qualité sous signe CCP⁽¹⁾. Les éleveurs sont jeunes puisque la moyenne d'âge est de 46 ans. La filière est complète (producteurs d'aliments, sélectionneurs, multiplicateurs, centres de production de semences...) et bien structurée en quatre groupements (40 % de la production nationale), assurant un rôle central d'interface entre les éleveurs et l'industrie amont et aval. Plus d'un tiers de la production d'aliments lapins est produite en région par des usines dotées de lignes spécialisées ; ses atouts sont la régularité, la maîtrise sanitaire, le coût de

revient et la logistique. Des abattoirs sont eux aussi spécialisés, avec une part croissante de transformation des produits (découpe, désossage...) pour une offre diversifiée en réponse aux attentes des consommateurs.

Dynamique dans un contexte national et international

Production avicole

Après une progression régulière de la production au cours des 20 dernières années et globalement très spectaculaire (+ 280 %) sur la période, notamment pour le poulet, la dinde, le canard à rôti et le foie

gras, un arrêt de la croissance est survenu en 1999 suite à une crise annoncée mais retardée par "l'effet ESB". La production est fragilisée par une baisse de la consommation européenne. Le recul est de près de 10 % en France depuis deux ans, y compris pour les volailles sous signes de qualité, alors que la demande en produits élaborés augmente.

La France est au deuxième rang européen. La concurrence internationale est forte et grandissante avec la montée en puissance du Brésil et des pays d'Asie notamment, qui disposent de facteurs de production à bon marché. Les exportations françaises fléchissent alors que les négociations de l'OMC pour l'ouverture des marchés inquiètent fortement la filière avicole. On attend encore un recul de la place de l'UE dans la production et les échanges mondiaux, ainsi qu'une baisse de la consommation européenne de volailles.

Du fait de la présence forte des principaux groupes avicoles français en Pays de la Loire et de sa production de volailles sous signe de qualité et moins tournée à l'export, la région devrait moins subir la morosité précitée que les autres régions. La maîtrise de la traçabilité depuis l'amont et l'élaboration des produits transformés, en réponse aux attentes des consommateurs, sont les principaux chantiers à mener.

⁽¹⁾ Certification de Conformité Produit (CCP).



Production cunicole

La production cunicole française (plus 64 000 élevages) est concentrée dans le Grand Ouest (Pays de la Loire, Bretagne et Poitou-Charentes) avec 54 % de la production nationale. Le Poitou-Charentes est la première région d'abattage. L'implication forte entre les différents opérateurs a permis de sécuriser la filière. Cette production a connu un véritable essor depuis les années 1990, passant d'une pratique traditionnelle à une rationalisation de la filière, notamment grâce à l'introduction de nouvelles techniques comme l'insémination artificielle et

à la spécialisation et la formation des éleveurs. Des investissements sanitaires et techniques ont pu être réalisés par des accompagnements financiers.

La production cunicole a légèrement progressé en 2004 par de nouveaux débouchés à l'export et par la suspension de l'importation de lapins chinois, qui prend fin en 2005. La consommation nationale (moins de 1 kg/an/habitant, + 3,7 % en volume) passe essentiellement par l'achat de produits découpés (+ 8 % en 2004), en raison du manque de praticité de la préparation du lapin entier, et de produits élaborés. Cette viande



maigre est attractive pour le consommateur, mais l'image du lapin (statut de l'animal de compagnie) pourrait en limiter l'achat.

FORCES

Production avicole :

- Signes de qualité et marques
- Diversité des produits
- Maîtrise sanitaire
- Éleveurs plutôt jeunes
- Entreprises leaders et dynamiques (production et transformation).

Production cunicole :

- Production organisée, planifiée et régulée
- Fabrication locale et performante d'aliments spécialisés
- Maîtrise technique et sanitaire
- Éleveurs plutôt jeunes.

OPPORTUNITÉS

Production avicole :

- Traçabilité des produits
- Filières non OGM ?
- Segmentation renforcée et valorisation plus poussée
- Regroupement d'entreprises.

Production cunicole :

- Développement du marché des produits élaborés
- Reconnaissance de la qualité nutritive (viande maigre).

FAIBLESSES

Production avicole :

- Rentabilité faible et décroissante
- Installations en baisse et taux de renouvellement insuffisant.

Production cunicole :

- Petite filière, risque de marginalisation
- Renouvellement des éleveurs et manque d'attractivité de la filière
- Moyens limités de communication à destination des consommateurs
- Prix élevés
- Innovation technologique sur la transformation du produit.

MENACES

Production avicole :

- Tassement de la consommation de la volaille entière, y compris la volaille Label
- Concurrence forte des pays tiers (Brésil, Thaïlande), et d'autres régions
- Réglementation concernant l'alimentation des volailles
- Pression environnementale en Vendée et faible acceptabilité sociale des élevages de canard.

Production cunicole :

- Statut de l'animal de compagnie chez les plus jeunes
- Evolution des modes de consommation vers plus de praticité.

Porc

Après une période de développement qui marque le pas aujourd'hui, la production régionale doit faire face aux interrogations suivantes : difficultés à prévoir pour le renouvellement ou l'extension des élevages ; maîtrise de ses impacts environnementaux ; compétitivité vis-à-vis des producteurs étrangers susceptibles d'approvisionner les transformateurs régionaux ; développement de l'innovation amont et aval. La nouvelle PAC aura *a priori* peu d'effets sur cette production, sauf si de nouvelles exploitations se créent en raison du découplage des aides et accentuent ainsi les difficultés périodiques de marché.



La filière porcine régionale

La région Pays de la Loire est la deuxième région française pour la production porcine, très loin derrière la Bretagne qui assure plus de 50 % de la production nationale. Le développement de la production régionale résulte d'une nécessité de trouver de nouvelles sources de valeur ajoutée, notamment dans les zones à forte densité d'élevage (sud Maine-et-Loire, Vendée). Cette évolution a été plus sensible dans les zones sous influence bretonne (production de l'ouest mayennais par exemple). Il n'existe pas d'Organisation Commune de Marché au niveau communautaire permettant une régulation des marchés, ce qui entraîne une forte volatilité des cours en fonction de l'évolution de la demande. La valorisation de la production dépend d'entreprises aval (abattage, découpe, charcuterie et salaisonnerie), qui optimisent leurs approvisionnements auprès

d'autres régions ou pays (rapport qualité/prix). Le caractère entrepreneurial et compétitif de la production porcine est donc particulièrement marqué.

Chiffres clés en 2002-2003

Production

- 2^e région française, 247 700 t, soit 11 % de la production nationale, volume stabilisé après une forte progression,
- 2 028 élevages (en 2004) surtout ouest Mayenne, et sud Maine-et-Loire, dont 300 naisseurs, 800 naisseurs engraisseurs et 900 engraisseurs,
- la filière production représente près de 3 000 emplois,
- 6^e production agricole régionale, avec un CA de 305 M€,

Transformation

- abattage (228 700 t) localisé surtout en Mayenne (59 %) et en Sarthe (5 abattoirs qui emploient au total plus de 1 500 salariés),

- transformation en PME, localisées principalement en Sarthe, Loire-Atlantique et Vendée (Fleury-Michon),
- la filière transformation (hors distribution) représente près de 8 000 emplois.



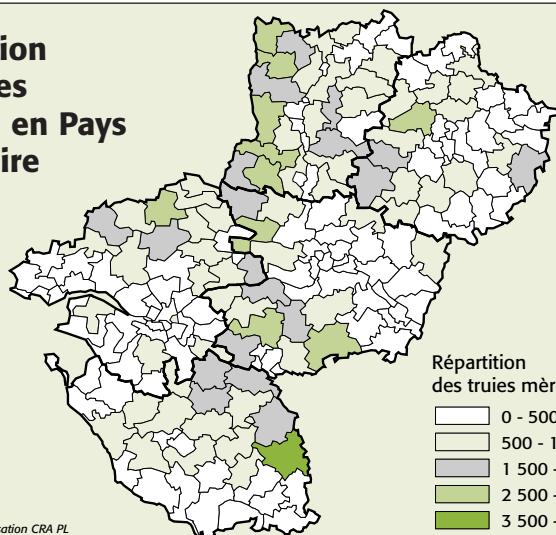
La production porcine régionale s'est développée sur un territoire principalement bovin. La prise en compte de l'environnement est une préoccupation majeure, même si à l'échelle d'un territoire la combinaison des cheptels bovins et porcins doit être considérée. La production est majoritairement en bâtiments sur caillebotis (lisier) mais également sur paille et en plein air pour les ateliers "naissage".

Dans beaucoup de cas, les exploitations porcines sont organisées en société : l'introduction d'un atelier porcin a permis l'installation d'un nouvel associé, très souvent de la famille.

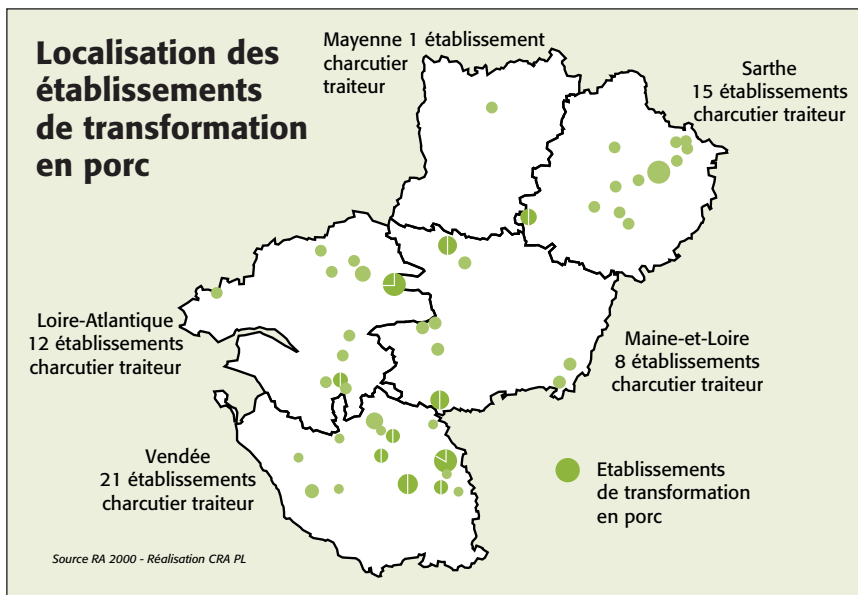
Un porc sur deux produits en Pays de la Loire est tué dans les abattoirs régionaux. Les entreprises de transformation ne sont pas uniquement liées à la production porcine régionale : une partie des volumes est transformée par des entreprises hors région et inversement. Elles

Répartition des truies en 2000 en Pays de la Loire

132 240 truies en 2000



Source RA 2000 - Réalisation CRA PL



ont leur propre stratégie de développement et considèrent plus les attentes de leur marché aval que celles de leurs fournisseurs, à l'exception des coopératives.

Les groupements de producteurs commercialisent 95 % de la production régionale et contribuent à l'organisation du marché. La restructuration régionale de ces organismes a été importante car ils sont aujourd'hui sept en Pays de la Loire contre quatorze il y a 10 ans. Huit groupements de producteurs hors région ont des adhérents en Pays de la Loire.



Dynamique dans un contexte national et international

A l'échelle régionale, la densité de la production porcine ligérienne permet une bonne valorisation des déjections par les cultures à travers les plans d'épandage, contrairement à d'autres régions. Ceci limite le recours à des solutions de traitement des lisiers, qui nécessitent de lourds investissements et induisent ainsi généralement un développement de la production. Le caractère hors sol des élevages porcins est en outre en régression en raison de l'obligation des plans d'épandage et du développement de la fabrication d'aliments à la ferme.

Mais en raison de son image "industrielle" (bâtiments fermés), des odeurs désagréables et de la

notoriété des conflits autour de la qualité de l'eau en Bretagne, l'élevage porcin est encore mal accepté et ne peut donc se répartir correctement sur le territoire. Paradoxalement, c'est souvent là où il est le plus dense qu'il est le mieux accepté.

Pour améliorer son acceptabilité sociale, la filière régionale fait des efforts importants sur la réduction des nuisances (amélioration des épandages, recherche de produits désodorisants...) et sur la communication vers le grand public (ouverture des élevages, salons...).

Les entreprises de transformation pèsent sur les prix en mettant en concurrence la production régionale avec la production bretonne et les importations de l'Union européenne, espagnoles notamment. De fait, on risque une déconnexion de la transformation vis-à-vis de la production porcine régionale. Celle-ci peut s'accroître si ces industries produisent davantage de plats élaborés basés sur des matières premières standard, et se détournent des produits charcutiers traditionnels. La production régionale s'est diversifiée vers des produits sous signes de qualité de type CCP, Label. Les éleveurs ligériens ne pourront pas compenser leur handicap sur ces prix par l'offre d'un meilleur service (constance de la qualité, délais de livraison, traçabilité). Le recours à l'identification de l'origine de la viande (démarche Viande Porcine Française - VPF) reste sans doute la meilleure solution pour le marché national.

FORCES

- Meilleur équilibre territorial qu'en Bretagne
- Exploitants jeunes, entreprenants et bons techniciens
- Maîtrise sanitaire élevée
- Bonne organisation des groupements de producteurs
- Accès aux matières premières via Nantes - Saint-Nazaire et proximité des céréales (Sarthe, Vendée)
- Notoriété de certains produits régionaux (rillettes, jambon de Vendée...)
- Développement de la fabrication d'aliments à la ferme.

OPPORTUNITÉS

- Ouverture possible de marché vers les PECO
- Nouvelles techniques limitant les nuisances (odeurs notamment).

FAIBLESSES

- Approvisionnement déficitaire sur certains morceaux en France (jambon) mais excédentaire sur d'autres (longe)
- Groupements et offre avale encore trop dispersés par rapport à la distribution et aux transformateurs
- Réponse aux interpellations sociales (environnement, nuisances, image)
- Renouvellement des éleveurs
- Peu de nouveaux produits en frais.

MENACES

- Accroissement des importations
- Distorsion de concurrence avec d'autres pays de l'Union européenne
- Conflits d'acceptabilité sociale.

Ovin - Caprin

Les productions caprine et ovine bénéficient d'une bonne image de marque auprès du consommateur, mais leurs tendances de consommation sont opposées, en baisse pour la viande ovine. Ces deux filières régionales sont dynamiques et génèrent des revenus intéressants depuis quelques années. Très souvent en systèmes mixtes, elles sont un complément économique efficace à d'autres productions. La moindre installation des jeunes et le manque d'attrait du métier restent aujourd'hui un handicap. Le manque de lisibilité et d'autonomie concernant l'évolution du prix du lait de chèvre, fixé par les organismes de collecte au regard de celui du lait de vache, demeure une forte inquiétude. Mais les opportunités de développement des deux filières sont encourageantes. On pourrait s'attendre à une reprise de la production ovine dans les prochaines années dans notre région.



La filière ovine et caprine régionale

Par opposition à l'élevage bovin, les ovins et caprins sont des "petits ruminants" à valeur modeste par animal. Bien que souvent confondus, l'élevage ovine et l'élevage caprin jouissent de la confiance des consommateurs et d'une image positive de terroir : le mode d'élevage pastoral extensif et respectueux de son environnement est en effet en décalage avec d'autres productions animales, mais il l'est aussi avec la réalité des systèmes de production. Outre la vente de chevreaux, l'élevage régional caprin est destiné à la production laitière. L'élevage ovine est destiné à la production de viande de boucherie. En Pays de la Loire, ces deux productions sont très souvent associées à des cultures ou à une autre production d'herbivores, bovin viande le plus souvent.

Le secteur caprin est très concerné par la production et la transformation

fermières ; il installe en outre beaucoup de néo-ruraux, puisque 30 % des éleveurs ne sont pas issus du milieu agricole.

Chiffres clés en 2002-2003

Production caprine

- 80 000 chèvres et 30 000 chevrettes,
- 592 000 hl de lait de chèvre,
- 4^e rang national.

Transformation caprine

- 497 000 hl de lait livrés à l'industrie.

Production ovine

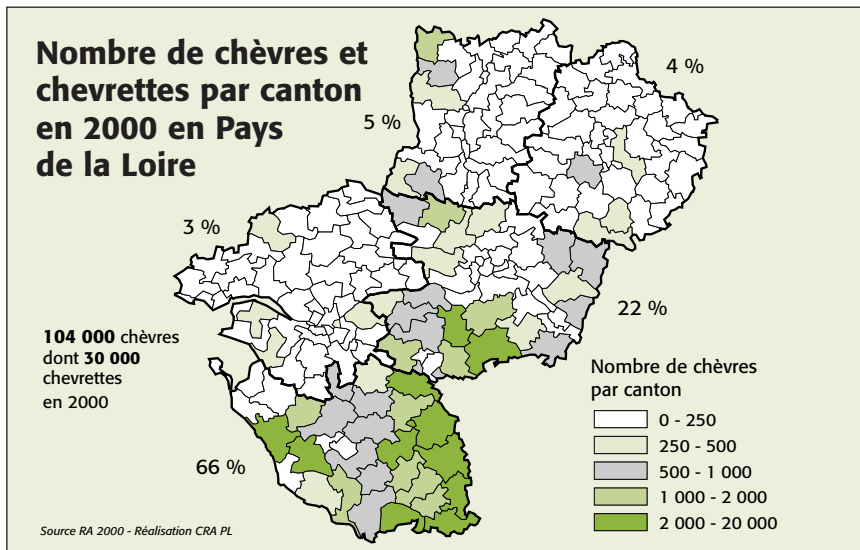
- 123 000 brebis dont 116 000 primées,
- 4 000 t de viande ovine,
- 2,8 % des livraisons nationales.

Transformation ovine

- 4 sociétés d'abattage régionales, dont 3 en Vendée.

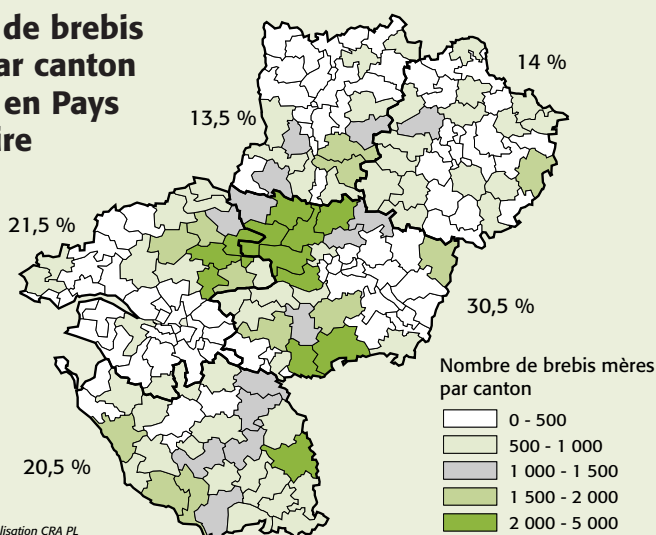
La production de lait de chèvre place la région Pays de la Loire en quatrième position nationale après les régions Poitou-Charentes, Rhône-Alpes et Centre. La production vendéenne est majoritaire avec 2/3 du cheptel ligérien et 10 % de la production nationale, mais le Maine-et-Loire gagne de plus en plus de terrain. La presque totalité de la production régionale est livrée et transformée en Poitou-Charentes. La qualité du lait de chèvre ne cesse de s'améliorer et le rendement laitier augmente régulièrement depuis 15 ans, mais la productivité des chèvres est hétérogène. La taille des exploitations caprines (cheptels et surfaces) et leur dimension économique sont très variables : une unité de main d'œuvre est en moyenne associée à plus de 100 chèvres.

La production ovine régionale ne représente que 2,8 % de la production nationale, mais elle est valorisée par des signes officiels de qualité et par son adossement à la région Poitou-Charentes, leader national. La production est concentrée à l'ouest du Maine-et-Loire pour plus de 30 % du troupeau régional de brebis, au nord-est de la Loire-Atlantique et en Vendée. La région dispose de quatre sociétés d'abattage, mais une part importante de la production Nord Loire est abattue en Ille-et-Vilaine. L'atelier ovine est souvent de petite taille et complémentaire d'une production bovin viande ou grandes cultures. La majeure partie des brebis est "primée" : le droit à prime est indépendant du marché et permet de conforter le revenu et la taille des cheptels. Le renouvellement



Nombre de brebis mères par canton en 2000 en Pays de la Loire

137 300
brebis mères
en 2000



ment des éleveurs est insuffisant au regard de l'âge moyen, supérieur à celui des autres filières (plus de 36 % du cheptel de brebis mères est détenu par des exploitants de plus de 50 ans). Il était limité jusqu'à 2002 par une perception négative du métier en terme de moindre rentabilité.

Dynamique dans un contexte national et international

La consommation et la production de lait de chèvre sont en hausse soutenue depuis 10 ans, la surproduction des années 1990 ayant stoppé la dynamique pendant les

quatre années suivantes. Cette croissance est contrôlée par une politique stricte d'installation ne permettant que le remplacement des départs : le nombre d'éleveurs reste donc stable. Mais le cheptel caprin augmente, ainsi que la charge de travail, ce qui rend le métier plus pénible ; c'est une contrainte forte qui peut conduire à l'abandon de la production fermière. La production devrait donc continuer à augmenter mais plus modérément, la réforme de la PAC s'ajoutant indirectement aux raisons précédentes : la production caprine n'est pas primée.

Le lait de vache et le lait de chèvre sont collectés par les mêmes entreprises, qui décident de l'évolution du prix du lait. Les éleveurs caprins craignent donc un scénario à la

baisse comme pour le lait de vache, induisant une baisse des revenus. Ils demandent le découplage des aides et la négociation séparée des prix.

En production ovine, l'évolution des comportements alimentaires face aux crises sanitaires a fait progresser le prix payé aux éleveurs de plus de 35 % depuis 1999. En diminution constante de 1980 à 2002, le cheptel ovin des Pays de la Loire est depuis en progression en raison de l'amélioration de la valeur ajoutée (signes officiels de qualité) et des bénéfices d'une nouvelle prime PAC. Fédérée par une dynamique française interprofessionnelle, la filière se mobilise à travers d'importantes campagnes de communication ("En Pays de la Loire, l'agneau, on y croit !") et un récent plan régional et national de relance (communication, mobilisation des jeunes...). Elle présente aux accompagnateurs de projets une production ovine moderne et rémunératrice.

La France a choisi le recouplage des aides PAC à 50 %, favorable à l'élevage ovin. Le maintien de l'atelier ovin reste un atout pour l'économie des exploitations, et la stratégie britannique de découplage total des aides nous est en outre favorable (le Royaume-Uni est un producteur européen majeur). Certains éleveurs britanniques pourraient en effet être tentés par l'arrêt de leur production.

FORCES

Production caprine

- Valorisation industrielle régionale
- Image positive de la production
- Qualité en hausse
- Rémunération correcte en élevage bien conduit
- Production indépendante des subventions.

Production ovine

- Technicité, références, bonne génétique
- Filière qualité : accroissement des signes officiels de qualité et assurance de débouchés rémunérateurs
- Systèmes mixtes complémentaires
- Bonne image auprès des consommateurs
- Forte mobilisation de la filière (plan de relance et de développement...).

OPPORTUNITÉS

Production caprine

- Consommation en hausse (parts de marché).

Production ovine

- Conjoncture de marché et prime PAC favorable,
- Mise aux normes ne nécessitant pas d'investissement spécifique,
- Pérennisation de la rentabilité économique liée à la modernisation de l'atelier.

FAIBLESSES

Production caprine

- Pénibilité du travail et exigence en temps
- Grande variabilité des coûts de production, supportant des marges de manœuvre importantes
- Charges de structure élevées.

Production ovine

- Age des éleveurs
- Taille insuffisante des cheptels (modernisation en cours), besoin en reproducteurs de qualité (génétique à développer)
- Difficulté de renouvellement
- Nombre insuffisant d'abattoirs ?

MENACES

Production caprine

- Evolution potentiellement à la baisse du prix du lait.

Production ovine

- Pression foncière élevée,
- Concurrence des prix à l'importation,
- Consommation en baisse.

Cheval



Le développement de l'équitation et du tourisme équestre, la mise en place progressive d'une organisation collective de la filière (Conseil des équidés des Pays de la Loire) ainsi que la réorientation des missions des haras nationaux vers davantage de services à la filière, sont autant d'éléments favorables au développement de la filière dans la région des Pays de la Loire.

La filière équine régionale possède de nombreux atouts pour réussir son intégration au sein des autres filières agricoles ligériennes et ainsi parvenir à une meilleure reconnaissance et structuration professionnelle. Le cheval est un argument supplémentaire pour maintenir une agriculture en zone périurbaine, dès lors que sont correctement traitées les questions de concurrence sur les terres disponibles.

La filière équine régionale

La filière cheval est largement diversifiée (courses, selle, trait, poneys, ânes) et les circuits de valorisation et de commercialisation sont variables en fonction des différentes utilisations : courses, sports et loisirs équestres, trait. La production de viande de cheval ne représente pas un débouché important de la filière, puisque seulement 1 600 tonnes de viande nettes ont été produites en 2002 dans les Pays de la Loire, soit 7 % des livraisons nationales.

Cette filière concerne plusieurs secteurs d'activités : agriculture, sport, tourisme. La filière hippique est une filière économique à part entière, diverse et en cours de structuration.

La région des Pays de la Loire est la deuxième région productrice de chevaux de sang après la Basse-Normandie, mais la première pour le nombre d'hippodromes, ainsi que pour le nombre d'entraîneurs et de chevaux destinés à l'entraînement. C'est sa diversité, associée à l'excellence dans la plupart de ses secteurs, qui fait la force et la réputation de la filière cheval ligérienne. Sa notoriété est renforcée par la présence sur le territoire de deux haras nationaux (le Lion-d'Angers et La Roche-sur-Yon), de l'École nationale d'équitation à Saumur, de l'École nationale vétérinaire à Nantes ainsi que du premier pôle de formation français aux métiers du cheval à Laval.

Chiffres clés en 2002-2003

| | | Pays de la Loire | Part nationale (%) |
|---|---|------------------|--------------------|
| EFFECTIFS D'ÉQUIDÉS (affiliés MSA) | Chevaux de sang | 34 200 | 10 |
| | Chevaux de trait et ânes | 5 600 | 5 |
| | Total | 39 800 | 9 |
| ÉLEVAGE SIRE ⁽¹⁾ , 2003 (données 2002) | Juments de sang saillies | 7 700 | 13 |
| | Juments de trait saillies | 2 200 | 6 |
| | Total | 9 900 | 11 |
| COURSES Ministère de l'agriculture BCPM ⁽¹⁾ , 2002 (données 2001), France Galop et SECF ⁽¹⁾ , 2002 (données 2001) | Montant des enjeux au pari mutuel sur hippodromes (M€) | 14,6 | 6 |
| | Nombre d'hippodromes | 51 | 20 |
| | Nombre de réunions de courses | 324 | 14 |
| EMPLOIS (ETP) OESC ⁽¹⁾ , 2004 (données 2003) | Nombre d'ETP hors hippodromes, organisation des paris, approvisionnement... | 2 962 | 8 |
| EQUITATION FFE ⁽¹⁾ , 2002 | Nombre de licences FFE (2002) | 22 800 | 5 |
| | Nombre d'établissements équestres (2002) | 216 | 6 |

La filière cheval a généré en 2003 près de 3 000 emplois en équivalent temps plein (Etp) dans la région des Pays de la Loire, la positionnant au second rang national derrière la Basse-Normandie. Plus des 3/4 des emplois générés par la filière sont concentrés dans les élevages, les courses (écuries) et les établissements équestres. Le reste concerne les haras nationaux, les selleries, les maréchaux ferrants ou encore les vétérinaires spécialisés.

La région des Pays de la Loire est le leader national en nombre d'hippodromes. Sur les 51 hippodromes que compte la région, 18 sont classés dans la catégorie "pôle régional" ou "1^{re} catégorie". Avec 324 réunions de courses en 2001 et près de 1 850 épreuves sportives en 2002, la région des Pays de la Loire occupe le second rang derrière l'Île-de-France pour l'organisation de manifestations hippiques. Il n'est donc pas étonnant que la région occupe la première place pour son nombre d'entraîneurs (577 entraîneurs en 2001, soit 21 % des entraîneurs français) et le nombre de chevaux à l'entraînement (5 927 chevaux, soit 21 % du cheptel national dans cette catégorie).

D'une façon générale, la filière cheval est essentiellement constituée de petits éleveurs, qui pour la plupart ne conduisent qu'une seule jument à la saillie. On

⁽¹⁾ SIRE (Système d'identification répertorié les équidés), BCPM (Bureau des courses et du pari mutuel), SECF (Société d'encouragement du cheval français), OESC (Observatoire économique et social du cheval), FFE (Fédération française d'équitation).



constate donc une individualisation importante du circuit de chaque cheval, conjuguée à une forte spécialisation (courses, sport, loisirs).

La diversité des utilisations du cheval (courses, selle, trait, poneys, ânes) ne favorise pas l'organisation et la structuration de la mise en marché. Chaque secteur a ses modalités : par exemple, les ventes aux enchères (au niveau national) sont en bonne place pour le galop (Pur Sang), assez présentes aussi au trot, anecdotiques pour le cheval de sport. Le marché du cheval de trait est jugé difficile en raison de la faible consommation de viande de cheval, et la commercialisation de chevaux de sport relève davantage de ventes de gré à gré, même si l'influence des mar-

chands de chevaux est réelle. Seule la vente de chevaux de loisir semble être positionnée sur un marché porteur, mais absolument pas structuré.

La valorisation des produits est conditionnée aux résultats de concours d'élevage et de compétitions, et représente un coût important de la production.

Dynamique dans un contexte national et international

La filière cheval est en développement. Sur le plan national, le nombre de chevaux aurait augmenté de 35 % ces douze dernières années dans les exploitations agricoles. On observe un

recul important du nombre de chevaux de trait et une très forte progression des chevaux de sang, essentiellement due aux chevaux de selle (sport et loisir).

Dans cette dynamique, la filière cheval amorce un changement radical sur le plan de ses institutions d'une part, et de sa reconnaissance agricole et professionnelle d'autre part.

Les haras nationaux, en même temps qu'ils évoluent vers un établissement public à caractère administratif (EPA) et se réorganisent, se voient dotés de nouvelles missions. Ils sont un opérateur public, prestataire de services destinés à l'ensemble des acteurs du développement territorial et de la filière cheval, à la demande de l'Etat, des organisations socio-professionnelles et des collectivités locales. Les Pays de la Loire seront dotés de 2 pôles hippiques (le Lion-d'Angers : pôle événementiel et d'hébergement d'étalons, et la Roche-sur-Yon : pôle patrimonial et touristique lié aux métiers d'art et d'artisanat du cheval) et de huit centres techniques (anciennement stations de monte) équitablement répartis sur l'ensemble du territoire ligérien.

Cette réforme accompagne la mise en place d'interprofessions. Depuis septembre 2002, INTERBEV équins (viande) est habilitée à prélever des cotisations et depuis mars 2003 existe la FIVAL (sport, loisir).

FORCES

- Augmentation du cheptel
- Présence des haras nationaux
- Développement récent d'inter-professions : INTERBEV équins (viande) et la FIVAL
- Autonomie progressive des associations nationales de races
- Montée en puissance du Conseil des équidés des Pays de la Loire.

OPPORTUNITÉS

- Redistribution du fonds d'intervention (PMU)
- Nouvelle politique du cheval : réforme des haras nationaux
- La nouvelle PAC et le développement du second pilier
- Développement de l'équitation et du tourisme équestre.

FAIBLESSES

- Complexité de la filière : grande variabilité des statuts des éleveurs, très forte hétérogénéité des produits et de leurs circuits de valorisation
- Faible intégration de la filière à l'ensemble de la production agricole
- Mise en marché peu organisée et peu structurée.

MENACES

- Incertitudes liées à la réforme des haras nationaux
- Concurrence sur le foncier entre la filière cheval et le monde agricole
- Fiscalité contraignante.

Les filières végétales



Céréales

Oléoprotéagineux

La majorité des exploitations ligériennes n'est pas spécialisée dans la production de céréales et d'oléoprotéagineux. Une grande partie de la production est destinée à l'autoconsommation, pour les animaux présents sur l'exploitation. La production de céréales a connu une forte croissance du fait d'une intensification technique et du développement des surfaces en remplacement des cultures fourragères, et d'une demande européenne est toujours élevée. La PAC et l'entrée des PECO ne devraient pas altérer significativement cette croissance. Seul le contexte difficile de l'élevage face à la concurrence internationale pourrait faire diminuer la demande interne.

La filière céréales et la filière oléoprotéagineux régionales

Peu spécialisées, les exploitations régionales ayant une activité d'élevage produisent des céréales et des oléagineux, du fait de leur utilisation croissante en autoconsommation pour l'alimentation animale. Les exploitations spécialisées sont peu nombreuses et principalement localisées dans l'est de la région, en Sarthe pour les céréales et en Vendée pour les oléagineux. Les oléoprotéagineux ont un rôle dans la rotation des cultures entre les céréales. Les oléagineux sont moins exigeants en eau qu'un maïs et les cultures d'hiver permettent une meilleure répartition du temps de travail annuel. La Mayenne est le leader régional de la production de

protéagineux (pois, fèves, lupin doux), suivie de la Vendée. La région Pays de la Loire est largement déficitaire en production de protéines à utilisation animale.

Chiffres clés en 2003

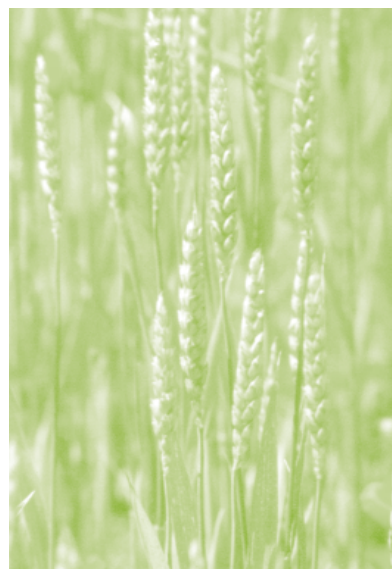
Production régionale moyenne entre 2002 et 2004

| Culture | Surface (ha) | Production (M t) |
|-------------------|--------------|------------------|
| Céréales | 613 000 | 4,2 |
| - dont blé tendre | 352 000 | 2,4 |
| - dont maïs grain | 144 000 | 1,2 |
| Oléoprotéagineux | 102 000 | 0,3 |

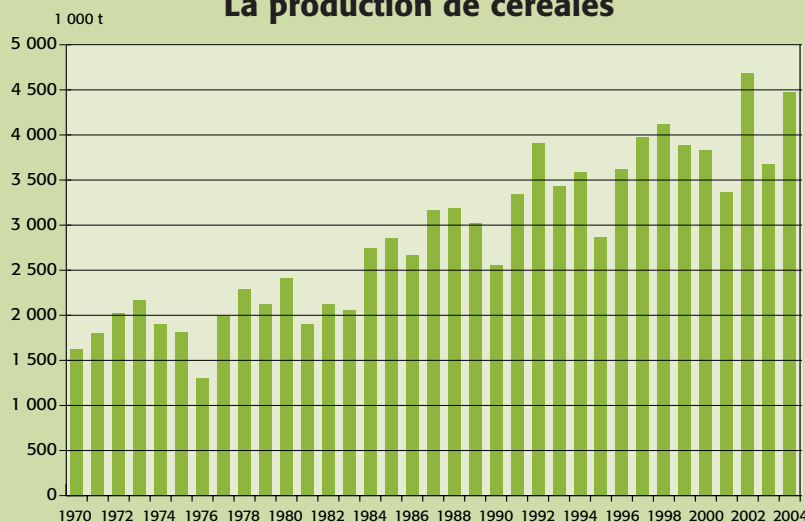
Les productions ligériennes de céréales, oléagineux et protéagineux représentent respectivement

6,7 %, 4,4 % et 5,2 % de la production nationale. En moyenne, 3 Mt de céréales et 0,3 Mt d'oléoprotéagineux sont collectées par an.

Céréales



La production de céréales



Source DRAF - Réalisation CRA PL

Un quart de la superficie agricole utile (SAU) régionale est occupé par des céréales : le blé tendre représente 56 % de la sole céréalière ligérienne et le maïs grain 22 % (2^e céréale la plus cultivée). La Sarthe et la Vendée sont les départements les plus céréaliers avec respectivement 33 et 27 % de leur SAU consacrés aux céréales.

Près de 26 000 exploitations ligériennes livrent des céréales (150 t en moyenne par exploitation). Parmi elles, 4 400 exploitations sont spécialisées et détiennent le quart des surfaces céréalières régionales. Pour les exploitations en polyculture élevage, la part de l'autoconsommation atteint 20 %

pour le blé tendre et 15 % pour le maïs grain. Au total, le blé tendre représente 2/3 des céréales auto-consommées. La région dispose d'une filière blé dur dynamique, notamment en Vendée et en Maine-et-Loire (120 000 t produites en moyenne sur 15 à 20 000 ha).

Près de 526 000 t de blé meunier sont produites annuellement, soit 9,4 % de l'activité meunerie française, dont en moyenne 9 600 t sont écrasées sur place par 56 moulins ligériens. La présence de quatre sites portuaires (5 silos, 240 000 t) facilite le transport et l'exportation.

Entre 1970 et 2003, les surfaces céralières ont augmenté de 100 000 ha : elles remplacent en effet progressivement les surfaces fourragères destinées au cheptel, lui-même en régression. Les rendements ont en outre doublé (de 38 q/ha à 67 q/ha, soit une hausse de 1 q/ha par an en moyenne), du fait des progrès techniques et de la mise en jachère de terres les moins productives. La production a ainsi été multipliée par 2,3. Mais les variations interannuelles sont importantes : la production de céréales en 2002 a été exceptionnelle (record de 4,7 Mt pour 628 000 ha et un rendement historique moyen de 75 q/ha), et la récolte 2004 a également été très conséquente avec 4,5 Mt pour 626 000 ha.

Oléoprotéagineux

La production régionale d'oléoprotéagineux couvre 78 900 ha, dont

une majorité en Vendée (en particulier le sud Vendée) ainsi que l'est du Maine-et-Loire et quelques cantons sarthois.

La production régionale de protéagineux couvre 28 250 ha, dont 70 % en pois protéagineux, 14 % en féveroles et 16 % en lupin doux. La Mayenne détient le plus de surfaces et notamment le sud mayennais, auquel s'ajoutent quelques cantons du nord Maine-et-Loire, de l'ouest sarthois et de la Vendée.

Les surfaces en oléagineux ont fortement augmenté dans les années 1980 (120 000 ha en 1987) puis à nouveau dans les années 1990 (140 000 ha en 1999). Depuis 1999, les surfaces régressent à l'exception de l'année 2003 : elles ont diminué de moitié en 3 ans. Les surfaces en protéagineux ont atteint 20 000 ha en 1989 ; depuis, l'augmentation des surfaces est très lente. Les surfaces en oléagineux se sont réduites aux dépens des céréales dès lors que l'aide oléagineuse a été abaissée à celle des céréales, la productivité des oléagineux étant moindre.

Sur les cinq dernières années, le rendement moyen oléagineux est de 25 q/ha et n'a que peu évolué depuis 30 ans (entre 20 et 25 q/ha pour le tournesol et 25 et 30 q/ha pour le colza). La production a donc suivi l'évolution des surfaces : 342 000 t produites en 1999, mais 209 000 t en 2003.

Les rendements en protéagineux ont fortement augmenté de 1970 à 1990 malgré de fortes varia-

tions observées depuis 10 ans (record de 48 q/ha en 1998, soit 144 000 t, contre 34 q/ha en 2002, soit 96 500 t, niveau le plus bas de la décennie).

Dynamique dans un contexte national et international

Céréales



La demande en céréales devrait continuer sa progression, notamment grâce à l'utilisation croissante de céréales et d'oléagineux pour l'alimentation animale.

Peu de modifications sont à attendre de la nouvelle PAC, mise à part la baisse des majorations mensuelles. Toutefois, la surface en céréales pourrait augmenter par substitution à une forte réduction en surfaces fourragères, liée au découplage des aides PAC pour le secteur bovin à l'engraissement et à la baisse du cheptel.

Ainsi, pour une augmentation d'environ 10 000 ha de céréales et en supposant que les rendements céréaliers suivent la croissance de 1q/ha/an observée depuis 1970 (soit 77 q/ha en moyenne vers 2010-2013), la production céralière régionale atteindrait 4,6 Mt en 2010.

Selon la Commission européenne, les PECO seraient exportateurs nets de 12 Mt de céréales en 2008. Jusqu'à présent, l'intégration de tels pays excédentaires au sein de l'Union européenne était compensée par des soutiens à l'exportation. Mais dans le cadre des négociations internationales à



l'OMC, ces soutiens sont fortement diminués dans un marché international stagnant. La réduction de la production française de volaille, concurrencée par les importations brésiliennes notamment, pourrait en outre impacter à la baisse la demande locale en céréales.

Oléoprotéagineux

Les PECO disposent d'un bon potentiel de production pour le tournesol, le colza et les pois protéagineux, notamment la Pologne, la République Tchèque et la Hongrie. L'Europe à 15 en étant déficitaire, elle devrait donc diminuer ses importations en provenance des pays tiers.

Les oléoprotéagineux ne sont pas directement concernés par la

nouvelle PAC. Le remplacement du supplément protéagineux (9,5 €/t que multiplie le rendement de référence départemental) par une



aide spécifique de 55,57 €/ha n'aura que peu d'incidences en Pays de la Loire, sauf en cultures irriguées.

Les surfaces en oléoprotéagineux devraient se maintenir. Elles seront une variable d'ajustement dans l'assolement, l'expansion du blé étant limitée par les difficultés agronomiques. Les protéagineux constituent en outre une source de protéines pour l'alimentation animale. Même si le maïs dégage une meilleure marge brute hors primes en comparaison, les fortes incertitudes sur le coût et la quantité des ressources en eau devraient limiter son étendue.

(1) SCOP : surface en céréales, oléagineux et protéagineux.

FORCES

Céréales

- Nature du sol et alimentation en eau
- Bon climat et bonne technicité
- Réduction possible des charges
- Façade portuaire
- Fort développement de la traçabilité
- Filière boulangerie en Vendée (IGP brioche vendéenne)
- Premier producteur français de pain bio (Biofournil).

Oléoprotéagineux

- Source de protéines pour l'alimentation animale
- Moins consommateurs d'eau (tournesol)
- Traçabilité possible.

FAIBLESSES

Céréales

- Le travail simplifié peut introduire des problèmes agronomiques
- Charges de mécanisation trop fortes chez certains agriculteurs
- Les céréales sont un atelier secondaire chez les éleveurs
- Faible taux de protéines
- Dépendance en protéines végétales (alimentation du bétail).

Oléoprotéagineux

- Plafonnement et variabilité des rendements
- Technicité et sélection à développer
- Moindre intérêt des collecteurs.

OPPORTUNITÉS

Céréales

- Nouvelle PAC
- Nouveaux débouchés non alimentaires
- Transformation à la ferme.

Oléoprotéagineux

- Sous-produit intéressant (huiles végétales brutes)
- Demande mondiale à venir
- OGM ?

MENACES

Céréales - Oléoprotéagineux

- OGM ?
- Impact sur les ressources en eau (10 % de la SCOP⁽¹⁾ sont irrigués)
- Réduction sensible de la demande en alimentation animale
- Doute sur les apports nutritionnels et la santé en alimentation humaine
- Accès réduit aux phytosanitaires
- Importations de l'Est mais peu d'écart de prix avec l'Europe à 15
- Réduction des aides européennes.

Horticulture ornementale



L'horticulture ornementale des Pays de la Loire est une filière agricole régionale forte et dynamique, reconnue pour son savoir-faire au plan national et international, et dotée d'un excellent potentiel de recherche et de développement. Malgré une croissance atténuée ces dernières années, un tassement significatif de la consommation et une concurrence montante, la production horticole ornementale situe la région en leader national incontesté grâce à ses nombreux atouts. La région devrait logiquement maintenir sa position à l'avenir, voire accroître sa production dans les domaines de la pépinière et des plantes en pots et à massif. Les marges d'amélioration de la compétitivité régionale, aujourd'hui identifiées sur la base des quelques points faibles, constituent un objectif d'évolution à court terme.

La filière horticole régionale

La région Pays de la Loire est la première région horticole de France pour de nombreuses productions, Angers se positionnant comme capitale nationale horticole. L'horticulture ornementale des Pays de la Loire est issue d'une longue histoire porteuse de savoir-faire. Elle poursuit aujourd'hui son développement. L'organisation logistique, l'innovation technique mises en place par plusieurs entreprises de production et la forte présence régionale des organismes de recherche, de formation et de développement en font une horticulture de pointe.

Chiffres clés en 2001

Production

- 3 360 ha dont 360 de serres et abris hauts et 781 de plateformes pour conteneurs,
- 18 % de la production nationale en valeur.
- 1 000 producteurs dont 380 horticulteurs spécialisés et 280 pépiniéristes spécialisés, les autres ayant une autre activité principale (maraîchage ou polyculture) et en contrat avec les pépiniéristes,
- 600 entreprises génèrent un CA de 312 M€,
- 5 500 emplois directs dont 3 100 salariés permanents,
- plus de 1 000 emplois induits.

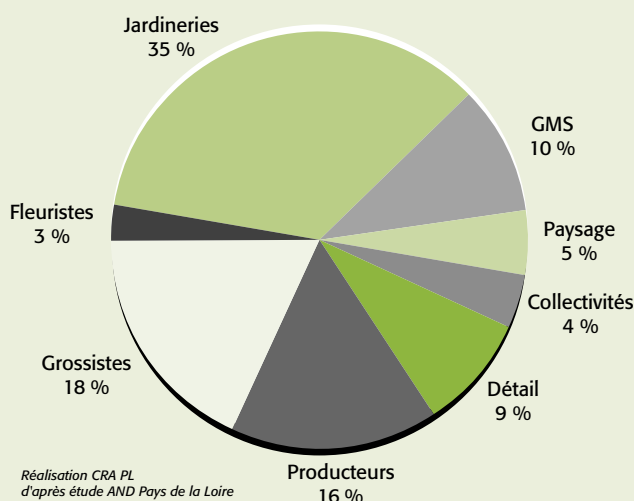
Les principales productions régionales sont :

- fleurs et feuillages coupés dont le muguet (90 % de la production nationale),
- plantes en pots dont hortensia vert (94 % de la production nationale), fougères (67 %), gloxinia (66 %), saintpaulia (47 %),
- plantes à massifs (18 % de la production nationale),
- plants de rosiers (54 % de la production nationale),
- plantes vivaces, aromatiques et aquatiques (35 %).

La région des Pays de la Loire occupe la première place nationale avec 18 % de la production horticole globale. Elle dispose d'une très large gamme diversifiée avec des produits phares comme l'hortensia, le chrysanthème... Elle est premier producteur pour les plantes en pot fleuries, plantes à massif, jeunes plants d'ornement et fruitiers, bulbes dahlia, arbustes conteneurs, muguet... Elle est au 2^e rang pour la production de fleurs et feuillages coupés et au 3^e rang pour la production de bulbes (mais première pour les bulbes de dahlia).

Le Maine-et-Loire est le leader incontesté avec plus de 2/3 du chiffre d'affaire régional (200 M€, 71 %), contre 15 % pour la Loire-Atlantique, et 280 entreprises spécialisées. Il compte 2 500 ha et fournit 3 300 emplois. La politique d'installation des jeunes à travers les pépinières d'entreprises horticoles, les systèmes de

Répartition des ventes régionales selon le mode de distribution





services et l'appui des pouvoirs publics (serres-relais) a été efficace. Le Maine-et-Loire domine la production de bulbes et de plantes ornementales, tandis que la Loire-Atlantique domine le marché des fleurs coupées.

L'horticulture régionale bénéficie à Angers d'un pôle dynamique au service de l'innovation, assurant une interaction permanente entre les organismes de recherche, d'enseignement supérieur et les producteurs. Le dynamisme de la communication et de l'animation (Salon du végétal, Florales...) font de la région une vitrine européenne en matière de végétal. De grandes entreprises horticoles sont installées en Pays de la Loire (André Briant Jeunes Plants, Sicamus, Ripaud, Challet Herault, Bertrand Frères, Froger, Gaignard Fleurs, Sauvé Alain, Turc Ernest, Levavasseur, Taugourdeau, Minier...). A l'emploi spécialisé s'ajoutent plus d'un millier d'emplois induits (poterie, engrais,

terreaux, transporteurs, grossistes, constructeurs d'abris...) qui se sont fortement développés ces dernières années, dont une dizaine d'entreprises d'envergure nationale. Le secteur coopératif est représenté par Fleuron d'Anjou (bulbes et plantes à massif) et Terrena (Minier).

Dynamique dans un contexte national et international

En 15 ans, l'horticulture régionale a connu un développement de plus de 30 % des surfaces, 15 % du nombre d'emplois, 29 % de la valeur des productions (en € constants). La demande est en croissance constante, à l'exception de l'année 2003 (contexte climatique). L'année 2004 semble confirmer la tendance à la baisse de 2003. La présence à l'exportation est croissante, mais limitée par une demande interne française forte jusqu'en 2002. La consommation sur le long terme devrait poursuivre sa croissance, tant pour le développement de consommations inhérentes aux collectivités que celles des particuliers. Dans le cas de la fleur coupée, la production nationale ne couvre pas le besoin intérieur et montre une dégradation des

volumes et de la valeur depuis 20 ans. La compétitivité de certains pays tiers (Amérique du Sud, Israël, Asie, Kenya) et européens (Pays-Bas) demeure en effet très supérieure à la nôtre dans certaines productions.

Mais la région, forte de ses atouts et avec l'appui de la recherche, devrait poursuivre sa croissance face à ces réelles perspectives de développement. Le plus fort développement à attendre concerne les filières plantes en pot et à massifs, pépinières et bulbes. Il dépendra de la capacité à réduire les coûts de production en optimisant par exemple les aspects logistiques et en proposant de nouveaux packagings.

Un objectif de croissance du chiffre d'affaire est estimé à 20 % d'ici 2010, avec 600 entreprises et près de 6 000 emplois. Le maintien du nombre de producteurs par le renouvellement (installation des jeunes) sera également un élément important.



FORCES

- Savoir-faire historique
- Gamme diversifiée
- Pôle de recherche-innovation-développement
- Pôle d'enseignement
- Circuits de commercialisation et de distribution
- Création variétale
- Entreprises dynamiques.

FAIBLESSES

- Production atomisée
- Organisation logistique encore trop faible malgré des initiatives récentes (BHR)
- Organisation commerciale insuffisante pour répondre au regroupement des grandes enseignes
- Transmission des entreprises à encourager
- Main d'œuvre insuffisante
- Déficit d'image des métiers horticoles
- Faible dimension des entreprises qui limite leur présence à l'export.

OPPORTUNITÉS

- Marché globalement en croissance
- Dynamique créée autour de la candidature du pôle de compétitivité
- Futur Parc du végétal à Angers
- Comité interprofessionnel du végétal spécialisé (CIVS), porteur de projets interfilières (semences, horticulture ornementale, arboriculture fruitière, viticulture, légumes).

MENACES

- Concurrence des bassins émergents (coût de main d'œuvre plus faible)
- Rachat des entreprises par des capitaux hors région
- Fléchissement de la demande, qui a tendance à se confirmer.

Arboriculture

La production régionale fruitière est dynamique, efficace et organisée. Le Maine-et-Loire en est le département emblématique. Dans un contexte national et européen très concurrentiel, la région des Pays de la Loire maintient une position très honorable parmi les leaders de la production, grâce à de nombreux atouts structurels et humains, qui peuvent en outre encore progresser. Les producteurs régionaux auront à se positionner face à la nouvelle concurrence des PECO dont les effets à attendre restent encore difficiles à évaluer, certainement bénéfiques à court terme, moins à plus long terme. L'amélioration de la compétitivité de la production fruitière passe principalement par l'innovation variétale, déjà dynamique en région, et la minimisation des distorsions de concurrence sur l'emploi et les charges.



La filière arboricole régionale

Comme pour la production de légumes, les terroirs du Val de Loire sont privilégiés pour les productions de fruits grâce à la qualité des sols, la douceur du climat, la présence de coteaux ensoleillés propices. L'Anjou est un territoire de tradition végétale, notamment fruitière, lui permettant d'être le leader national dans la production de cassis par exemple. L'Anjou et la région bénéficient en outre de la présence de grands groupes et entreprises professionnelles efficaces et d'un environnement scientifique performant et spécialisé.

Chiffres clés en 2003

Production

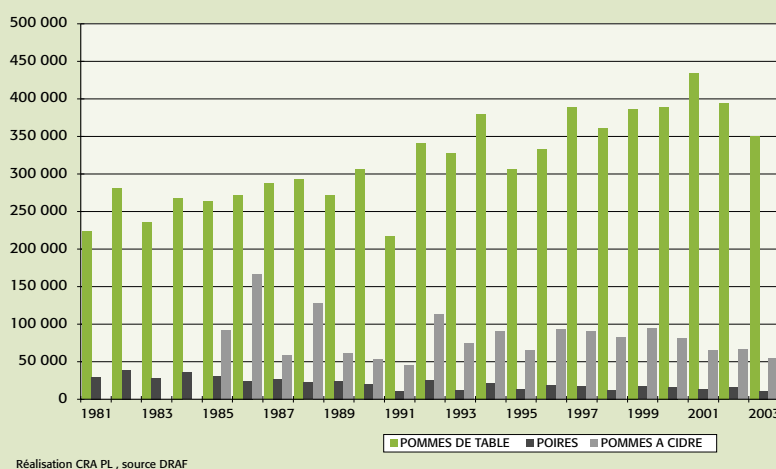
- 8 200 ha de vergers en production en Pays de la Loire,
- potentiel annuel régional de production :
 - 350 000 t de pommes (2^e région avec 20 % de la production nationale),
 - 10 400 t de poires,
 - 3 120 t de cassis (1^{re} région avec 30 % de la production nationale),
 - 130 t de cerises.

Répartition des surfaces (ha) par production et département

| Département | Surf. totale | Pommes | Poires | Cassis | Cerises |
|------------------|--------------|--------|--------|--------|---------|
| Loire-Atlantique | 598 | 503 | 42 | 53 | |
| Maine-et-Loire | 4981 | 4014 | 253 | 662 | 52 |
| Mayenne | 135 | 87 | 30 | 18 | |
| Sarthe | 2025 | 1886 | 76 | 63 | |
| Vendée | 432 | 402 | 23 | 7 | |
| Région | 8171 | 6892 | 424 | 803 | 52 |

Source CEAFL, inventaire des vergers 2004)

Les productions fruitières en Pays de la Loire



Emploi

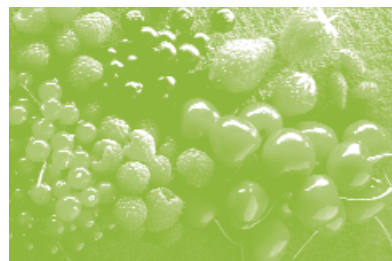
L'arboriculture emploie environ 5 600 personnes (UTA - unités de travail annuel) dont 4 500 salariés (1^{er} employeur régional de main d'œuvre agricole - 25 %).

Marchés

(valeur totale de 163 M€) :

- pomme (156 M€) : marché export 40 %, marché national 42 % et marché industriel 18 %,
- poire (4 M€) : marché export 4 %, marché national 84 % et marché industriel 12 %,
- cassis (1,6 M€) : marché industriel à l'export 20 %, marché national 80 %.

Les vergers des Pays de la Loire s'étendent sur plus de 8 000 ha, surtout en Maine-et-Loire (avec plus de 60 % des surfaces régionales fruitières) et en Sarthe (25 %). Les surfaces fruitières de Vendée (7 %) et de Loire-Atlantique (5 %) sont plus modestes et celle de Mayenne faible (2 %).



Le Maine-et-Loire offre l'ensemble des productions régionales, dont celle de cerise spécifiquement, et détient la plus grande part de la production fruitière régionale. La Sarthe se caractérise par la production de pommes et de poires et la Vendée essentiellement par celle de pommes. La pomme, fruit préféré des français,

constitue la production "phare" des Pays de la Loire avec près de 66 % des surfaces fruitières régionales. Après la poire (poires d'hiver et poires d'automne), le cassis est la 3^e spécificité régionale, produit à plus de 80 % en Maine-et-Loire. Les autres productions significatives sont la fraise, la framboise, le kiwi, la pêche, la prune et le melon.



Quinze organisations de producteurs se partagent environ 80 % de la production régionale. La région compte plusieurs établissements de transformation, dont Terrena à Martigné-Ferchaud (jus), Diana Végétal à Cossé-le-Vivien (concentré de jus de pommes), Brioche Pasquier (pomme à peler), Flash Fruits, Pomona, Fructo (pommes à peler)... et alimente aussi Vergers de Chateaubourg en Bretagne, aux portes des Pays de la Loire.

Dynamique dans un contexte national et international

La France est le troisième producteur fruitier européen, après l'Italie et l'Espagne : elle est le 2^e pour la pomme et le 3^e pour la poire. Elle occupe en outre le 5^e rang mondial pour la production de pommes et le 3^e pour la production de poires. L'Europe est cependant déficitaire en fruits, sa production étant insuffisante pour satisfaire la consommation des 457 millions d'Européens.

En production de pommes et poires, la concurrence accrue et la restructuration de l'agriculture ont stoppé le fort développement des années 1990 : un plan national d'arrachage des vergers a été mis en place en 2000. Depuis 5 ans, la surface régionale en pommes a diminué de 16 % et celle en poires de 7,5 %. Les surfaces en cassis ont par contre augmenté de plus de 70 % depuis 1999.

La modernité du verger est un atout important. Mais les coûts de production, liés essentiellement à celui de la main d'œuvre élevé (50 % du coût de production d'un

fruit) et à sa pénurie en été, engendrent un manque de compétitivité vis-à-vis de pays concurrents. L'entrée des PECO dans l'UE devrait fournir de nouveaux débouchés au moins dans un premier temps, mais la Pologne, principal producteur de fruits des PECO, risque de menacer la production française de pommes à moyen et long termes.

Selon le Comité économique agricole fruits et légumes du bassin Val de Loire (CEAFL), le scénario d'évolution serait le suivant :

- diminution du nombre d'exploitations par manque d'installations,
- difficulté à attirer les capitaux dans un secteur à rentabilité insuffisante,
- poursuite de la concentration des outils de production entre les mains d'exploitants aux qualités professionnelles et managériales reconnues,
- regroupement des producteurs en organisations disposant de capacités commerciales suffisantes,
- présence sur les marchés français et à l'export par des stratégies de développement de valeur.

FORCES

- Bassins historiques, reconnus et entretenus
- Bonne technicité, encadrement technique et R&D
- Dynamique de rénovation variétale et d'investissements en vergers
- Vergers jeunes, de qualité et entretenus
- Outils modernes de stockage et de conditionnement
- Politiques de communication et d'assurance qualité (PFI, EurepGap, Agri'Confiance...).

FAIBLESSES

- Investissements lourds au verger et en stations (amortissements longs)
- Coûts et disponibilité de la main d'œuvre
- Très peu de renouvellements
- Insuffisance de la transformation industrielle à haute valorisation
- Pas de signe officiel de qualité (1 unique CCP)
- Pas de marque d'entreprise significative.

OPPORTUNITÉS

- Marchés dynamiques de consommation
- Arguments santé (Plan national de nutrition santé et campagne de communication "10 par jour")
- Diversification variétale
- Nouvelles formes de consommation (produits 4^e gamme, transformés, distributeurs automatiques...)
- Dynamique créée autour de la candidature du pôle de compétitivité

MENACES

- Concurrence sur le marché mondial (PECO, Chine...)
- Concurrence des États-Unis à l'export (parité euro/dollar)
- Déclin potentiel de la consommation face aux univers concurrents (desserts lactés...)
- Distorsions fiscales, sociales intra/extra UE.

Viticulture

La viticulture peut jouer un rôle d'ambassadeur régional, mettant en avant la richesse culturelle et la qualité de vie de la région. Cependant, elle est face à une situation de marché difficile liée aux problèmes structurels à l'échelle nationale et à la concurrence internationale. Les interrogations actuelles sur la manière de construire des stratégies commerciales à travers une différenciation par les terroirs et la qualité la concernent pleinement. L'utilisation systématique du mot "Loire" dans les dénominations est une piste sérieuse qu'il convient d'approfondir. L'enjeu est de développer l'identité qualitative et l'image de marque régionale. La viticulture régionale ne manque pas d'atouts, en particulier des vignerons entrepreneurs et de bonne technicité. Mais pour qu'ils jouent leur effet d'entraînement, un travail important d'organisation collective reste à poursuivre.



La filière viticole régionale

Les vignobles du Val de Loire constituent le 4^e vignoble en terme de surface après ceux du Languedoc-Roussillon, d'Aquitaine et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et font vivre plus de 6 000 personnes. Ils bénéficient d'une grande diversité inhérente à la mosaïque des sols, des reliefs et des orientations ; les différences de terroirs s'expriment ainsi pleinement dans la grande variété de vins. Les vignobles sont organisés le long de la Loire et de certains affluents, pour des raisons pédoclimatiques et, anciennement, pour les facilités de transport. La Loire et ses nombreux affluents jouent un rôle modérateur en favorisant l'existence d'une multitude de microclimats propices à la culture de la vigne, et contribuent à la grande diversité des vins.

Comme tous les vignobles de France, il est en compétition dans un marché qui demande plus de qualité et moins de quantité.

Chiffres clés

- 42 000 ha de vignes,
- 4 000 exploitations (dont 50 % viticulteurs à temps partiel),
- 2 146 000 hl, dont 1 483 000 en AOC,
- 1 232 000 hl en vins blancs,
- 913 000 hl en vins rouge et rosé.
- Vente en vrac : 3/4 des volumes dont 70 % au négoce,
- Vente en bouteille : 1/4 des volumes dont 60 % sont vendus en direct aux consommateurs.
- 2 000 salariés hors saisonniers, pour un total de total 6 000 Etp.

La taille moyenne des exploitations est de 9,2 ha, mais les exploitations spécialisées font en moyenne 14 ha. La mécanisation concerne 75 % des surfaces régionales avec cependant 90 % en Muscadet et 50 à 60 % en Anjou.



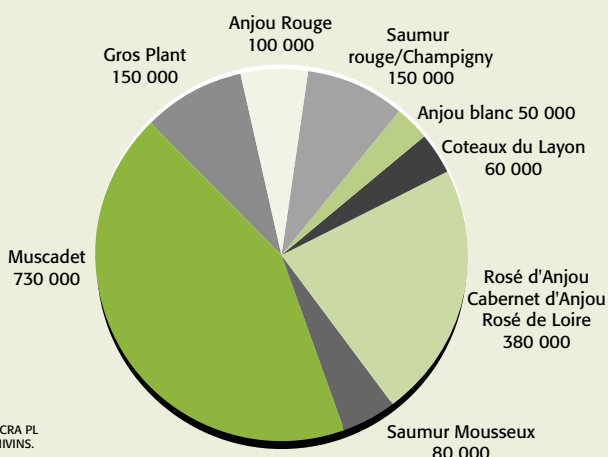
Grâce à la forte politique de qualité menée depuis plus de 10 ans, plus de la moitié des 4 000 exploitations viticoles produisent en AOC. Maîtrise de la qualité et de la commercialisation sont des enjeux forts qui demandent des actions collectives. Les échanges interprofessionnels sont nombreux, soit au sein du Val de Loire (Confédération des vignerons du Val de Loire, Interloire...), soit au sein de la région (Association régionale filières vins).

Depuis quelques années, la production ligérienne est globalement excédentaire pour les vins blancs, équilibrée pour les rouges et déficitaire pour les rosés, dont la réputation a progressé très significativement.

Le négoce assure la majorité de la commercialisation, mais avec de fortes variations selon les vignobles. Il est très dominant en Loire-Atlantique (75 %). En Anjou, la vente directe représente 42 % des

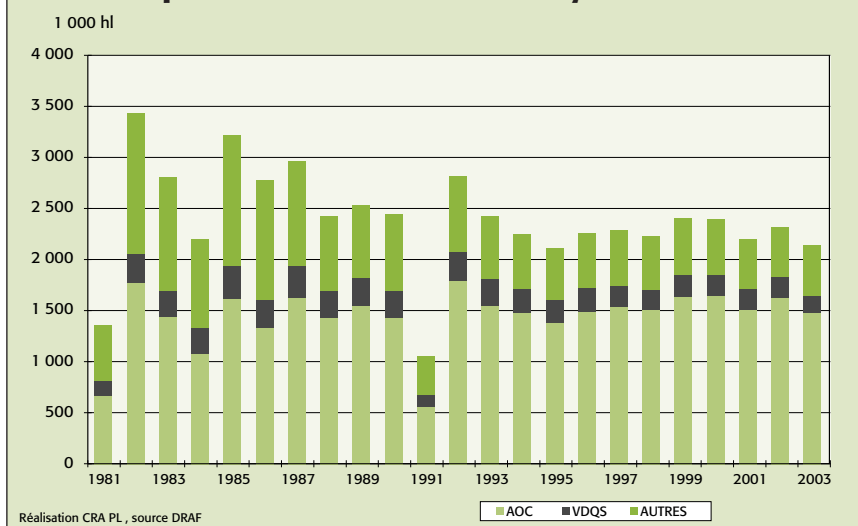
Les principales appellations en Pays de la Loire

(volumes en hl)



Réalisation CRA PL
Source : ONIVINS.

Les productions viticoles en Pays de la Loire



volumes. Les coopératives commercialisent en moyenne 12 % de la production.

La clientèle est diversifiée, locale ou internationale selon les vignobles, les vins et le dynamisme commercial des vigneron. Cependant la part à l'exportation reste globalement faible, 20 % sur l'ensemble du Val de Loire. Les exportations concernent avant tout les vins blancs (Muscadet et Sancerre).

Dynamique dans un contexte national et international

Ces dernières années ont été marquées par un développement des rosés, avec le succès des vins demi-secs propres à la région et dont la qualité est reconnue. Cette croissance a des retombées positives

sur les rouges, même si quelques difficultés demeurent pour les Gamay. En blancs secs, la situation de surproduction est identifiée pour le Muscadet et le Gros Plant. La profession a engagé avec l'appui des pouvoirs publics des mesures significatives dans le cadre du nouveau plan professionnel des vins de Nantes.

Dans un contexte de concurrence accrue avec les pays du nouveau monde qui pèse sur les marchés à l'exportation, et celui d'une baisse de la consommation intérieure d'alcool, l'avenir se dessine comme difficile. Les efforts qualitatifs sont plus que jamais nécessaires, mais la diversité de nos appellations, certes de grande richesse, constitue un handicap en terme de lisibilité à l'international. La coordination, notamment à l'échelle du Val de Loire, est indispensable pour la commercialisation.

Soulignons également le dynamisme du vignoble ligérien en terme de démarches qualité : caractérisation des terroirs, contrôle des conditions de production, réformes d'agrément... Ces démarches sont pilotées par l'ensemble de la filière. Par ailleurs, quelques producteurs sont engagés dans des démarches qualité, à l'exemple de "Terra vitis" (dont une des caractéristiques est la lutte phytosanitaire intégrée par la minimisation de l'emploi de produits chimiques) ou de la viticulture biologique.

La viticulture est, comme les autres secteurs agricoles, en baisse démographique. Avec seulement 25 nouvelles installations chaque année, le nombre d'exploitations viticoles devrait diminuer et avoisiner 2 500 ou 3 000 en 2010. La surface globale devrait se maintenir autour de 40 000 ha, pour une production stabilisée à 2 400 000 hl.



Le dispositif d'appui technique, recherche appliquée et expérimentation, comporte plusieurs acteurs (Chambres d'agriculture, INRA, ITV, ESA), tous en réorganisation à un titre ou à un autre. Ils doivent se coordonner davantage pour jouer pleinement leur rôle, et des actions sont engagées dans ce sens.

FORCES

- Très nette amélioration de la qualité dans les dernières années, avec des vigneron dominant mieux la technique
- Terroirs bien identifiés et diversifiés, donnant lieu à une grande diversité de vins
- Image porteuse du Val de Loire, ses châteaux et son inscription au patrimoine de l'Unesco.

OPPORTUNITÉS

- L'élévation des exigences des consommateurs peut bien correspondre à ce que savent produire les Pays de la Loire
- Cénologie, et de manière plus générale, recréation du lien produit-terroir, dans une approche modernisée et comprise des consommateurs.

FAIBLESSES

- Image brouillée, avec trop d'appellations peu lisibles des consommateurs, notamment à l'export
- Encore trop de vins de qualité insuffisante
- Pas d'organisation commerciale puissante
- Une profession encore trop désunie.

MENACES

- Contexte difficile du marché du vin : consommation en baisse, amplifiée par la pression sociale en défaveur de la consommation d'alcools
- A l'export, concurrence vive des nouveaux pays producteurs.

Maraîchage

La filière régionale maraîchère est dynamique et profite d'un excellent terroir de production, mais elle est menacée : la concurrence nationale et internationale est grandissante, la crise légumière semble devenir de plus en plus structurelle et la grande distribution fait jouer la concurrence et tire les prix vers le bas. Mais la production régionale se maintient globalement et sa diversité permet d'absorber les effets économiques des fluctuations des marchés par produit. Le bassin nantais, jouissant d'une bonne mobilisation et organisation professionnelle, est plus dynamique que le bassin Anjou-Saumur.

Les récentes campagnes de communication en faveur des effets bénéfiques des légumes sur la santé devraient dynamiser et consolider la production, notamment celle sous signes de qualité. La demande des consommateurs pour des produits élaborés constitue un potentiel de développement.



La filière maraîchage régionale

Les terroirs du Val de Loire sont privilégiés depuis des siècles pour la production maraîchère grâce à la douceur du climat et la qualité des sols. Les sols sableux sont favorables aux productions de primeurs et d'une gamme variée de légumes. Cette filière est l'un des atouts économiques de la région. Le savoir-faire des maraîchers progresse constamment par les nouvelles techniques et l'apport d'innovations régionales performantes, comme la sélection des plants, les outils de production, le stockage et le conditionnement. Tous les fruits et légumes susceptibles d'être cultivés dans la région sont présents.

Chiffres clés

- 1 800 exploitations, 4 500 emplois,
- bassin nantais : 4 300 ha, + 22 % depuis 12 ans,
- bassin Anjou-Saumur : 2 850 ha, en réduction,
- mâche nantaise = 80 % de la production nationale,
- concombre = 20 % de la production nationale,
- poireau = 27 % de la production nationale.

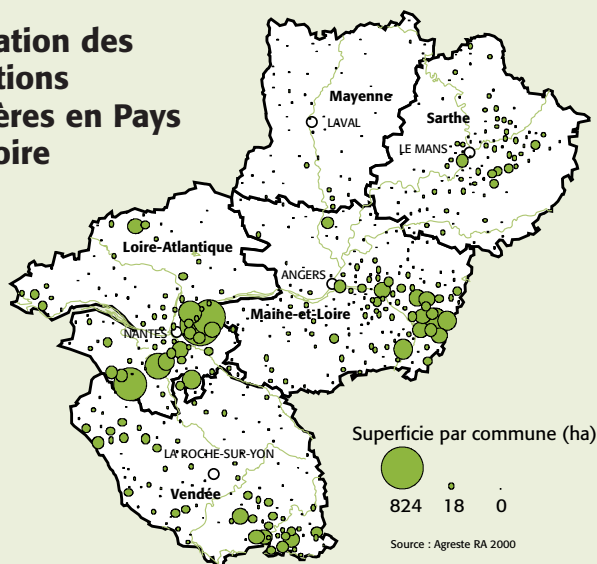
Il y a peu d'industries de transformation en région.

La production régionale de légumes est très diversifiée. Plusieurs cultures associées permettent de compenser les aléas de certaines productions. Elle compte plusieurs

signes officiels de qualité et bénéficie d'un bon environnement en recherche et développement. Les Pays de la Loire occupent la 1^{re} place nationale pour la production de mâche nantaise (80 % de la production nationale), de concombre (20 %), de poireau (27 %) mais aussi pour le navet primeur, le radis, la betterave rouge, le melon et les champignons de Paris. Elle occupe la 4^e place pour la production de tomates (6 % de la production nationale). Les autres productions régionales sont l'asperge, l'oignon, l'échalote, le chou-fleur, le haricot vert, le céleri et la pomme de terre primeur de Noirmoutier.



Localisation des productions légumières en Pays de la Loire

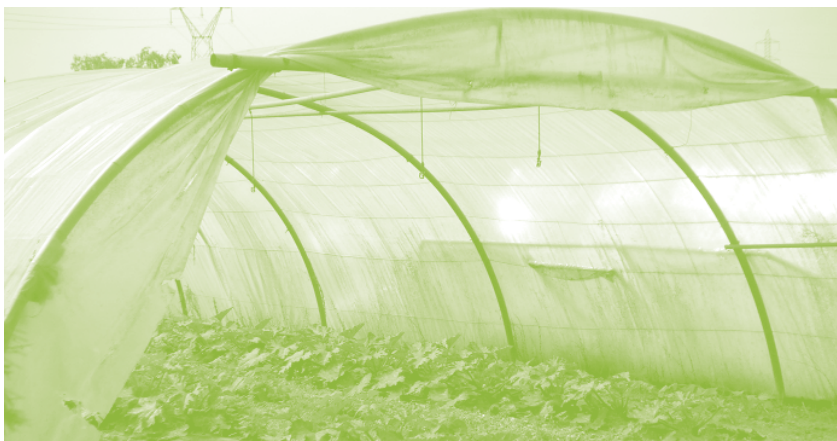


DRAF Pays de la Loire - SREA

Deux grands bassins régionaux de production coexistent, avec des dynamiques différentes d'évolution par produit. Le bassin nantais (44 % des surfaces régionales) se caractérise par une production en pleine terre avec tunnel pour la mâche, le poireau primeur, la salade (...) et en serre chauffée pour la tomate et le concombre. Il se développe fortement et bénéficie d'une organisation de production efficace. Le bassin Anjou-Saumur (29 % des surfaces régionales) se caractérise par des cultures de plein champ et en grands tunnels non chauffés (salade, échalote,

radis, poireau, choux...). Il est aujourd'hui en perte de vitesse et souffre d'un manque de structuration de la filière. La Sarthe et la Vendée accueillent plutôt les productions de légumes destinés à la transformation industrielle, celle-ci étant peu présente en région.

La rentabilité de la production de légumes reste bonne malgré les fluctuations du marché. Mais diverses menaces pèsent sur la filière comme la difficulté de trouver de la main d'œuvre qualifiée et/ou saisonnière et son coût, la pression foncière grandissante en zone périurbaine, la concurrence, le risque financier face à un marché incertain et au coût des investissements. La profession montre toutefois une forte volonté d'organiser la mise en marché, pour la mâche nantaise par exemple.



Dynamique dans un contexte national et international

Les produits en expansion depuis 10 ans sont la mâche (+ 27 %), la tomate (+ 11 %), le poireau (+ 11 %), la salade (+ 32 %) et l'échalote (+ 26 %). La production du radis est stable. Par contre les productions de concombre (- 13 %), melon (- 13 %), fraise (- 17 %) et oignon (- 60 %) sont en recul. La consommation est aussi globalement en recul depuis plusieurs années.

Les problèmes observés en Pays de la Loire en été 2004 sont les premiers signes d'une crise qui devient structurelle et touche maintenant l'ensemble des filières



maraîchères françaises. La concurrence de pays européens (Espagne, Italie, Pays-Bas, et maintenant PECO) et nord africains (Maroc) est forte sur les marchés intérieurs et extérieurs. Ces derniers bénéficient de conditions plus propices et moins coûteuses de production (main d'œuvre, énergie...) et d'augmentation des quotas d'importation. La distribution peut s'approvisionner sur le marché mondial au prix le plus bas.

Le marché des légumes transformés est en expansion contrairement au marché du frais. La praticité de consommation des produits de 4^e gamme et les qualités nutritionnelles et diététiques attribuées aux légumes pourraient redynamiser la consommation, mais les attentes des consommateurs en terme de qualité ne sont pas toutes satisfaites.

FORCES

- Bassins historiques et performants
- Forte technicité, professionnalisme
- Encadrement technique, R&D
- Outils modernes plutôt récents
- Comité économique (CEAFL).

FAIBLESSES

- Investissements lourds (amortissements longs)
- Population vieillissante, peu de renouvellement
- Variation des prix et des revenus
- Organisation commerciale.

OPPORTUNITÉS

- OCM des légumes ?
- Marchés dynamiques mais globalement en régression
- Diversification et segmentation
- Arguments santé (campagne de communication "10 par jour")
- Dynamique créée autour de la candidature du pôle de compétitivité

MENACES

- Avenir lié à la réforme de la PAC, risque de délocalisation de la production dans les PECO ?
- Forte concurrence sur certains produits (tomate, concombre...)
- Coût, qualité et disponibilité de la main d'œuvre
- Pression foncière en zone périurbaine
- Augmentation des coûts de l'énergie.

Champignons

Concentrée en région saumuroise, la filière champignons, jadis dynamique et caractérisée par sa production traditionnelle en cave, ne sort que très récemment d'une crise sérieuse liée à la forte concurrence des modes de production industriels plus compétitifs. La remise à flot de la filière a nécessité des sacrifices importants en terme d'emplois et doit encore tester sa solidité, notamment à travers le marché du frais plus porteur et plus adapté aux conditions de productions régionales.



La filière régionale champignons

La production de champignons de couche (champignon de Paris) est concentrée autour de Saumur, centre de production historique. Il s'y trouvait en effet deux conditions particulièrement favorables : les caves permettant de cultiver dans l'obscurité, et le fumier issu de l'activité équestre comme support de culture. Une main d'œuvre experte et habituée à des conditions de travail difficiles s'y était aussi développée.

Dans les dernières années, l'industrialisation de la production (cultures en chambres industrielles notamment), permettant de forts gains de productivité et des conditions de production mieux contrôlées, a fortement perturbé la filière régionale beaucoup plus traditionnelle. Des concurrents dotés d'une technologie moderne sont en effet apparus, aux Pays-Bas notamment. La grave crise ainsi générée en région saumuroise n'a trouvé

issue que très récemment. L'élargissement de l'Europe intègre en outre de nouveaux producteurs, mais utilisant encore des technologies traditionnelles.

Chiffres clés

- 1^{re} région productrice, 65 % de la production nationale avec 105 000 t/an,
- 40 producteurs,
- 2 900 Etp en production et transformation.

La France est le 2^e producteur européen de champignons de couche derrière les Pays-Bas, mais elle est rattrapée par la Pologne depuis l'élargissement de l'Europe.

On distingue 3 gammes de produits :

- le champignon frais (30 % des débouchés nationaux),
- le champignon appertisé (50 % des débouchés nationaux),
- le champignon surgelé (20 % des débouchés nationaux).

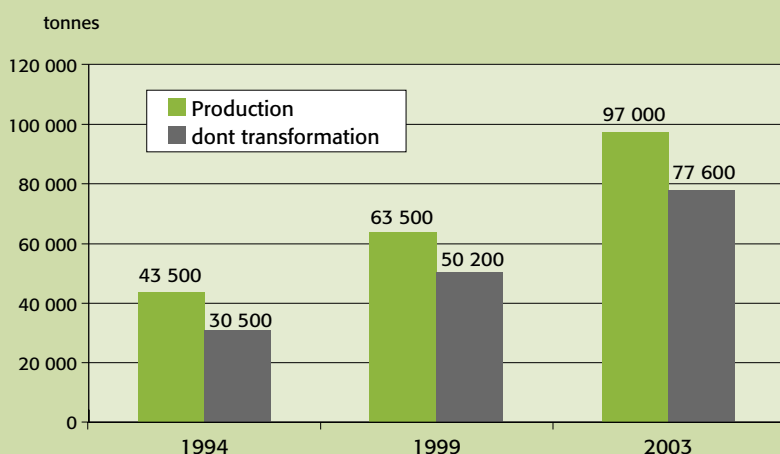


La production ne cesse d'augmenter depuis dix ans, malgré la concurrence forte. Environ 70 % de la consommation européenne étant réalisée en frais, c'est le marché à plus fort potentiel pour les années à venir tant à l'export que sur le marché intérieur, pour lequel notre balance est déficitaire. La transformation est très sensible à la concurrence du fait d'importations de pays plus compétitifs comme les Pays-Bas (conditions culturelles) ou la Chine (coûts de main d'œuvre).

Dynamique dans un contexte national et international

Les 2 900 emplois régionaux de la filière champignons dépendent en quasi-totalité du groupe France Champignon, en situation d'opérateur unique (2 000 salariés), et de sa trentaine d'associés coopérateurs (900 personnes). En difficultés financières depuis de nombreuses années, cet ensemble intégré (centrales de compostage, 7 caves encore en activité, 3 usines de transforma-

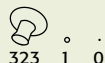
La production de champignons en Pays de la Loire



Source DRAF - Réalisation CRAPL

Production et transformation des champignons en Pays de la Loire

Site transformation :
effectif salariés



Source DRAF Pays de la Loire
Agreste EAE 2002 et RA 2000

Production cantonale
en tonnes



tion, 2 plates-formes logistiques) a signé en 2004 un accord de reprise avec le fonds d'investissement Butler Capital Partners. Cet accord nécessite la fermeture progressive des caves et leur remplacement par des maisons de culture.

D'ici fin 2005, environ 200 emplois seront supprimés dans les caves en Maine-et-Loire et une centaine seront créés dans les maisons de culture. 25 licenciements sont intervenus dans la Sarthe. En parallèle, la concentration de la transformation sur trois sites s'accompagne de la fermeture du site de Châtellerault. Mais



une création d'emplois est prévue dans ces trois autres sites, dont une cinquantaine dans le Maine-et-Loire. Cette restructuration est également susceptible d'avoir des répercussions sur l'emploi dans les coopératives (perte de 30 à 40 emplois).

L'ensemble de ce plan de restructuration est consolidé par des aides des collectivités territoriales et par des fonds européens et de l'État.

Cette production, importante pour l'économie saumuroise, met donc en place une stratégie difficile d'adaptation à la concurrence internationale, menaçante par la technologie automatisée (Pays-Bas) ou les faibles coûts de main d'œuvre (PECO, Asie).

Cidriculture

La filière régionale cidricole est en concurrence avec les deux principales régions productrices que sont la Bretagne et la Basse-Normandie. Malgré de nombreux progrès techniques et restructurations réalisés ces dernières années, l'avenir de la filière régionale pose encore question. La consommation nationale de cidre a du mal à trouver un nouvel élan, malgré une communication plus attractive. Par ailleurs, des démarches de qualité sont en cours.



La filière cidricole régionale

Avec 15 % du verger national, les Pays de la Loire sont la 3^e région productrice de pommes à cidre en France, derrière la Bretagne et la Basse-Normandie. La culture du pommier constitue un facteur identitaire commun du quart nord-ouest de la France. Cette zone cidricole regroupe la quasi-totalité de la production, de la transformation et une grande part de la consommation. Moins des 2/3 de la production de pommes à cidre est utilisé pour la production de cidre, le reste étant destiné à la production de calvados et à l'élaboration de jus, concentrés, vinaigres et autres.

Chiffres clés

Production

- 200 producteurs de pommes à cidre,
- 15 000 t/an livrées aux industries,
- 1 200 ha de vergers basse-tige,

- 1 250 ha de vergers haute-tige,
- 3^e région française productrice, avec 15 % des surfaces du verger national.

Transformation - commercialisation

- 4 sites cidricoles industriels,
- 160 Etp.

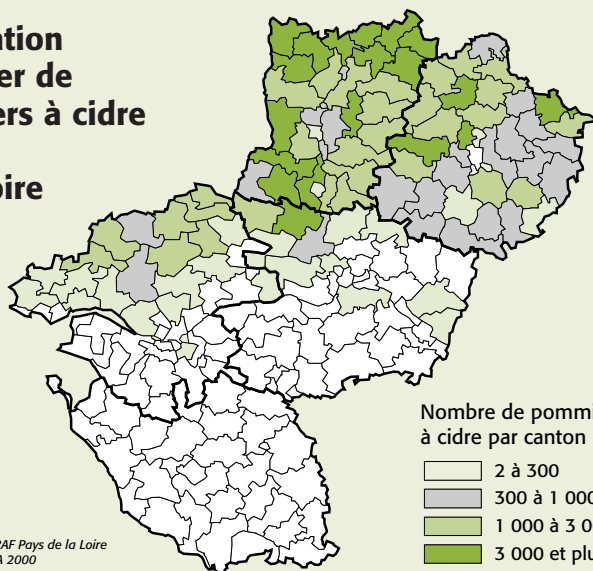
La production de pommes à cidre se répartit entre la Mayenne (550 ha), la Sarthe (410 ha), la Loire-Atlantique (110 ha) et le Maine-et-Loire (100 ha). Les quatre sites cidricoles régionaux sont CCLF à Guenrouet en Loire-Atlantique et à Marolles-les-Braults en Sarthe, la Coop Val de Vire à Mayenne et Diana Végétal à Cossé-le-Vivien en Mayenne. La transformation est très concentrée au niveau national : deux entreprises se partagent 85 % du marché français (Agrial, 70 % et Coop Val de Vire, 15 %). Une part importante de la production régionale est collectée par le site industriel CCLF-CSR de Domagné en Ille-et-Vilaine.

Dynamique dans un contexte national et international



L'économie cidricole a été marquée au cours des vingt dernières années par de fortes évolutions : remplacement des vergers haute-tige (technique traditionnelle) par les vergers basse-tige (technique moderne), regroupements et restructurations des entreprises industrielles, amélioration de la maîtrise technique, apparition de signes officiels de qualité, production fermière grandissante...

Localisation du verger de pommiers à cidre en Pays de la Loire



Source DRAF Pays de la Loire
Agreste RA 2000

Le marché des produits cidricoles est en baisse depuis 30 ans. Le français consomme en moyenne annuelle 2 litres de cidre contre 58 litres de vin.

L'avenir de la filière régionale pose question. La perte de l'IGP Bretagne pour le verger sarthois en 2015 inquiète. Enfin, les producteurs régionaux doivent

aujourd'hui se positionner face au renouvellement des contrats avec les cidreries qui arrivent à échéances en 2008.

Des démarches d'obtention d'AOC sont en cours (Pommeau du Maine, Cidre du Maine et Fine du Maine), mais elles sont ralenties par la concurrence avec la Bretagne et la Normandie.



FORCES

- Regroupement de l'outil industriel opéré (concentration dans 2 coopératives nationales qui couvrent 85% du marché : Cidrerie du Calvados La Fermière – CCLF, et Coopérative Val de Vire)
- Appui technique aux producteurs
- Verger basse-tige productif
- Produit "naturel" et à faible degré d'alcool.

FAIBLESSES

- Plus aucun centre de décision en Pays de la Loire,
- Arrachage des variétés "3 J", non cidricoles
- Plan d'arrachage programmé par UNICID et ONIVINS
- Renouvellement des contrats cidrerie échus en 2008.

OPPORTUNITÉS

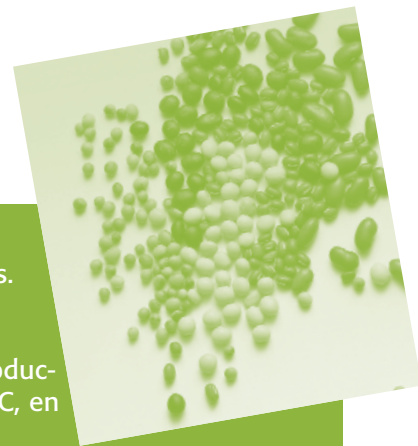
- La région Pays de la Loire est considérée comme la région tampon entre la Bretagne et la Normandie
- Plan national d'adaptation du verger au marché (2004) : communication, orientation variétale mieux adaptée aux attentes des consommateurs, arrachage.

MENACES

- Le verger Sarthois sort de l'IGP Bretagne en 2015
- Consommation en baisse depuis 30 ans
- Marché des concentrés et des jus de pommes très concurrencé par l'Asie (Chine en particulier).

Semences

Le Maine-et-Loire est le département phare de la filière semences régionale en terme de surfaces cultivées, d'entreprises spécialisées et d'emplois générés. Il bénéficie en effet d'un savoir-faire et d'une tradition semencière ancienne. Organisée et performante, la filière jouit d'un marché en croissance et très porteur à l'export, néanmoins de plus en plus concurrentiel. L'avenir de la production dépend d'une part des débouchés, et d'autre part de l'évolution de la PAC, en particulier à l'attribution de droits à paiement pour les semences potagères.



La filière semencière régionale

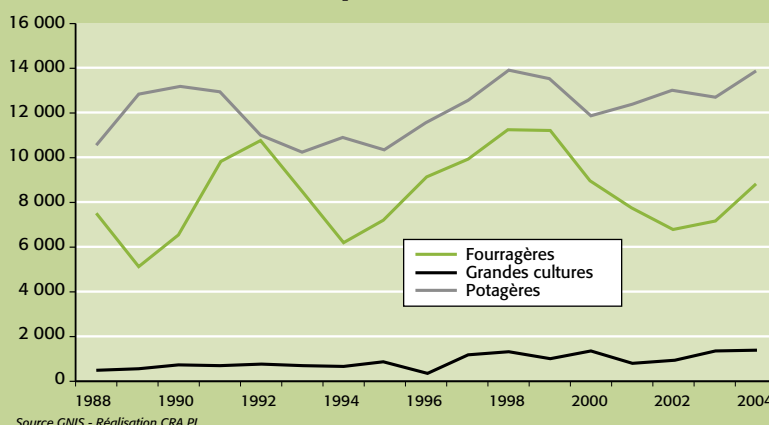
La Région des Pays de la Loire et plus particulièrement le Maine-et-Loire bénéficient d'une longue tradition semencière. En 1900, le Maine-et-Loire était le premier centre mondial de production de semences potagères. La région compte de nombreux établissements semenciers (Limagrain, Bertrand Frères, Syngenta Seeds...), des centres de recherche et de sélection, des centres de production et des organismes spécialisés (ARES, FNAMS, GEVES-SNES, GNIS, OCVV...).

Chiffres clés en 2002-2004

La filière concerne les trois grands types de semences ci-dessous, auxquels il convient d'ajouter les semences de plantes à fibre (1 000 ha en moyenne) et celles de pommes de terre :

- les semences grandes cultures (céréales, maïs, oléagineux) qui représentent 13 300 ha en moyenne 2002-2004,
- les semences potagères et florales avec 2 800 ha en moyenne 2002-2004,
- les semences fourragères avec 8 000 ha en moyenne 2002-2004.

Evolution des surfaces en semences en Pays de la Loire



Les spécificités régionales portent sur le maïs semence, les semences fourragères et les semences potagères. Dans le domaine des semences potagères et florales, le Maine-et-Loire arrive au tout premier plan avec 90 % des surfaces régionales.

Le Maine-et-Loire cultivait 4 700 ha de semences fourragères en 2004, contre 2 020 ha pour la Sarthe et 1 800 ha pour la Vendée. Concernant les semences de céréales, le Maine-et-Loire se distingue à nouveau avec 45 % des surfaces régionales et bénéficie d'un climat favorable et d'un savoir faire des agriculteurs de tout premier plan. Le Maine-et-Loire représente même 74 % des surfaces de maïs semence de la région.

Au total, les Pays de la Loire comptent près de 28 000 ha de semences et 2 600 agriculteurs multiplicateurs (sur un total de 22 000 en France), dont 14 500 ha et 1 500 multiplicateurs en Maine-et-Loire. La plupart d'entre eux travaillent plusieurs espèces. La région représente au total 8 % de la production nationale en 2004. Elle pèse 33 M€ de valeur au stade de la multiplication.



La filière semences constitue une source d'emplois considérable pour la région, avec par exemple plus de 2 000 emplois dans la vallée de l'Authion, auxquels il faut ajouter les emplois indirects dans

| Données 2004 (GNIS) | ha | proportion nationale |
|--|--------|----------------------|
| Semences fourragères, gazons et protéagineux | 9 680 | 16 % |
| Semences grandes cultures | 13 903 | 6 % |
| Semences potagères et florales | 3 077 | 20 % (en 2003) |
| Autres semences | 1 132 | / |

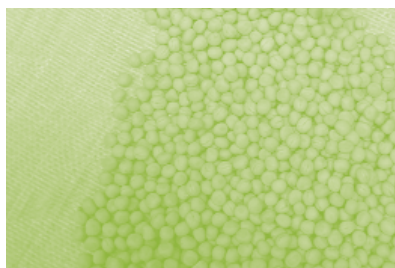
les organismes professionnels et les fournisseurs d'équipements spécifiques. La concentration des acteurs (entreprises/établissements et agriculteurs/multiplicateurs) devrait se poursuivre et les Pays de la Loire disposent d'atouts significatifs dans un tel contexte.

Dynamique dans un contexte national et international

Au plan mondial, l'Union européenne avec 5,2 milliards \$ de chiffre d'affaire en 2000 concurrence les États-Unis (5,7 milliards \$). Les pays développés présentent des marchés assez stables alors que la croissance est importante dans les pays en voie de développement ou en transition (Chine, Brésil, Inde, Argentine, Mexique, Pologne...).

Le commerce des semences est très dynamique et les États-Unis devancent les Pays-Bas et la France. Les exportations françaises équivalent à plus du tiers du marché national.

Les variations des marchés dépendent d'une part de l'évolution des surfaces cultivées mais également de la demande du consommateur, en attente de plus de traçabilité alimentaire et de nouveaux produits comme les semences biologiques. Par ailleurs, la production animale dicte l'évolution des semences fourragères.



La valeur des ventes de semences en France connaît une croissance continue : elle est passée de 1,4 milliard € en 1993 à 1,9 milliard € en 2003. Les exportations représentent 566 M€ en 2003 et les importations 348 M€. La production des semences de céréales est en baisse (180 000 ha en 1999, 150 000 en 2003), comme celle des semences fourragères (les surfaces fluctuent de 70 000 à 55 000 ha depuis 1992 ; elles étaient de 61 000 ha en 2004). La production des prairiaux et gazons colle à la réalité du marché, les protéagineux régressent comme les céréales. La production des oléagineux et des plantes à fibres passent par contre de 22 000 à 30 000 ha.

Cependant une nouvelle donne est apparue avec la réforme de la PAC et la mise en œuvre du découplage des aides. En effet, si les semences de grandes cultures sont traitées de la même façon que les grandes cultures, à savoir l'attribution d'un droit à paiement unique (DPU) basé sur la référence historique 2000-2002, découplée à 75 %, il n'en est pas de même pour les autres types de semences.

Les semences potagères, florales et de betteraves ne bénéficient aujourd'hui d'aucune aide PAC et ne génèrent donc pas de DPU. Demain elles subiront la concurrence des producteurs non-semenciers qui contractualiseront sur des terres arables faisant l'objet d'aides PAC.

Par ailleurs, un producteur sous contrat arrêtant de produire des semences potagères ne pourra bénéficier de DPU sur ses terres au titre de référence historique. Il sera dans l'obligation d'acheter des DPU. A contrario, un céréalier qui devient producteur de semences garde son DPU original et bénéficie alors d'un avantage significatif. Les transferts entre exploitations risquent donc de s'accroître.

Les semences fourragères bénéficient d'une aide FEOGA⁽¹⁾. La France a choisi le découplage total de ces aides. Ainsi les producteurs percevront l'aide incluse dans leur DPU même s'ils ne contractualisent plus de semences. Le risque de voir certains producteurs se désengager de la filière existe.

La dynamique initiée depuis quelques années autour du pôle végétal en Anjou est renforcée par la candidature à un pôle de compétitivité du végétal spécialisé. Cette dynamique devrait se renforcer et contribuer au développement de la filière semences régionale.

⁽¹⁾ Fonds européens d'orientation et de garantie agricole

FORCES

- Présence d'établissements leaders
- Recherche et développement
- Technicité des acteurs
- Production organisée.

OPPORTUNITÉS

- Développement du haut de gamme sous tunnels
- PAC - bandes enherbées - cultures intermédiaires - maintien des prairies permanentes
- Utilisation non-alimentaire du chanvre et autres espèces pour les biocarburants (si réaliste en Pays de la Loire)
- Dynamique créée autour de la candidature du pôle de compétitivité

FAIBLESSES

- Coût de transport
- Faible valeur ajoutée donc risque de délocalisation
- Difficultés d'isolement des cultures
- Les débouchés sont les donneurs d'ordre.

MENACES

- Potagères : non obtention de DPU et émergence de nouveaux bassins de production
- Fourragères : découplage total
- Réduction du cheptel = baisse des surfaces fourragères
- Concurrence des Pays de l'Est (législation sur les traitements de semence).

Plantes à parfum, médicinales et aromatiques



La filière régionale des plantes médicinales et aromatiques, leader national, est dynamique et se développe au regard d'un marché très porteur et multiple. Mais le cadre réglementaire très restrictif du monopole pharmaceutique et le manque de recherche et développement limitent encore cette expansion. Celle-ci nécessite des efforts d'organisation de la filière et un développement technique. Confrontée à un marché international très concurrentiel et en progression, et sans aide directe européenne⁽¹⁾, cette filière est très concernée par l'élargissement aux PECO.

La filière régionale des plantes médicinales et aromatiques

La filière régionale des plantes médicinales et aromatiques s'inscrit dans une filière nationale dont les caractéristiques principales sont les suivantes : un grand nombre d'espèces cultivées (plus d'une centaine), peu sélectionnées, avec une proportion importante (15 %) du mode de production en agriculture biologique, et des modes de transformations multiples (frais, déshydratés, surgelés, huiles essentielles, extraits). Les secteurs utilisateurs sont eux-aussi nombreux : molécules pour l'industrie pharmaceutique, herboristerie sèche en tisanes et gélules, extraits pour l'industrie cosmétique et vétérinaire, compléments alimentaires, plantes insecticides,

colorants. Ils impliquent un large éventail de techniques à maîtriser et à mettre au point.

Chiffres clés

(source : Iteipmai)

- 750 ha en culture dont 600 ha en Maine-et-Loire et 150 ha en Vendée,
- 71 espèces cultivées,
- 600 emplois dont 300 en production et 300 en transformation,
- 3,2 M€ de valeur à la production (1998),
- très forte valeur ajoutée à la transformation.

Les Pays de la Loire, première région française de production de plantes médicinales (hors pavot à morphine), cultivent plus de 70 espèces sur la centaine produite en France. Plus de 80 % des surfaces sont concentrées sur la communauté de communes de Chemillé en Maine-et-Loire, zone historique,

dans une centaine d'exploitations en majorité liées à quelques entreprises de production leaders et très spécialisées. Les surfaces cultivées progressent régulièrement. L'activité de cueillette pour l'homéopathie s'est également développée. Sous contrat avec Sanofi-Chimie, le sud-Vendée développe la production naissante de pyrèthre insecticide sur environ 100 ha, dans les exploitations qui cultivent le pavot. Il compte aussi quelques 50 ha de caméline.

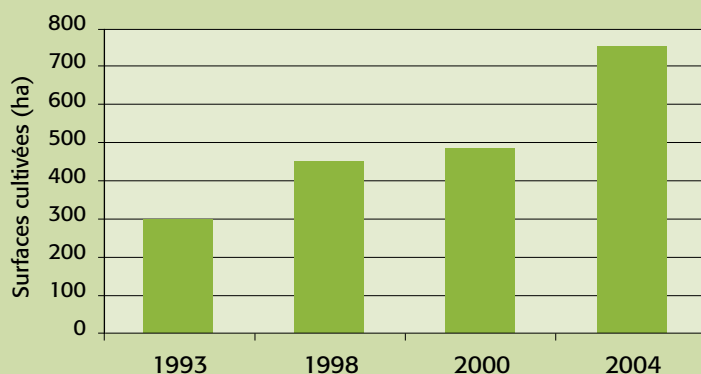


Une vingtaine d'entreprises de transformation (poudres, extraits, huiles essentielles...) et de négoce sont implantées sur la région et emploient plus de 300 personnes. Le Maine-et-Loire qui abrite notamment la filiale française (75 personnes) du leader international allemand Martin Bauer, a vu naître depuis 3 ans pas moins de sept nouvelles PME. Des entreprises comme Yves Rocher, Nestlé ou Boiron font appel à l'expertise de cette filière régionale.

En 2002, 26 entreprises du département du Maine-et-Loire ont fait de l'import ou de l'export sur les plantes en l'état ou première transformation, hors huiles essentielles.

⁽¹⁾ Le secteur des plantes médicinales et aromatiques n'est pas concerné par les aides directes du 1^{er} pilier de la PAC.

Production des plantes médicinales en Pays de la Loire (ha)



Source : Iteipmai

Dynamique dans un contexte national et international

La réforme de la PAC pourrait ouvrir des opportunités de développement si elle permettait d'augmenter les surfaces cultivées, notamment sur jachères. Elle introduit par contre une distorsion de concurrence franco-française d'une part (avec l'attribution des droits à paiement unique sur la base des références historiques) et avec les PECO d'autre part, en particulier la Pologne, principal concurrent direct.

L'industrie pharmaceutique française bénéficie d'un confortable monopole sur certaines productions de plantes médicinales et aromatiques. Ce cadre réglementaire pénalise les entreprises régionales qui ne peuvent développer leur gamme de production. La profession agricole se mobilise pour le faire évoluer en leur faveur : une procédure administrative a été lancée en ce sens auprès de la Cour européenne de justice. La profession espère une libération de 114 nouvelles plantes aujourd'hui protégées par ce monopole, supplémentaires aux 34 plantes disponibles depuis 1979. Une telle avancée donnerait un nouvel élan



de développement à la filière régionale, déjà touchée par les déremboursements de la sécurité sociale.

Le marché des compléments alimentaires à base végétale est en très forte hausse en France et dans le monde (aux États-Unis notamment). Plusieurs nouveaux marchés sont identifiés, dont l'usage des plantes dans l'alimentation animale comme substituts aux antibiotiques et comme facteurs de croissance, et l'utilisation des biopesticides comme le pyrèthre insecticide.

Les perspectives de développement des activités de production et de transformation de plantes médicinales et aromatiques sont avant tout liées à la capacité de mettre sur le marché des productions attractives pour les acheteurs industriels, c'est-à-dire compétitives, riches en principes actifs et limitées en résidus et contami-

nants. La sélection variétale reste une méthode de choix pour atteindre les deux premiers objectifs. Le troisième suppose de disposer d'itinéraires performants et qualifiables de production et de conservation ; la protection des cultures et de la récolte constituent la priorité en ce domaine.

Le développement de la filière suppose aussi de rechercher de nouvelles perspectives de production (nouvelles espèces, nouveaux usages) et d'en assurer la maîtrise technique, condition nécessaire pour préserver sa compétitivité. Il suppose enfin de contribuer à faire évoluer le contexte réglementaire et normatif dans un sens favorable à la filière angevine par le biais de la normalisation.



FORCES

- Expérience, diversité, adaptabilité des producteurs
- Niveau de qualité des productions (teneurs, traçabilité, sanitaire, production bio)
- Secteur de transformation dynamique
- Effet structurant de l'Iteipmai.

OPPORTUNITÉS

- Potentiel de développement
- Assouplissement du monopole pharmaceutique
- Marges de progrès techniques
- Implication de la filière dans le Pôle de compétitivité du végétal spécialisé.

FAIBLESSES

- Techniques à maîtriser sur espèces multiples et à petits volumes
- Investissements en recherche, en expérimentation et en développement
- Filière régionale encore peu organisée.

MENACES

- Obstacles techniques et réglementaires
- Offre mondiale croissante à bas prix
- Concurrence avec les PECO comme la Pologne
- Déremboursement de certains médicaments
- Synthèse chimique de principes actifs végétaux
- Homologations phytosanitaires en attente.

Principales problématiques de l'agriculture ligérienne



L'emploi dans les exploitations agricoles et dans les IAA



État des lieux

Le nombre d'exploitations agricoles

La région des Pays de la Loire compte, en 2003, 46 100 exploitations agricoles, soit 7,8 % du total national. Parmi ces exploitations, 30 800 sont dites "professionnelles" ⁽¹⁾. Ces unités représentent 92 % des emplois agricoles (UTA) et de la superficie agricole utile (SAU).

La répartition géographique des exploitations agricoles ligériennes est la suivante : 10 900 en Maine-et-Loire, 9 900 en Mayenne, 9 200 en Loire-Atlantique, 8 800 Vendée et 7 300 en Sarthe. Les statuts juridiques de ces exploitations se répartissent de la façon suivante : 32 730 exploitations individuelles, 4 870 GAEC⁽²⁾, 6 610 EARL⁽²⁾ et 1 850 autres. La région occupe le 1^{er} rang national en nombre de GAEC, le 2^e en nombre d'EARL et le 3^e en nombre d'exploitations agricoles professionnelles.

La SAU moyenne des exploitations agricoles est de 47 ha (dont 20 % en propriété et 80 % en fermage). Les unités de plus de 100 ha représentent 11 % de l'effectif, 22 % des emplois et 38 % de la SAU. Les unités de moins de 20 ha représentent, quant à elles, 38 % de l'effectif, 21 % des emplois et seulement 4 % de la SAU (ces dernières relèvent, pour une grande part, des orientations "cultures spécialisées").

Les emplois familiaux ou salariés dans les exploitations agricoles

La région des Pays de la Loire regroupe, en 2003, 77 300 UTA, soit 8,7 % du total national. Ces emplois agricoles proviennent pour 30 % du Maine-et-Loire, 21 % de Loire-Atlantique, 19 % de Vendée, 17 % de Mayenne et 13 % de Sarthe.



Les emplois agricoles (UTA) relèvent pour 39 % des orientations "herbivores" (bovin lait, bovin viande et ovins-caprins), 24 % des orientations "cultures spécialisées" (arboriculture, horticulture, maraîchage et viticulture), 9 % des orientations "hors sol" (porcs et volailles) et 8 % des orientations "grandes cultures".

Les emplois agricoles proviennent pour 44 % des exploitations individuelles, 20 % des GAEC, 21 % des EARL et 15 % des autres sociétés (SCEA⁽²⁾, SARL⁽²⁾).

Les emplois agricoles ligériens regroupent 73 % d'actifs familiaux, 17 % de salariés permanents et 10 % de salariés saisonniers. Environ 10 % des exploitations agricoles détiennent des salariés permanents et 25 % des salariés saisonniers.

Parmi l'ensemble des chefs d'exploitation localisés dans la région, 29 % ont moins de 40 ans et 26 % ont plus de 55 ans. L'équilibre des classes d'âge est différent dans le cas des exploitations "professionnelles" : 36 % ont moins de 40 ans et 13 % ont plus de 55 ans.

L'installation en agriculture

La région occupe, derrière la Bretagne, le 2^e rang national en nombre d'installations aidées (582 en Pays de la Loire en 2003). Ces installations se retrouvent pour 152 en Mayenne, 131 en Maine-et-Loire, 128 en Loire-Atlantique, 95 en Vendée et 76 en Sarthe.

Près de 45 % des installations aidées dans la région concernent le secteur "bovin lait" et entre 15 % et 20 % les secteurs "polyculture élevage" ou "viande bovine, ovine et caprine".

Près de 50 % des installations aidées se font dans le cadre d'un GAEC, 20 % en EARL et 26 % en statut individuel. La surface agricole moyenne à l'installation est de 121 ha en GAEC et de 45 ha en exploitation individuelle. Le montant du capital (coût de la reprise et des investissements engagés sur les trois premières années) représente 180 000 € dans les unités individuelles, 151 000 € par associé dans les GAEC et 141 000 € dans les EARL.

L'âge moyen à l'installation est de 29 ans et un quart des installations aidées concerne des femmes. Un quart des jeunes installés a un niveau BTS ou équivalent.

Les installations aidées hors cadre familial représentent 31 % des installations, contre 24 % pour celles d'origine non agricole (15 % en Maine-et-Loire et 38 % en Loire-Atlantique).

⁽¹⁾ Une exploitation dite "professionnelle" est une unité ayant plus de 0,75 unité de travail annuelle -UTA- et une marge brute standard supérieure à 8 unités de dimension économique ou 12 hectares équivalent blé.

⁽²⁾ Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC), Exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL), Société civile d'exploitation agricole (SCEA), Société à responsabilité limitée (SARL).

L'emploi dans les industries agroalimentaires

La région des Pays de la Loire compte, en 2002, 400 établissements agroalimentaires de plus de vingt salariés (soit 8 % du total national), pour un effectif de 46 500 salariés (soit 12 % du total national ou le 2^e rang derrière la Bretagne).

Ces salariés se répartissent pour 57 % dans le secteur des viandes (volaille : 21 %, boucherie : 19 % et préparations industrielles : 17 %), 15 % dans le secteur du lait, 15 % dans le secteur du pain et des biscuits et 4 % dans le secteur de l'alimentation des animaux. Ils sont localisés pour 28 % en Vendée, 22 % en Maine-et-Loire, 21 % en Sarthe, 17 % en Loire-Atlantique et 12 % en Mayenne.

Évolutions passées

Le nombre d'exploitations agricoles

Le nombre d'exploitations agricoles est passé en Pays de la Loire de 86 600 en 1988 à 46 100 en 2003, soit une diminution de 40 500 exploitations (47 % sur la période ou encore environ 7 exploitations par jour). Parallèlement, la diminution du nombre d'exploitations agricoles a été de 42 % en France, de 43 % en Maine-et-Loire et en Mayenne, de 47 % en Sarthe, de 49 % en Vendée et de 51 % en Loire-Atlantique.

La SAU moyenne des exploitations agricoles est passée de 27 ha en 1988 à 47 ha en 2003, soit un quasi-doublement. Les exploitations de plus de 100 ha qui ne couvraient que 5 % de la SAU en 1988 en détiennent désormais 38 %.

Les sociétés agricoles (GAEC, EARL, SCEA...), qui représentaient seulement 8 % de l'ensemble des exploitations agricoles et 17 % de la SAU en 1988, affichent aujourd'hui 30 % de l'effectif et 52 % de la SAU.

Les emplois familiaux ou salariés dans les exploitations agricoles

Le nombre total d'UTA est passé, dans les Pays de la Loire, de 129 700 en 1988 à 77 300 en 2003, soit une diminution de 52 400 UTA (- 40 % ou environ 9 UTA par jour). La baisse du nombre d'UTA a été de 30 % en Maine-et-Loire, 39 % en France, 40 % en Vendée, 42 % en Loire-Atlantique, 45 % en Mayenne et 49 % en Sarthe.

La part des UTA salariées dans les UTA totales est passée de 15 % en 1988 à 27 % en 2003. De même, le nombre total d'UTA salariées est passé de 19 650 en 1988 à 23 200 en 2000 et 21 000 en 2003.

L'installation en agriculture

Le nombre d'installations aidées (bénéficiaires de la dotation jeunes agriculteurs - DJA) en Pays de la Loire est passé de 1 005 en 1988 à 583 en 2003. Il était proche de 1 500 dans les années antérieures à l'application des quotas laitiers.

L'âge moyen à l'installation est passé, en dix ans, de 27 à 29 ans. La proportion des installés ayant le niveau BTA a augmenté, en passant de 62 % en 1996 à 82 % en 2003.

L'emploi dans les industries agroalimentaires

Le nombre de salariés dans les établissements agroalimentaires ligériens est passé de 34 700 en 1996 à 41 400 en 2000 et à 46 500 en 2002, soit une augmentation de 34 % en six ans (ou + 2 000 emplois par an). L'augmentation du nombre de salariés a été importante dans le secteur des viandes (+ 44 %) et modérée dans le secteur laitier (+ 6 %).

Facteurs de rupture

Facteurs de rupture, explicatifs des évolutions passées

■ **Les quotas laitiers.** Ils ont entraîné une baisse de la production laitière régionale de l'ordre de 15 % entre 1984 et 2004. Ils ont cependant permis de maintenir en activité des exploitations qui auraient été fragilisées par un ajustement de l'offre par les seuls prix de marché. Avec la politique des prix garantis, ils ont offert un cadre économique et réglementaire stable, de fait favorable à l'installation de jeunes agriculteurs.

■ **La réforme de la PAC de 1992 en grandes cultures et en bovin viande.** La mise en œuvre de la jachère et l'introduction de seuils de chargement dans le secteur bovin viande ont incité certains agriculteurs à augmenter la superficie moyenne de leur exploitation (au détriment, le cas échéant, de l'installation). La baisse des prix garantis, compensée partiellement par l'octroi de paiements directs calés sur les facteurs de production (cheptel et surface), a encouragé certains producteurs à modifier leur système productif, ceci passant parfois par une réduction de la main-d'œuvre (interne ou externe). Le contexte politique incertain de cette période (1990-1995) a globalement été défavorable à la dynamique de l'installation.

■ **Les mesures relatives à la pré-retraite (1992).** Les soutiens financiers accordés aux agriculteurs de plus de 55 ans souhaitant arrêter leur activité ont entraîné une réduction importante, mais conjoncturelle (1992-1995), des actifs agricoles. Une partie des terres libérées dans ce cadre n'a pas été orientée vers les jeunes agriculteurs, mais au profit d'un agrandissement des exploitations agricoles déjà en place.

■ **La modification des critères relatifs à l'attribution des soutiens aux jeunes agriculteurs.** Les exigences renforcées des pouvoirs publics par rapport au niveau de formation des candidats à l'installation ont modifié le profil des jeunes installés. Cette orientation a favorisé le développement des installations non aidées.

■ **La reconnaissance juridique du travail des conjoint(e)s en agriculture.** Celle-ci est à l'origine du développement rapide du nombre d'EARL, parfois en substitution du statut individuel.

■ **Les nouvelles attentes des agriculteurs en matière de travail.** Les agriculteurs attachent une importance croissante aux conditions de travail dans leur exploitation (quantité hebdomadaire de travail, pénibilité des tâches et astreintes de week-end). Cette évolution a été accélérée par le fait que les autres catégories socioprofessionnelles ont eu la possibilité de

bénéficiaire de la loi sur les 35 heures. De plus, la proportion croissante du travail à l'extérieur des conjoint(e)s et l'augmentation du nombre d'agriculteurs non-originaux du monde agricole ont amplifié ces phénomènes.

■ **Les départs anticipés d'agriculteurs.** Depuis une dizaine d'années, le nombre d'agriculteurs quittant de manière prématurée le métier augmente (c'est-à-dire abandonnant l'activité agricole avant l'âge de 55 ans) et atteint 2 à 3 %. La moitié de ces départs serait liée à des raisons économiques, l'autre moitié relevant de problèmes de santé, de pénibilité de travail, de mésentente entre associés...

■ **La loi sur les 35 heures de travail hebdomadaire.** Cette loi a eu un effet sur l'emploi dans les entreprises agroalimentaires, puisque le nombre de salariés a augmenté de 3 500 entre 2000 et 2001 (soit un rythme supérieur à la tendance de moyen terme 1996-2003).

Facteurs potentiels de rupture pour demain

■ **Les négociations multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).** Sur le volet relatif au soutien interne, la mise en œuvre du découplage avait initialement pour objectif de rendre les soutiens communautaires à l'agriculture plus compatibles avec les exigences de l'OMC. Pour autant, les modalités retenues dans la réforme de la PAC de juin 2003 seront-elles suffisantes pour emporter l'adhésion des pays partenaires ? Sur le volet relatif aux exportations de produits agricoles et agroalimentaires, la diminution (voire la suppression) des restitutions à l'horizon d'une dizaine d'années aura des conséquences importantes sur les productions régionales, principalement dans les secteurs du lait et de la volaille. Sur le volet relatif à l'accès au marché, la future baisse des droits de douane et l'ouverture accrue de contingents tarifaires à droits réduits entraînera une tension accrue sur les prix intérieurs et limitera les opportunités offertes aux productions agricoles régionales. D'une manière générale, le futur accord du cycle de Doha devrait fragiliser la compétitivité de l'appareil agro-industriel régional et donc de l'emploi agroalimentaire.

■ **L'instauration d'un paiement unique (découplage des mesures de soutien des revenus agricoles).** Le découplage se caractérise par la possibilité de bénéficier de soutiens directs avec ou sans l'obligation de produire (pour les secteurs du lait, des jeunes bovins et une partie des grandes cultures). Il pourrait conduire à une baisse des volumes de production dans certaines zones peu compétitives et, par voie de conséquence, à une diminution de l'emploi agricole concomitant. Par ailleurs, les droits à paiements étant rapportés à l'hectare (surface admissible), le découplage pourrait se manifester par une pression foncière accrue (hausse de prix) et donc par une concurrence défavorable aux candidats à l'installation.

■ **La mise en œuvre de la conditionnalité du paiement unique.** Cette dernière constitue un élément clé à la justification, sur le long terme, des soutiens publics à l'agriculture européenne. Il convient, par ailleurs, de s'interroger sur ses implications en terme de réassurance du consommateur vis-à-vis des productions en provenance de pays tiers.

■ **La pérennité du régime des quotas laitiers et des modalités d'octroi des soutiens publics.** Si les quotas laitiers sont prorogés jusqu'en mars 2015, leur avenir à plus long terme fait l'objet de débats entre États membres de l'UE. Une suppression des quotas laitiers, option non-soutenue par la France, conduirait inéluctablement à une baisse importante du nombre de producteurs laitiers. Concernant le montant total de l'enveloppe de soutiens publics accordés à l'agriculture européenne, des incertitudes subsistent quant aux perspectives financières de l'UE pour la période 2007-2013 et aux conditions de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie.



■ **La loi d'orientation agricole (actuellement en projet au niveau national).** Elle pourrait conduire à une modernisation du statut de l'exploitation agricole pour promouvoir la démarche d'entreprise, l'allègement des charges et la simplification de l'encadrement administratif et institutionnel. Elle devrait favoriser un rapprochement entre les conditions de vie et de travail des agriculteurs et des autres catégories socio-professionnelles. Enfin, elle devrait inscrire l'agriculture dans le développement durable, en accompagnant les démarches de valorisation non-alimentaire, la prise en compte de l'environnement dans les pratiques agricoles et plus généralement la prise en compte des nouvelles attentes de la société.

■ **La compétitivité régionale des industries agroalimentaires dans le contexte de l'élargissement de l'UE aux Pays d'Europe centrale et orientale (PECO).** Cet élargissement pourrait se manifester, du fait des écarts importants actuellement observés en matière de rémunération de la main-d'œuvre, par une délocalisation progressive de certaines activités de transformation. Pour autant, la spécificité intrinsèque de certains produits agricoles (caractère périssable, exigence de fraîcheur, etc.), le savoir-faire technique, les investissements technologiques réalisés au cours des dernières années et la proximité des bassins de production et consommation devraient constituer des freins importants aux éventuelles délocalisations des industries agroalimentaires et des emplois liés.



ANALYSE PROSPECTIVE

Quelles perspectives pour les emplois en agriculture et en agroalimentaire ?

■ **L'évolution future du nombre d'actifs agricoles.** La structure de la pyramide des âges des exploitants en activité, le nombre d'installations et l'importance des départs anticipés seront les trois principaux facteurs qui interféreront sur ce volet. Le contexte social (image du métier), économique (prix des produits, degré de transmission de la valeur ajoutée au sein des filières, aides directes, revenus) et réglementaire (modalités d'application de la réforme de la PAC, accord agricole multilatéral) jouera, de fait, un rôle déterminant.

D'après les travaux de la Chambre régionale d'agriculture, le nombre d'exploitations agricoles professionnelles devrait, en Pays de la Loire, passer de 32 800 en 2000 à 21 100 en 2012 (soit un recul de 36 % ou environ 3 % par an). Cette évolution résulte d'environ 20 000 départs d'agriculteurs et 9 000 installations (ce qui signifie que la moitié des surfaces libérées par les départs est consacrée à l'installation). Au cours de la période 2000-2012, près de 36 000 enfants d'agriculteurs arriveront potentiellement en âge de s'installer (28 ans). Compte tenu de la proportion escomptée de jeunes installés non issus d'une famille d'agriculteurs (25 % dans la simulation), il faudrait que près du quart des enfants d'agriculteurs s'installent pour atteindre le nombre envisagé de 21 100 exploitations agricoles en 2012.

Ce travail prospectif a été réalisé sous l'hypothèse d'une relative continuité dans la dynamique des marchés agricoles et des soutiens publics, c'est-à-dire sans imaginer de ruptures fortes par rapport aux évolutions passées. Dans l'hypothèse où les agriculteurs en place seraient amenés, pour des raisons essentiellement économiques (maintien des revenus), à capter une part plus importante des surfaces libérées par les cédants (50 % dans la simulation), la diminution du nombre d'agriculteurs deviendrait plus intense. Pour autant, une telle évolution de la productivité du travail pose question dans un contexte marqué par une aspiration croissante des jeunes générations d'agriculteurs

pour dégager du temps libre et par une exigence renforcée en matière de bonnes conduites agricoles et environnementales.

Le salariat au sein des exploitations agricoles ligériennes semble connaître un repli depuis 2000, et ce d'autant plus que les agriculteurs éprouvent certaines difficultés à recruter une main-d'œuvre qualifiée et/ou adaptée. Dans les productions bovines (lait et viande bovine), le recours au salariat demeure encore très modeste (environ 5 % de la main-d'œuvre totale), du fait notamment d'un développement parallèle rapide des structures sociétaires. L'essor du salariat dans les exploitations agricoles impliquera de trouver plus de souplesse dans le mode d'organisation collective (groupements d'employeurs, CUMA...), mais également que les exploitations atteignent une dimension économique suffisante (c'est-à-dire compatible avec l'engagement de coûts salariaux supplémentaires). Les conditions sociales et financières d'exercice du métier de salarié agricole joueront également un rôle important d'attractivité.

■ **L'évolution du nombre d'emplois dans les industries agroalimentaires.** Plusieurs facteurs interféreront : le potentiel de transformation de produits agroalimentaires (approvisionnement local ou importé) dans le contexte d'une diminution globale des productions bovines (lait et viande bovine) et d'une fragilisation de la filière volaille ; les gains de productivité du travail dans les entreprises ; l'innovation technologique (l'accord de l'OMC ne s'oppose pas aux exportations vers les marchés-tiers pour peu que celles-ci se fassent sans l'octroi de restitutions) ; le degré de transformation des produits bruts ; l'importance de la valeur ajoutée dégagée (en lien avec les circuits de distribution).

Evolution des emplois agricoles et dynamique des systèmes de production

■ **Une simplification des systèmes de production.** La baisse du nombre d'agriculteurs, l'augmentation de la taille moyenne des exploitations, l'aspiration à une diminution de la charge de travail par unité produite et l'instauration du paiement unique vont, de manière imbriquée, inciter les agriculteurs à simplifier leurs systèmes productifs. Cette simplification pourrait se manifester par une limitation des interventions techniques, un développement de la mécanisation (robot de traite, etc.), une externalisation d'une partie des tâches ou la mise en commun de moyens de production entre agriculteurs.

■ **La conditionnalité.** Elle nécessite aujourd'hui pour les agriculteurs d'accroître et d'élargir leurs domaines de compétences (environnement, bien-être animal, santé publique). Elle consiste à appliquer en France, à partir de 2005 et de façon progressive, 19 directives européennes pré-existantes ainsi qu'une série de nouvelles mesures relatives aux bonnes pratiques agricoles. Du point de vue des agriculteurs, cet infléchissement est vécu comme une charge de travail supplémentaire.

■ **Une diversification des productions agricoles à l'échelle de l'exploitation.** Le développement des formes sociétaires, qui se poursuivra vraisemblablement, permettra une diversification des ateliers de

production au sein des structures en place et de limiter les risques liés aux crises conjoncturelles.

■ **Une intensification de la production dans les exploitations sans agrandissement en foncier.**

La pression foncière, découlant du mode d'octroi du paiement unique et des contraintes environnementales croissantes, pourrait conduire certains agriculteurs à intensifier (par animal et/ou par hectare) leur production, faute de surfaces supplémentaires.

■ **Une diversification des activités agricoles et rurales.**

Depuis une quinzaine d'années, l'agriculture développe de nouvelles activités (agrotourisme, transformation fermière, etc.). L'entrée dans le métier de personnes non-issues du milieu agricole favorisera cet essor.

Evolution des emplois agricoles et dynamique des filières

■ **Les prestataires de services en agriculture.**

La diminution attendue du nombre d'agriculteurs se traduira par une baisse du nombre de clients. Ce mouvement pourrait conduire à une intensification de la concurrence entre les entreprises, ceci les obligeant à rechercher de nouveaux produits, services et/ou partenariats (rapprochements, fusions, etc.).

■ **Les entreprises d'amont (fournisseurs).**

L'augmentation de la taille moyenne des ateliers devrait renforcer le pouvoir de négociation des agriculteurs vis-à-vis de leurs fournisseurs (ce d'autant plus qu'ils devraient progressivement mieux s'organiser collectivement pour y parvenir). Il reste cependant difficile d'anticiper sur l'impact qu'auront les évolutions en cours (découplage, simplification, extensification-intensification, etc.) quant aux achats futurs des agriculteurs (intrants, matériel, services, etc.).

■ **Les entreprises d'aval.** La baisse attendue du nombre d'agriculteurs ne devrait pas se manifester par un recul important de l'activité des entreprises de transformation, sauf à considérer que les agriculteurs en place deviendraient incapables d'assurer localement l'approvisionnement. L'augmentation de la taille moyenne des ateliers de production devrait générer des gains de productivité au niveau des coûts de collecte. Le découplage laissant peser le risque d'une diminution de certaines productions agricoles (celles dont les paiements directs sont intégrés dans le paiement unique), les entreprises d'aval pourraient rechercher différentes voies de contractualisation pour sécuriser leurs approvisionnements.

Evolution des emplois agricoles et dynamique territoriale

■ **La pyramide des âges en agriculture et la localisation des productions.**

Partant des travaux conduits par la Chambre régionale d'agriculture, il est possible d'anticiper, pour chaque canton des Pays de la Loire, sur la part des différentes productions agricoles qui pourraient être "libérées" d'ici 2012. Ainsi, par exemple, cette proportion est 45 % pour le cheptel ligérien de vaches allaitantes. Elle est proche de 60 % dans certains cantons de Mayenne et du nord-est de la Loire-Atlantique. Cette évolution pose la question de l'utilisation des surfaces fourragères libérées.

■ **L'isolement progressif de certains agriculteurs dans l'espace rural.**

La diminution du nombre d'agriculteurs se traduira globalement par une nouvelle baisse du poids relatif des agriculteurs dans la population rurale (cette évolution sera importante dans les zones périurbaines où la croissance démographique est actuellement particulièrement vive). La pression des ruraux pourrait, dans certaines zones, devenir incompatible avec un développement de l'activité agricole.

■ **Les zones à forte pression environnementale.**

Le renforcement de la conditionnalité, la recherche d'une simplification du système productif dans certaines exploitations (par abandon éventuel d'ateliers de production) et la diminution attendue du nombre de vaches laitières (du fait d'une croissance des rendements laitiers dans un système contingenté) sont de nature à permettre une amélioration de la situation environnementale dans certaines zones.

■ **La densité de la production agricole et les stratégies des entreprises agroalimentaires.**

Pour les productions agricoles où la densité territoriale est déjà faible (comme par exemple la production laitière dans certains cantons de la Sarthe), une diminution supplémentaire du nombre de producteurs laisse craindre un désintéressement progressif des entreprises d'aval (à la recherche d'une minimisation des coûts de collecte) à l'égard des agriculteurs restants.

■ **La concentration des entreprises agroalimentaires régionales et la localisation des emplois.**

La restructuration des entreprises se poursuivra au détriment des unités les moins compétitives, ce qui entraînera localement une diminution des emplois salariés et des ressources. Pour autant, cela n'exclut pas que certains sites soient, de ce fait, confortés.

Les revenus, les aides directes et les investissements dans les exploitations agricoles



État des lieux

L'analyse des résultats économiques et financiers des exploitations agricoles ligériennes est conduite à partir des données du Réseau d'information comptable agricole (RICA). Actualisé chaque année, le RICA est un outil statistique représentatif des exploitations agricoles françaises dites "professionnelles" (30 800 en Pays de la Loire, sur 367 800 à l'échelle nationale). A l'échelle nationale et des Pays de la Loire, le RICA représente environ 60 % de l'ensemble des exploitations agricoles et 95 % de la production agricole finale.

La valeur de la production agricole, qui intègre les aides directes, est un indicateur proche de la notion de chiffre d'affaires. En moyenne sur trois ans, la production agricole des exploitations professionnelles ligériennes s'élève à 138 000 €, soit 4 % de plus que la moyenne nationale. Ce montant positionne les Pays de la Loire au 11^e rang des régions françaises, loin derrière les trois premières (Champagne-Ardenne, Picardie, Ile-de-France), les trois dernières étant le Limousin, l'Auvergne et la Corse. La déclinaison de cette analyse par orientations de production (OTEX) révèle des écarts importants. Ainsi, en Pays de la Loire, les exploitations orientées vers la viticulture (253 000 €) et le hors sol (214 000 €) ont entre 1,8 et 1,5 fois plus de valeur de production agricole que

la moyenne régionale. En revanche, les exploitations spécialisées du type "bovin viande" (73 000 €) dégagent une production agricole équivalente à la moitié de la moyenne régionale.

Le ratio "Excédent brut d'exploitation⁽²⁾ (EBE) / Production agricole (avec aides directes)" évalue l'efficacité économique des exploitations agricoles. Ce ratio s'élève à 34 % en moyenne sur l'ensemble des exploitations agricoles professionnelles ligériennes (37 % au niveau national). Selon les orientations de production, il oscille entre 26 % dans les activités hors sol et viticoles (où la valeur des consommations intermédiaires est importante) et 40 % dans les activités bovines (lait et bovin viande). La valeur de ce ratio est, pour chaque orientation production, dépendante des systèmes productifs (niveau d'intensification) et des rapports de prix observés entre les produits agricoles et les consommations intermédiaires.

Le résultat courant avant impôt (RCAI) s'élève, en moyenne régionale, à 25 700 € par exploitation et 17 200 € par unité de travail agricole familiale (UTAF), soit - 11 % par rapport à la moyenne nationale ou le 13^e rang des régions. Particulièrement faible dans les exploitations du type "ovins-caprins" (11 600 €), le RCAI/UTAF est compris entre 15 000 et 20 000 € dans la plupart des orientations de production, à l'exception de la viticulture (23 400 €). La hiérarchie des revenus entre OTEX est assez conforme au niveau national, les exploitations ligériennes de grandes cultures dégagent cependant des revenus plus modestes, en comparaison notamment avec les régions du Bassin parisien.

Le montant des aides directes⁽³⁾ s'élève, en moyenne régionale 2000-2002 (toutes orientations de production confondues), à 19 600 € par exploitation agricole (soit - 8 % par rapport à la moyenne nationale). Rapporté au résultat courant (76 % en Pays de la Loire et 77 % en France), cela permet d'appréhender le taux de

Résultats économiques moyens des exploitations agricoles selon les orientations de production

(moyenne 2000-2002, en € constant 2002, Pays de la Loire)

| | Nombre d'exploitations | Production agricole (€) (*) | EBE / Production (%) (*) | Résultat courant / UTAF (€) | Aides directes / RCAI ⁽¹⁾ | Dettes / Actif total (%) |
|---------------------|------------------------|-----------------------------|--------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|--------------------------|
| Grandes cultures | 2 700 | 110 200 | 36 | 15 400 | 161 % | 50 |
| Spécialisées lait | 12 200 | 116 900 | 40 | 17 200 | 58 % | 37 |
| Viande bovine | 4 700 | 73 000 | 40 | 15 200 | 128 % | 31 |
| Ovins-caprins | 500 | 92 500 | 34 | 11 600 | 80 % | 64 |
| Polyculture-élevage | 7 200 | 164 700 | 33 | 16 900 | 103 % | 46 |
| Hors-sol | 3 200 | 213 800 | 26 | 18 100 | 49 % | 51 |
| Cultures spéciales | 1 400 | 156 400 | 38 | 19 500 | 5 % | 41 |
| Viticulture | 1 900 | 253 100 | 26 | 23 400 | 30 % | 58 |
| Tout OTEX | 33 800 | 138 000 | 34 | 17 200 | 76 % | 42 |

Sources : RICA France 2000-2002 (échantillon glissant) / INRA SAE2 Nantes

(*) Production agricole avec aides directes

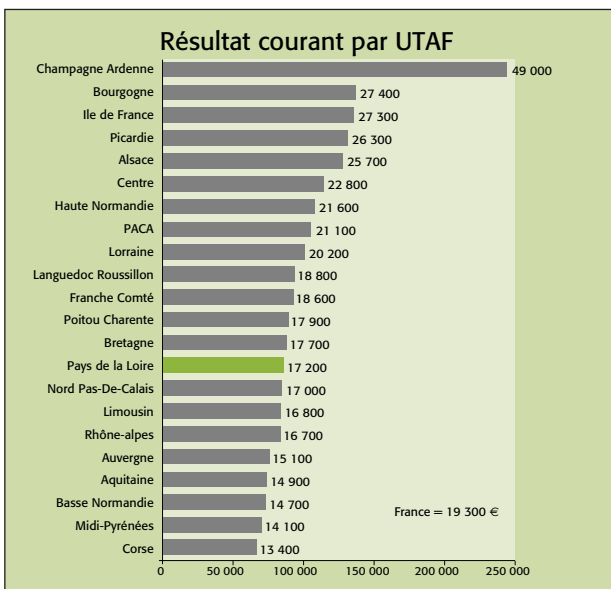
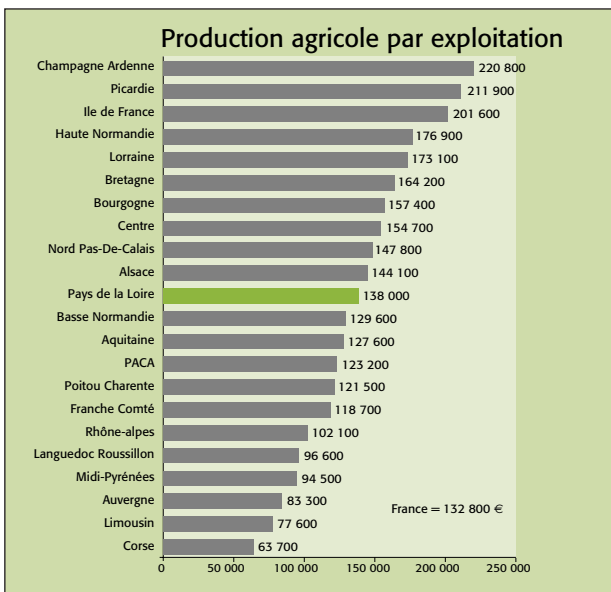
⁽¹⁾ Le résultat courant avant impôt (RCAI) = EBE - Dotations aux amortissements - Charges financières + Transfert de charges + Autres produits de gestion courante + Produits financiers.

⁽²⁾ L'excédent brut d'exploitation (EBE) = Production agricole (nette des achats d'animaux) - Consommations intermédiaires (aliments, semences, etc.) - Loyers et fermage - Assurances - Impôts et taxes - Charges de personnel (salaires + charges sociales) + Remboursement forfaitaire de TVA + Subventions d'exploitation + Indemnités d'assurance.

⁽³⁾ Les aides directes correspondent aux subventions d'exploitation mentionnées dans le compte de résultat et attribuées au titre de l'année civile. Outre les paiements compensatoires de la PAC, qui représentent la très grande majorité (plus de 90 %), sont également considérées les aides directes relatives au développement rural (mesures agri-environnementales, indemnités compensatoires de handicaps naturels) et les autres types d'aides directes (calamités agricoles, soutiens directs régionaux, etc.). En revanche, les aides directes relatives aux investissements et à l'installation (dotations aux jeunes agriculteurs) sont exclues.

dépendance des exploitations agricoles à l'égard des financements publics, principalement de la PAC. Les écarts sont très importants entre orientations de production du fait des choix historiques de politique agricole (seuls certains secteurs productifs ont fait l'objet de baisses de prix institutionnels compensées par l'octroi de soutiens directs) et des écarts de dimension économique. Ainsi, ce ratio est particulièrement élevé dans les exploitations orientées vers les grandes cultures (161 % en Pays de la Loire) et la viande bovine (128 %) et particulièrement faible en hors sol (49 %), viticulture (30 %) et cultures spéciales (5 %).

Résultats économiques moyens des exploitations agricoles selon les régions administratives (moyenne 2000-2002, en € constant 2002)



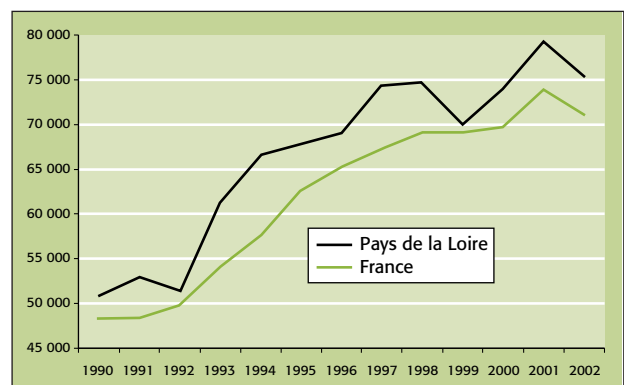
Le ratio "dettes totales / total bilan" s'élève, en moyenne sur l'ensemble des exploitations agricoles professionnelles, à 42 % en Pays de la Loire contre 35 % en moyenne nationale. Il s'échelonne de seulement 19 % dans le Limousin à 53 % en Bretagne. De manière générale, le taux d'endettement est plus élevé dans les exploitations hors sol, du fait des infrastructures mises en place, que dans le secteur bovins-viande.

Évolutions passées

Partant des données du RICA des exercices 1990 à 2002, une analyse de l'évolution des principaux résultats économiques et financiers est réalisée en euros constants 2002.

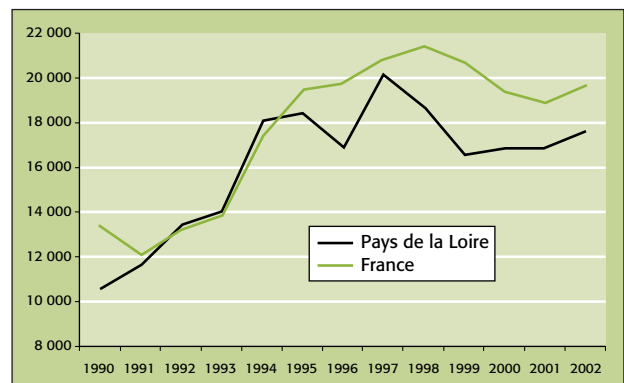
L'augmentation de la taille (en surface et en cheptel) des exploitations agricoles ligériennes s'est traduite par une hausse de valeur de la production agricole (y compris les aides directes) par emploi (unité de travail agricole) de l'ordre de 50 % en 12 ans (soit un rythme moyen annuel de 3,3 %). Cette hausse est globalement comparable à celle observée en moyenne nationale.

Production agricole (aides directes incluses) par UTA



Le résultat courant par emploi familial (en euros constants) a pratiquement doublé entre 1990 et 1997, puis s'est relativement stabilisé depuis lors, toutes orientations de production confondues. Ce mouvement est également vérifié à l'échelle nationale.

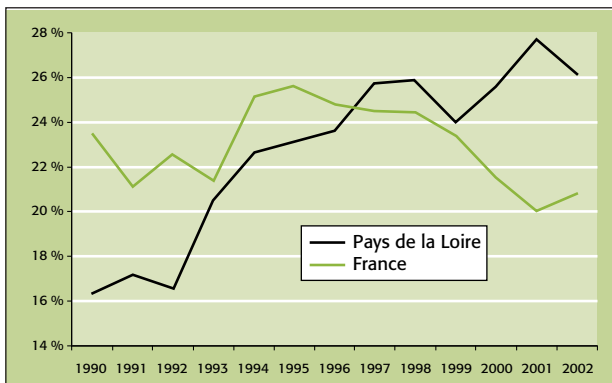
Résultat courant par UTA familiale (en € constant 2002)



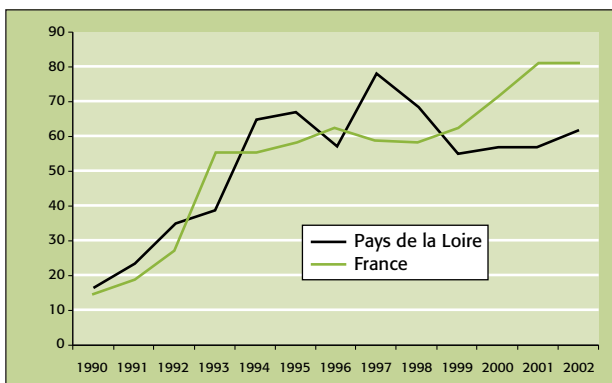
Sources : RICA France 2000-2002 / INRA SAE2 Nantes

Si les aides directes représentaient une faible part du revenu des exploitations agricoles avant la mise en œuvre de la réforme de la PAC de 1992 (20 % en moyenne régionale), cette dépendance a considérablement augmenté avec les réformes successives de la PAC (1992 et 1999). Comme évoqué précédemment, le taux est désormais de l'ordre de 80 %, avec de fortes variations entre les orientations de production.

Résultat courant / Production agricole (aides directes incluses en %)



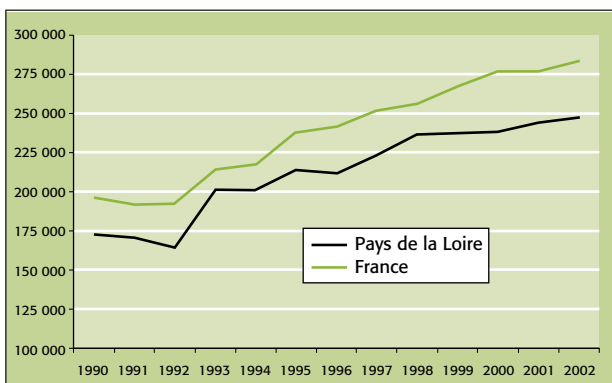
Aides directes / Résultat courant (en %)



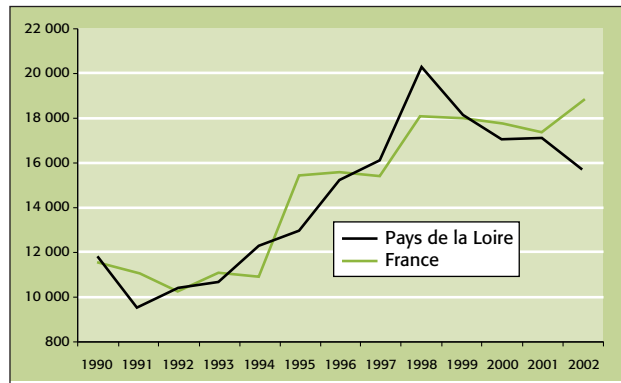
Sources : RICA France 2000-2002 / INRA SAE2 Nantes

Le montant moyen du capital par exploitation a augmenté de l'ordre de 40 % sur la période pour atteindre, en moyenne régionale, 250 000 € (contre 285 000 € en moyenne nationale). Rapporté à la valeur de la production agricole dégagée (avec aides directes), le montant du capital a diminué de l'ordre de 10 % en 12 ans. Le taux d'endettement est quant à lui passé de 36 % à 42 %, avec une période cependant relativement stable depuis 1997. Le montant des annuités rapporté à la valeur de la production agricole (avec aides directes) représente environ 13 %, ce taux étant globalement stable sur la dernière décennie.

Capital par exploitation (en euros constants 2002)



Investissements nets par exploitation (en euros constants 2002)



Sources : RICA France 2000-2002 / INRA SAE2 Nantes

Le montant moyen des investissements nets par exploitation a significativement augmenté au cours de la dernière décennie, avec cependant trois phases contrastées : la phase 1990-1992, qui correspondait à la période de réflexion sur la réforme de la PAC, s'est caractérisée par une situation d'attente ; la phase 1993-1998 a été marquée par une évolution régulière et plutôt dynamique des investissements (+ 100 %) ; la phase 1999-2002, avec une nouvelle phase d'incertitudes (Agenda 2000⁽¹⁾) et une stabilisation des revenus en monnaie constante, se traduit par une baisse de l'investissement.

Facteurs de rupture passés et analyse prospective (5-10 ans)

La démographie agricole. Suite à la mise en œuvre de la réforme de la PAC de 1992 et des mesures de pré-retraite, la diminution du nombre d'agriculteurs a été particulièrement vive en Pays de la Loire. Cette évolution, influencée par la pyramide des âges, le taux d'installation et les départs anticipés, a entraîné une croissance substantielle de la taille des exploitations restantes. Cela s'est traduit par une hausse du chiffre d'affaires, des investissements et du revenu de la grande majorité des exploitations pérennes. Sans ce rythme élevé de restructuration, le résultat courant moyen aurait enregistré un recul ou un tassement, à l'image de la tendance de ces cinq dernières années. A l'échelle globale de la région, le résultat courant rapporté à la valeur de la production agricole (y compris les aides directes) est demeuré assez stable.

D'après les estimations de la Chambre régionale d'agriculture, le rythme de restructuration attendu à l'horizon de 2010 (environ 3 à 4 % par an) devrait permettre une nouvelle croissance de la taille moyenne des exploitations. Une telle voie pose la question de la transmission des outils de production (dans un contexte où le coût des reprises augmente) et du mode d'organisation du travail. Le développement des formes sociétaires, l'augmentation de la main-d'œuvre salariée et la recherche de solutions collectives (ateliers partagés, CUMA, exter-

⁽¹⁾ Agenda 2000 est un cadre financier pour l'Europe entre 2000 et 2006.

nalisation des tâches auprès d'entreprises de travaux agricoles) seront, comme par le passé, des éléments de réponse.

Les réformes successives de la PAC. Depuis 1992, l'octroi d'aides directes aux agriculteurs en compensation (partielle) des baisses de prix garantis (en céréales et en viande bovine) a mécaniquement entraîné une modification des équilibres entre les différents agrégats économiques (production agricole/valeur ajoutée/revenu). Cela s'est notamment caractérisé par une diminution de la valeur des ventes et de la valeur ajoutée brute. Les réformes de la PAC ont eu pour effet d'inciter les agriculteurs à optimiser leur système productif (réduction des charges opérationnelles, diversification des activités productives, mutualisation des outils de production, etc.). Le mode d'attribution des soutiens directs (aides directes versées à l'hectare, sans plafonnement et moyennant l'obligation de pratiquer la jachère) a certes encouragé une extension des surfaces, mais elle a également permis de maintenir en activité des structures, parfois assez peu performantes, qui n'auraient vraisemblablement pas été en mesure de résister à un ajustement de l'offre par les seuls prix de marché. Il est aussi à l'origine des écarts importants de soutiens directs observés entre catégories d'exploitations (petites/grandes, spécialisées/diversifiées, intensives/extensives, etc.).

La réforme de la PAC de juin 2003, qui influencera fortement la dynamique économique du secteur agricole au cours des dix prochaines années, s'articule autour de quatre axes : l'extension du principe de la baisse des prix garantis au secteur laitier ; la mise en œuvre d'un paiement unique découplé, en substitution des paiements directs historiquement alloués sur la base des facteurs de production ; le renforcement de la conditionnalité des paiements directs (respect de normes communautaires et de bonnes conduites agricoles et environnementales) ; l'instauration d'un dispositif de modulation des aides directes destiné à accentuer les crédits du développement rural. De manière prospective, cette nouvelle réforme suggère quatre réflexions :

- les exploitations ligériennes, françaises et européennes (y compris les exploitations laitières), deviennent fortement dépendantes des paiements directs. Elles pourraient être fragilisées par une réduction des soutiens accordés à l'agriculture européenne (d'où une forte sensibilité aux débats internes portant sur les perspectives financières de l'UE à l'horizon de 2013). Dans un contexte de concurrence accrue (recherche de prix bas sur les produits alimentaires), les agriculteurs devront poursuivre leurs efforts en matière de gains de productivité (équilibre volumes/prix/charges) ;
- le découplage des soutiens (qui est susceptible d'entraîner une réduction des volumes produits dans certains secteurs) et la modification des modes d'intervention des pouvoirs publics sur les marchés pourraient entraîner une volatilité accrue des cours des produits agricoles. Cette évolution conduira les agriculteurs à rechercher de nouvelles formes de sécurisation

de leur revenu (mutualisation des investissements, assurance-revenu, assurance-récolte, marché à terme). Les options nationales retenues quant aux droits à paiements découplés (mode de fixation de la référence, intensité du découplage) auront également une forte influence sur la structure et la dynamique économique des exploitations agricoles. La question de la répartition des soutiens directs entre catégories d'exploitation reste d'autant plus sensible que le débat sur la légitimité des soutiens publics à l'agriculture risque de s'accroître ;

- les droits à paiements étant légalement marchands (même s'ils sont encadrés lors des transferts par des règles fixées au niveau de chaque Etat membre), la valeur de reprise des exploitations agricoles pourrait augmenter de manière artificielle eu égard à leur rentabilité économique. Le risque existe d'un décalage accentué entre la valeur patrimoniale des entreprises et leur capacité à générer du revenu ;
- les exigences croissantes de la société à l'égard de l'agriculture (environnement, sécurité alimentaire, bien-être animal, etc.) entraînent des investissements supplémentaires dans les exploitations agricoles et dans les filières. Les coûts ainsi engendrés ne sont pas toujours accompagnés d'une rémunération complémentaire des produits agricoles. Outre la question de la conditionnalité du paiement unique, ces investissements pourraient, de plus, constituer un élément essentiel d'accès à certains marchés (voire une stratégie de différenciation).

Les négociations de l'OMC. Le futur accord agricole de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) va conduire à de nouveaux engagements (à l'horizon de 2013) qui auront une influence importante sur la place de l'économie agroalimentaire européenne dans la concurrence mondiale.

- au niveau du soutien interne, la mise en œuvre du découplage devrait permettre d'accepter une baisse du plafond des soutiens jugés distorsifs des échanges, sans pour autant que celle-ci ne soit contraignante pour les agriculteurs ligériens. Cela suppose néanmoins que le paiement unique découplé soit considéré, à l'OMC, comme un soutien relevant de la "boîte verte" ;
- au niveau des restitutions aux exportations, leur suppression à l'horizon de 2015 est susceptible, dans quelques secteurs productifs (tels que le lait, le sucre et les volailles) de faire pression sur le marché intérieur (par une diminution de notre capacité d'exportation sur les marchés tiers) ;
- sur le volet relatif à l'accès au marché, la future baisse des droits de douane et l'ouverture de nouveaux contingents tarifaires à droits réduits entraînera une tension accrue sur les prix intérieurs et limitera les opportunités offertes aux productions agricoles régionales. D'une manière générale, le futur accord du cycle de Doha devrait fragiliser la compétitivité des filières régionales et donc la rémunération des produits agricoles.

Les industries agroalimentaires



État des lieux

Les industries agroalimentaires (IAA) constituent le premier secteur régional d'activité avec 20 % des emplois industriels et positionnent ainsi la région des Pays de la Loire dans les trois premières régions françaises, derrière la Bretagne et l'Île-de-France. Cette position s'explique en grande partie par la proximité des sources d'approvisionnement sur place, renforcée par la présence du port de commerce de Nantes/Saint-Nazaire et de différents ports de pêche, à la différence de régions comme l'Île-de-France ou Rhône-Alpes, qui se sont développées à proximité de centres de consommation.

Le secteur laitier, avec des orientations "beurre et poudre" significatives, et celui de la première transformation des viandes cumulent 71 % des effectifs. Ceci explique pour partie une valeur ajoutée plus faible (15,1 % du chiffre d'affaire, contre 18,9 % au niveau national).

Avec 403 établissements⁽¹⁾ de plus de 20 salariés (46 449 salariés) (cf. tableau 1), la transformation occupe une présence significative dans tous les secteurs d'activité de la branche, y compris l'alimentation animale. Le tissu industriel est globalement bien réparti sur l'ensemble du territoire avec une présence un peu plus forte en Vendée et en Maine-et-Loire (respectivement 32 % et 23 % des établissements) qu'en Loire-Atlantique (20 %), Sarthe (14 %) et Mayenne (11 %).

Le nombre d'entreprises de moins de 250 salariés (PME) est prépondérant puisqu'elles représentent 95 % des effectifs de la totalité du secteur (y compris les moins de 20 salariés). Cependant ce poids économique doit être relativisé, ces mêmes entreprises ne réalisant que 53 % du chiffre d'affaires régional (moins de 5 % pour la seule population des moins de 20 salariés, moins de 16 % pour la population des moins de 50 salariés). L'existence de ce tissu de PME bien réparties sur l'ensemble de la région

joue de fait un rôle important dans l'aménagement du territoire et le dynamisme de ce secteur d'activité.

Localisation des IAA dans les Pays de la Loire

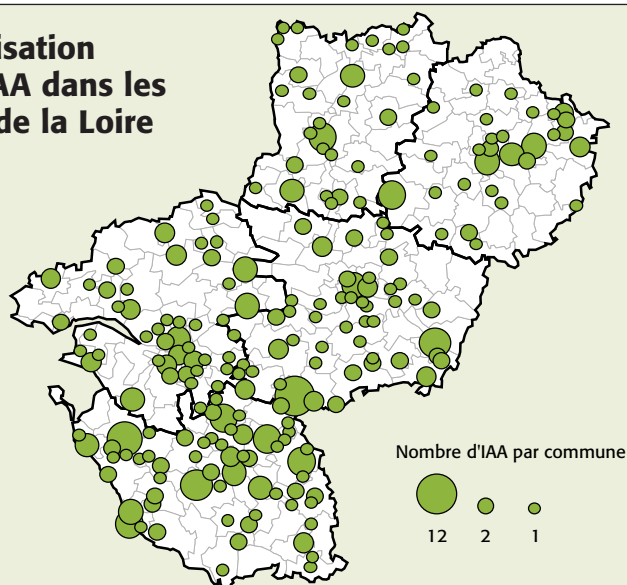


Tableau 1 : Entreprises IAA de plus de 20 salariés (comparatif interrégional)

| | Pays de la Loire | | Bretagne | | Île-de-France | |
|------------------------|------------------|--------|----------|--------|---------------|--------|
| Nombre d'entreprises | 278 | 8,7 % | 329 | 10,3 % | 172 | 5,4 % |
| Effectif employé | 44 788 | 10,2 % | 67 446 | 15,5 % | 21 956 | 5 % |
| Chiffre d'affaire (CA) | 10 411 | 8,4 % | 16 249 | 13,1 % | 8 823 | 7,1 % |
| CA à l'export | 1 076 | 10,3 % | 2 030 | 12,4 % | 1 553 | 17,6 % |
| Valeur ajoutée | 1 576 | 15,1 % | 2 319 | 14,3 % | 1 527 | 17,3 % |

Effectifs en milliers, CA en M€, % exprimés par rapport au total national pour "effectifs" et "CA", par rapport au CA régional pour "CA export" et "valeur ajoutée".

Source : DRAF Pays de la Loire, Enquête annuelle d'entreprises, 2002.

Évolutions passées

Le secteur agroalimentaire évolue très rapidement sous la pression conjointe :

- de facteurs économiques avec une concurrence de plus en plus mondialisée, une distribution très dominante (GMS, centrales d'achat), et une nouvelle réforme de la PAC et ses conséquences notamment sur les filières lait et viande ;
- de facteurs sociologiques avec l'évolution des modes de consommation ;
- de facteurs technologiques avec l'introduction de nouveaux processus de production, de modes de distribution et d'acheminement des matières premières et transformées (logistique).

Les industries agroalimentaires ont des caractéristiques spécifiques. Elles ont souvent un lien fort avec

⁽¹⁾ L'entreprise (unité juridique) peut comporter plusieurs établissements, ou lieux de production. Les enquêtes rattachent la localisation des entreprises à la région de plus forte implantation.

Tableau 2 : IAA par branche d'activité en Pays de la Loire

| | Nombre d'entreprises | Effectif employé | Chiffre d'affaires net (M€) | Ventes à l'exportation (€) | Valeur ajoutée (€) |
|---|----------------------|------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------------|
| Industrie des viandes | 128 | 27 106 | 5,21 | 525 000 | 872 000 |
| Industrie du lait | 18 | 4 329 | 1,59 | 172 000 | 182 000 |
| Fabrication d'aliments pour animaux | 30 | 1 597 | 1,01 | 62 000 | 36 000 |
| Industrie des fruits et légumes | 4 | 1 510 | 0,26 | 103 000 | 53 000 |
| Industrie du poisson | 13 | 912 | 0,16 | 12 000 | 30 000 |
| Industrie des boissons | 16 | 831 | 0,26 | 17 000 | 59 000 |
| Travail des grains et produits amylacés | 9 | 420 | 0,15 | 12 000 | 30 000 |
| Industrie des corps gras | 3 | 240 | 0,06 | 9 000 | 16 000 |
| Autres IAA | 52 | 8 251 | 1,49 | 115 000 | 332 000 |
| Pays de la Loire | 273 | 45 196 | 10,2 | 1 026 000 | 1 610 000 |

Source : DRAF Pays de la Loire, Enquête annuelle d'entreprises, 2003.

les zones de production de matière première, tout du moins pour les industries de première transformation. Compte tenu du caractère périssable de nombreux produits, elles doivent également être proches, en délais, des zones de consommation. Cela impose une organisation logistique pointue et une maîtrise des flux tendus. Le caractère instable des produits traités, avec de nombreuses incidences sanitaires, constitue une contrainte particulière par rapport à d'autres activités industrielles. Or, la région des Pays de la Loire n'est pas au plus près des secteurs de consommation nationaux (Bassin parisien, Lyon, Marseille, Nord) et européens.

La forte filiation avec l'artisanat dont sont issues de nombreuses PME et le lien entre l'agriculture et les coopératives de transformation confèrent à nombre de ces entreprises un lien fort au territoire, avec un engagement local notoire.

Les tendances lourdes observées au niveau national se retrouvent en région et montrent :

- une stagnation, voire une légère diminution, du nombre d'entreprises alors que les effectifs ont augmenté sur la période (+ 30 000 emplois en 5 ans soit + 8 % des effectifs). Le secteur est en cours de concentration, pour répondre aux difficultés rencontrées dans l'organisation commerciale de la filière. L'année 2003 marque une rupture puisque les effectifs salariés nationaux ont diminué pour la première fois depuis plus de 10 ans ;

- une stabilité du chiffre d'affaires réalisé à l'export (17 % en moyenne nationale) qui souligne la grande faiblesse des Pays de la Loire sur ce point (10 %) ;

- des performances économiques modestes au regard d'autres secteurs industriels : le résultat courant avant impôts est stable, mais faible (2,5 % pour les Pays de la Loire, contre près de 4 % du CA en moyenne nationale).

Par ailleurs un ensemble d'évolutions devrait avoir à l'avenir des répercussions majeures sur la stratégie de développement et de localisation des entreprises. Il s'agit principalement de :

- la spécialisation sur des produits rentables, à bon taux de croissance avec une forte compression des charges ;
- la stratégie de différenciation des distributeurs qui, avec le développement des marques de distribution (MDD), génère une forte sollicitation des PMI ;

- la diversification et la segmentation des produits et des marchés ;

- la production "sans stock, sans délai, sans défaut, sans panne" qui suppose réactivité et flexibilité ;

- la prise en compte plus forte des exigences sanitaires et environnementales de production ;

- la fragmentation de la chaîne de transformation en fournisseurs de composants (matières premières stabilisées et séparées, et produits alimentaires intermédiaires) et en assembleurs ;

- l'évolution des modèles de distribution : l'essoufflement actuel des GMS et le développement du hard discount (18 % de progression entre 2003 et 2004, aux dépens des hypermarchés) avec, en corollaire, la montée des ap-

pels d'offres internationaux, l'importation croissante de produits transformés et la pression à la baisse générale sur les prix.

Forces et faiblesses du secteur

Les atouts de la région sont nombreux :

- un potentiel de production important (agricole et industriel) ;
- beaucoup de PME et coopératives attachées au territoire ;
- la notoriété et l'image des entreprises implantées dans la région et des marques qui leur sont rattachées ;
- le poids des productions sous signes de qualité : Label rouge surtout en volailles, AOC en viticulture, agriculture biologique... ;
- le potentiel de recherche et de formation.

Néanmoins, ce secteur se caractérise par un certain nombre de points faibles qui pénalisent son développement :

- la faiblesse d'organisation professionnelle ;
- la dispersion du secteur avec de petites PME qui n'ont pas ou peu la capacité d'innover et donc d'exporter ;
- le déficit d'outils d'observation régionale pour comprendre et anticiper les logiques d'évolution de ce secteur ;
- la mauvaise image du secteur pour l'emploi avec des difficultés pour recruter et former, compte tenu des bas salaires et de la pénibilité des emplois ;
- la faible rentabilité pour la 1^{re} transformation et le manque de capitaux (investissements initiaux élevés, liés notamment aux exigences de traçabilité pour une faible rentabilité et une faible plus-value) ;
- l'éloignement des grandes zones de consommation en France et en Europe.

Analyse prospective

Le scénario le plus vraisemblable est celui d'une agriculture de plus en plus mondialisée, en réponse au marché lui aussi soumis à la concurrence internationale. Le rapport de forces au sein des filières renforce le pilotage par l'aval ; c'est la consommation qui majoritairement tire la

production (et plus l'inverse), avec la pression des distributeurs qui ont acquis sur la période récente une position favorable dans ce rapport de forces.

L'évolution quantitative de la demande alimentaire

La demande mondiale des produits agricoles pour la transformation pourrait progresser de 40 % sur les 20 ans à venir, selon les scénarios les plus courants, mais sur des produits à prix bas et sans restitutions, ce qui nécessiterait une forte concentration de l'offre. Le maintien de la part des produits français sur les marchés mondiaux de grande consommation, où le produit agricole devient une matière première, nécessiterait de se concentrer sur les prix de revient.

Dans cette perspective, on peut s'interroger sur les chances des productions de la région de maintenir leurs positions à l'exportation hors UE et dans une moindre mesure sur le marché intérieur communautaire, pour des questions de compétitivité. Certaines filières sont mieux placées pour résister aux concurrences mondiales. Ce serait le cas des produits différenciés et de certaines cultures céréalières (filières blé de meunerie ou blé dur par exemple). En revanche, de vives inquiétudes existent sur les filières de la volaille (en tant que produit standard), de la viande bovine (taille trop restreinte des opérateurs), de la viande porcine et de certains produits laitiers⁽¹⁾.

Sur les marchés européens, d'après une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), le volume des produits alimentaires consommés n'augmentera pas jusqu'en 2010. Les marges de progrès économique ne porteraient donc, au-delà de la diminution des coûts et des gains de productivité, que sur l'amélioration de la valeur ajoutée. Au-delà de la notoriété des marques, il faudra donc de plus en plus intégrer des concepts de praticité, d'authenticité, de traçabilité ou encore de goût dans le produit final.

Dans ce contexte, l'impact de l'entrée de nouveaux pays dans l'Europe est difficile à évaluer. Cela représente à la fois de réelles opportunités de nouveaux marchés avec une augmentation de la consommation pour des produits de plus forte valeur ajoutée, mais aussi une concurrence intra-européenne déjà sensible sur certains produits (légumes par exemple) et sur des pays fortement consommateurs de produits français comme l'Allemagne.

L'évolution de la demande des consommateurs

Les consommateurs sollicitent un renforcement du lien à la santé (la consommation des produits "santé" a fortement augmenté) et à la sécurité des aliments. L'évolution des modes alimentaires se manifeste également par le développement de la restauration hors foyer, une tendance forte qui devrait s'amplifier d'ici 2015 (+ 20 %). L'alimentation se trouve au cœur d'un paradoxe alimentaire : la durée de la vie s'allonge en lien avec l'alimentation (sécurité, diversité...) mais l'inquiétude sur les aliments croît parallèlement, en raison des crises successives. La sécurité de l'aliment reste une exigence première. Mais la qualité est une notion difficile à appréhender, de nature à la fois objective et subjective. Les démarches d'assurance qualité tendent

à se généraliser. Sécurité et qualité nécessitent des systèmes performants de traçabilité (voir encadré). Quand la sécurité est garantie, le prix reste le facteur déterminant du choix des consommateurs. La segmentation des marchés est un facteur majeur pour répondre à la diversité des attentes des consommateurs.

Recherche-développement et maîtrise des technologies clés, facteurs de compétitivité

Au-delà du soutien à l'innovation-produit, la réussite à terme des IAA passe par la maîtrise des technologies clés pour ce secteur. Elles concernent : l'aérodynamique (limitation de la contamination par la maîtrise des flux d'air dans les usines), les capteurs pour assurer la régularité des fabrications à partir des matières premières, la conception assistée des aliments, l'écologie microbienne, la logistique, la nutrition, les technologies douces (conservation du caractère naturel des produits finis tout en garantissant la sécurité hygiénique et leur valeur pour la santé), et la transgénése (amélioration des "outils biologiques" mis en œuvre dans la fabrication des aliments, tels les micro-organismes et les enzymes).

L'importance de ces technologies dont le développement dépend parfois de procédures d'agrément au titre de la directive dite "novel food", nécessitera de fortes collaborations avec les laboratoires de recherche et les structures de soutien à l'innovation.

Entre produits agricoles "mineral" et produits "services"

Les produits différenciés ou produits "service" sont des produits alliant à la fois des caractéristiques objectives (comme la typicité, naturalité, traçabilité, goût (...)) et des services rendus aux consommateurs (praticité, innovation, santé...), voire aux autres acteurs de la filière (délais, régularité...). De nouvelles relations au sein des filières (de type client-fournisseur) devraient se développer en se fondant sur la contractualisation à partir de cahiers des charges basés sur la sécurité et la qualité des produits, le respect de règles éthiques, environnementales, le respect de l'animal, etc. La situation et le niveau de compétitivité sont très variables selon les filières, les entreprises et les produits. En aviculture, viticulture et en viande bovine notamment, des réussites semblent possibles à condition de mettre en œuvre des dynamiques marketing fortes, alliant innovation et discipline de filières sur les quantités et les volumes. Dans le cadre de la levée du moratoire, le développement de filières garanties sans OGM peut constituer une voie possible de meilleure valorisation des productions régionales.

Pour les produits de masse transformés et avec marque, le marché est aussi lié à l'image de ces marques (le Gaulois, Président par exemple), qui tient notamment à la combinaison de l'innovation, de la dynamique marketing et du rapport qualité-prix.

Les produits de masse ou "produits mineral" (comme les poudres de lait) seront particulièrement fragiles, car de plus en plus concurrencés, le facteur prix étant déterminant dans leur écoulement sur le marché mondial. Dans la plupart des cas, le produit

⁽¹⁾ Voir aussi les fiches spécifiques par filière.

agricole de base est ici une matière première. Sur les marchés de ces produits agricoles, il existe une forte pression sur les prix d'achat par l'industrie et les GMS et donc sur les prix de revient. La réussite à venir de ce type de produit dépendra essentiellement de la dynamique propre aux entreprises de transformation. Sur la région des Pays de la Loire, certaines entreprises dynamiques et performantes sont aptes à remplir ce rôle de valorisation de matières premières.

Compte tenu de cette différenciation des produits, les stratégies à élaborer reposeront donc sur les prix de revient pour les produits agricoles de base, et sur la différenciation pour les "produits services". Il faut souligner l'intérêt d'élaborer des stratégies qui reposent sur une gamme de produits complémentaires afin de limiter la fragilité des entreprises. Dans certains cas, il faudra aller vers une restructuration de l'offre pour rééquilibrer le rapport de forces : les centrales d'achat se retrouvent en effet face à une dispersion de fournisseurs et plus encore de producteurs.

En conclusion, plusieurs questions stratégiques conditionnent la dynamique de ce secteur :

- la demande évolue vers plus de qualité et de traçabilité, à l'image de la multiplication des signes de qualité et des démarches tant en aval, souvent à l'initiative de distributeurs (Eurepgap par exemple), qu'en amont et à l'initiative des agriculteurs (agriculture raisonnée par exemple) avec des différences d'appréciation sensibles entre pays (latins ou anglo-saxons), voire entre continents (cf. conflit sur le bœuf aux hormones avec les États-Unis) ;

- la nécessité d'aller toujours plus loin dans la transformation, pour répondre à la demande des distributeurs ou de nouveaux clients, liée à l'évolution des modes de consommation comme la restauration hors foyer. Cette évolution concerne notamment certains créneaux comme les produits sous signes de qualité ;

- les stratégies d'évolution des IAA sont diverses. Certaines peuvent être tentées d'aller s'approvisionner ailleurs, sur les marchés mondiaux, dans les PECO... D'autres vont se délocaliser ou se rapprocher des lieux de consommation, des grandes zones de peuplement, l'Ouest étant défavorisé. Par contre, les coopératives, plus accrochées au territoire et à leurs adhérents et beaucoup d'entreprises de type PME, issues de l'artisanat, résistent plutôt bien. La question peut se poser différemment en cas de capitalisation (entrée de capitaux extérieurs) ;

- se pose enfin la question du potentiel de développement de la production régionale pour répondre à l'accroissement de la demande européenne d'abord, puis mondiale, à des coûts parfois très éloignés de ceux actuellement pratiqués, face à de grands pays producteurs émergents comme le Brésil, la Chine, la Nouvelle-Zélande et, plus près de nous, les PECO.

Malgré les menaces réelles, la région des Pays de la Loire possède néanmoins des atouts. Des opportunités de développement s'offrent à elle, filière par filière, ce qui illustre bien la diversité des situations, comme des entreprises concernées. Des actions de développement et de coordination peuvent également être menées de manière transversale à l'image du pôle régional de compétitivité du végétal spécialisé.

La traçabilité en agriculture

La traçabilité, connue du grand public depuis les récentes crises alimentaires, est définie comme la "capacité de retracer, à travers toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution, le cheminement d'une denrée alimentaire, d'un animal..." (Règlement CEE 178/2002). Elle permet de suivre le cheminement d'une denrée vers le consommateur final du produit, ou à l'inverse de remonter au producteur primaire, en l'occurrence l'agriculteur. La traçabilité n'est pas une fin en soi, c'est un outil au service de différents objectifs :

- dans le cadre du règlement précité, applicable au 1^{er} janvier 2005, la traçabilité est rendue obligatoire au titre de l'application du principe de précaution et de la sécurité alimentaire. Elle doit en particulier permettre le retrait ciblé de produits défectueux ou dangereux ;

- la traçabilité est un outil bien connu des référentiels de gestion de la qualité des produits (cahiers des charges par exemple), notamment ceux sous signes de qualité, ou des systèmes de management des entreprises ;

- enfin, les exploitations agricoles sont également concernées par la traçabilité des pratiques comme les usages vétérinaires et des modes de production en rapport avec un meilleur respect de l'environnement (gestion des intrants par exemple). Cette traçabilité peut être volontaire ou obligatoire, contractuelle ou réglementaire.

Les crises sanitaires, notamment les plus récentes comme celle de l'ESB, rappellent que les exploitations agricoles sont tout aussi concernées par les problèmes de sécurité alimentaire que les IAA. Le développement des outils de traçabilité impliquera donc les exploitants, avec un renforcement des pratiques d'enregistrement.

La mise en œuvre de la traçabilité pour les producteurs nécessite de prendre en considération les points suivants :

- le développement des outils de traçabilité polyvalents, à vocation de gestion des exploitations, autant technique et économique qu'administrative, en limitant les multiples saisies ;

- la formation et la sensibilisation des agriculteurs aux nouvelles technologies de l'information, comme Internet, qui permettent une réduction des délais de mise à disposition des informations. L'utilisation de ces technologies supposera de développer les lignes à haut débit dans le monde rural.

Il conviendra de prévoir la valorisation des informations géographiques ainsi recueillies. Pour une région comme les Pays de La Loire, et dans le cadre d'une politique de soutien aux productions sous signes officiels de qualité, il apparaît très intéressant de matérialiser l'ancrage au territoire par l'utilisation des informations géographiques. Cela suppose une réflexion méthodologique sur la manière de valoriser ces informations.

Les productions sous signes de qualité

Label, AOC, CCP, Agriculture Biologique



Un signe de qualité et d'origine est la garantie qu'un produit agricole ou agroalimentaire possède des caractéristiques préalablement fixées et contrôlées : le consommateur a l'assurance d'une qualité validée. La qualité repose d'abord sur la sécurité sanitaire et le niveau nutritionnel des produits. Au-delà, les signes distinctifs répondent à des attentes spécifiques des consommateurs : sur l'origine géographique, les savoir-faire, les modes de production, le respect de l'environnement, la qualité intrinsèque des produits.

- Le Label Rouge garantit une qualité supérieure par rapport aux produits courants du marché.
- Les AOC garantissent une spécificité en lien avec l'origine géographique.
- Les CCP correspondent à des caractères distinctifs préétablis.
- L'agriculture biologique garantit un mode de production respectueux de l'environnement.

La politique de qualité et d'origine de ces produits s'est mise en place dès le début du XX^e siècle dans l'objectif de doter la France d'instruments de compétitivité, par la qualité et l'origine, au bénéfice des consommateurs, des professionnels et de l'aménagement du territoire. Elle est régie par le Code rural et s'articule avec le dispositif européen de 1991. Ce dispositif de signes d'identification de la qualité et de l'origine permet aux producteurs, et aux acteurs économiques, de mieux valoriser les produits, et aux consommateurs d'éclairer leurs choix en matière de qualité alimentaire, de goût, de typicité.

Ce système s'appuie sur l'engagement conjoint de l'État et des professionnels (agriculteurs, transformateurs, distributeurs...) dans le respect des intérêts des consommateurs. Le développement de la production suppose l'engagement des professionnels dans la mise en place et le suivi, autour d'un cahier des charges élaboré par ces mêmes professionnels et validé par les pouvoirs publics. Ainsi, les produits sous signe de qualité se distinguent de toute autre démarche de "qualité produit" par quatre mécanismes de régulation :

- les pouvoirs publics valident le cahier des charges et les modalités de contrôle ;
- les consommateurs participent aux instances de régulation (CNLC⁽¹⁾, INAO⁽²⁾, organismes certificateurs) ;
- les contrôles externes sont assurés par des organismes publics (INAO, DGCCRF⁽³⁾) ou par des organismes certificateurs accrédités pour leur fiabilité, leur indépendance, leur compétence et leur impartialité, selon la norme européenne EN 45011 ;
- les conditions d'utilisation des mentions valorisantes et de logo sur l'étiquetage sont spécifiées par les pouvoirs publics et contrôlées.

Les Pays de la Loire, région leader en produits sous signes de qualité Label, AOC, CCP

État des lieux

L'économie agricole et agroalimentaire des Pays de la Loire a fondé son dynamisme sur le développement des produits de qualité. La région est ainsi la première région française en produits Label Rouge et se place également comme leader pour les autres signes de qualité. Cette politique de qualité concerne environ 11 400 agriculteurs (près d'un sur trois) et plusieurs centaines d'entreprises agroalimentaires (artisans, PME ou industriels) et fournisseurs (couvoirs, firmes d'aliments...).

Le Label Rouge

Le Label Rouge garantit une qualité supérieure d'un produit, en particulier sur le plan organoleptique. Cette qualité est sous-tendue par le respect d'un cahier des charges qui s'applique en général de l'amont jusqu'à l'aval du processus de production. Ce ca-



hier des charges est soumis au contrôle d'un tiers indépendant.

La région Pays de la Loire est la première région française avec 115 produits régionaux Label Rouge, associés à 20 Indications géographiques protégées (IGP⁽⁴⁾). Elle génère ainsi un tiers du chiffre d'affaire national Label Rouge (311 M€), devant la région Aquitaine (171 M€) et la région Midi-Pyrénées (136 M€). Les Labels Rouges régionaux concernent dans une proportion importante la production de volailles : la région assure en effet 44 % de la production nationale de volaille Label selon le CERQUA⁽⁵⁾.



⁽¹⁾ Commission nationale des labels et des certifications.

⁽²⁾ Institut national des appellations d'origine, chargé de l'agrément des AOC et IGP.

⁽³⁾ Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

⁽⁴⁾ Indication géographique protégée (IGP) est le nom d'un territoire d'origine. L'IGP désigne à la fois un produit qui en est issu, sa qualité, sa réputation, ou toute autre caractéristique du produit, attribuées essentiellement à cette origine géographique. L'IGP, liée à un savoir-faire, ne peut être attribuée qu'aux produits français bénéficiant au préalable d'un label ou d'un certificat de conformité.

⁽⁵⁾ Centre d'études et de recherche sur la qualité alimentaire.

La région recense 28 groupements qualité qui produisent 115 Labels Rouges sur les 413 nationaux, soit plus d'un sur quatre : 97 en volailles, 6 en viande porcine, 3 en viande bovine, 3 en production d'œufs, 2 en viande ovine, 2 en produits de la mer, 1 en lapins et 1 en brioche.

Les appellations d'origine contrôlées (AOC)



Les AOC désignent un produit originaire d'une région ou d'un lieu déterminé dont la qualité ou les caractères résultent de la combinaison d'un savoir-faire traditionnel et d'un terroir identifié.

La région est concernée par 33 appellations AOC, essentiellement dans le domaine viticole. Elle détient en effet 24 AOC viticoles, auxquelles s'ajoutent quatre AOC gérées en Basse-Normandie et dans la région Centre. Celles-ci regroupent 37 dénominations correspondant à 64 produits différents. Le vignoble sous AOC représente 73 % de la surface du vignoble ligérien et 79 % si l'on y ajoute les trois appellations d'origine de vins de qualité supérieure (AOVDQS). Le Pays Nantais et l'Anjou sont les deux grands bassins de production avec une large gamme de produits : vins blancs, rosés ou rouges et vins tranquilles ou effervescents.

Cinq AOC non viticoles sont également présentes en Pays de la Loire : 4 en produits laitiers associés au beurre Charentes-Poitou et ses substituts, dont l'aire de production s'étend dans la région, sans oublier l'AOC Maine-Anjou en viande bovine, récemment créée (décret du 4 novembre 2004).

La certification de conformité des produits (CCP)

Les CCP garantissent aux consommateurs une qualité régulière et distincte des produits, associée à un mode de production et/ou de transformation qui respecte des règles strictes sous contrôle d'un organisme tiers indépendant. Ce mode de reconnaissance est particulièrement développé sur les produits de viande mais aussi sur les fruits et légumes.



On dénombre 53 CCP régionales qui concernent environ 9 000 producteurs et une quarantaine de groupements qualité (ou équivalents), détenant un ou plusieurs cahiers des charges sous CCP produits en région : 24 en volailles, 11 en porcs, 8 en bovins, 6 en fruits et légumes, 3 en lapins, 1 en ovins, moins de 1 % de la production céréalière. Ces cahiers des charges sont utilisés par plus d'une centaine d'opérateurs.

Évolution récente

En dehors des AOC dans le domaine du vin, la production sous signes de qualité a connu dans les 20 dernières années une très forte progression. Cette progression s'explique par différents facteurs liés tant à la production, qu'à la transformation et à la consommation :

- pour les exploitations agricoles, l'introduction d'un atelier nouveau sous signe de qualité a souvent permis

de générer un revenu complémentaire pour l'installation d'un jeune ou de l'épouse de l'exploitant ;

- pour le transformateur, les produits sous signe de qualité sont à la fois le moyen d'une diversification des produits et de la construction d'une image globale de qualité pour la marque et l'entreprise ;

- pour le consommateur, l'attraction vers les signes de qualité s'explique d'abord par la perception d'une qualité intrinsèque du produit, souvent associée à une confusion entre qualité et sécurité du produit alimentaire.

Le réflexe de refuge des consommateurs vers les produits sous signe de qualité, observé suite aux crises alimentaires, dont celle de l'ESB, illustre ce dernier point. Dans un tel climat d'incertitude, le signe de qualité devient en effet un critère de confiance, un repère rassurant. Mais ce réflexe n'est pas durable, car un repli plus ou moins rapide de consommation vers des produits standards est souvent observé suite aux crises. À l'exception du Label Rouge, ces signes de qualité restent encore trop confus pour le consommateur, qui a des difficultés à les connaître, à les comprendre et à les distinguer.

Facteurs de rupture

L'analyse des facteurs explicatifs de baisse de consommation des produits sous signe de qualité doit distinguer les AOC vins des autres signes.

Les vins AOC

Les crises que connaissent les différentes AOC régionales sont à mettre en relation avec une baisse constante et régulière de la consommation d'alcool en France, associée à une compétitivité décroissante des productions régionales par rapport aux produits concurrents : le positionnement à l'exportation de nos vins par rapport à l'émergence des pays du "nouveau monde" en est un exemple. Sur le plan économique, la forte dispersion des opérateurs ne facilite pas les logiques de qualité régulière des produits, et nous pénalise sur les marchés.

Au-delà de cette analyse et pour l'ensemble des produits en AOC, il faut se reposer la question de la gestion de la qualité intrinsèque des produits, telle qu'elle est abordée par l'INAO qui privilégie les notions de terroir et de savoir-faire.

Les produits sous autres signes de qualité

La désaffection des consommateurs pour ces produits peut s'expliquer de plusieurs façons :

- en l'absence de crise alimentaire majeure, le consommateur oublie son réflexe sécuritaire de repli vers les signes de qualité ;

- les modes de consommation évoluent vers plus de praticité et de rapidité pour la préparation des repas, et la restauration hors domicile se développe. Or les produits élaborés sont peu concernés par les signes de qualité ;

- la perception de l'écart de prix peut ne pas justifier l'écart qualitatif perçu ;

- le développement des signes de qualité est progressivement passé d'un projet conduit par les agriculteurs à une opportunité pour la transformation, avec un foisonnement de l'offre et des marques, une perte de repères pour le consommateur, sans oublier l'émergence de cahiers des charges privés, ou de marques à connotations qualitatives ;
- dans un contexte économique général peu rassurant, le consommateur poursuit sa recherche d'un coût alimentaire le plus bas possible, et n'y consacre qu'une part relative de plus en plus faible de son budget (environ 16 %). Le succès de la distribution "hard discount" en est l'illustration ;
- à la différence des AOC et des IGP, les autres signes de qualité n'affichent pas de lien entre le produit et le terroir. Quelques marques de forte notoriété comme "Loué" établissent un tel lien, mais celui-ci reste difficile à percevoir au-delà des frontières de la région d'origine. En outre, la mise en place des IGP a contraint les labels à se déconnecter d'appellations à connotation géographique.

Analyse prospective

On ne peut établir des scénarii d'évolution sur la base d'hypothèses de crises alimentaires majeures, même si l'impact d'une crise éventuelle peut relancer de manière conjoncturelle la consommation sous signes de qualité. De manière structurelle, l'évolution des produits sous signes de qualité devrait s'articuler autour de deux axes, le lien au territoire et aux hommes et la réponse aux attentes des consommateurs.

Le lien au territoire et aux hommes

Les attentes de la société civile vis-à-vis de la production agricole s'expriment de plus en plus en terme de protection de l'environnement et de sécurité alimentaire. Un des enjeux consiste donc à repenser les systèmes de production et de communication pour :

- intégrer des contraintes de nature environnementale dans les cahiers des charges de production sous signes de qualité autres que la production biologique,
- trouver les moyens d'associer à l'image qualitative des produits, des producteurs à l'écoute des citoyens.

Il s'agit donc de remettre les producteurs au cœur de la stratégie de développement de ces produits en leur confiant la responsabilité d'ajouter un contenu immatériel à leur production.

La réponse aux attentes consommateurs vis-à-vis des produits

Les produits sous signes de qualité sont encore trop souvent associés à une notion de repas festif, ou à un moment, le week-end généralement, où le consommateur dispose de suffisamment de temps.

Le développement de produits transformés sous signe de qualité, faciles à préparer et à consommer, semble une des conditions nécessaires à la relance de la consommation. Cette évolution est déjà perceptible à travers le développement des transformations et des apports de valeur ajoutée, dans la mise en marché des produits sous signes de qualité. La mise en place de circuits de distribution spécialisés "signes de qualité", à l'image des "boucheries Label", pourrait aussi être une piste intéressante.

Les Pays de la Loire, région leader en surface de production en Agriculture Biologique

État des lieux

La mention "agriculture biologique" (AB) atteste que le produit est issu d'un mode de production naturel, exempt de produits chimiques de synthèse, et respectueux des équilibres naturels et du bien-être animal. La première reconnaissance officielle de l'agriculture biologique date de la Loi d'orientation de 1980, puis, au niveau européen, d'un règlement de 1991, complété en 1999. En novembre 2001 a été créée l'Agence bio, groupement d'intérêt public rassemblant pouvoirs publics et professionnels, lieu de concertation, de coordination et d'expertise, chargé du développement et de la promotion de ce mode de production.

Au niveau européen, la France (550 000 ha) a perdu sa position historique dominante depuis le milieu des années 1980, au bénéfice de l'Italie (1 168 000 ha), de l'Allemagne (697 000 ha), de la Grande-Bretagne (724 000 ha) et de l'Espagne (665 000 ha).

Avec 1,9 % de la SAU française, inférieure à la moyenne européenne de 3,5 %, la France est le 25^e

pays au monde pour cette surface relative et le 12^e au sein de l'Union européenne.

En 2003, la région des Pays de la Loire se situe à la 1^{re} place nationale en terme de surfaces cultivées en mode de production biologique et en conversion (62 000 ha en 2003 pour plus de 550 000 ha en France,

soit 11,4 % de la surface nationale). La part moyenne régionale en surfaces bio est de 2,7 % de la SAU, avec une variation interdépartementale assez forte, variant de 4,5 % en Loire-Atlantique à 1,8 % en Sarthe. La région se situe à la 3^e place en nombre d'exploitants : 1 123 producteurs bio en 2003 sur 11 360 en France, dont 70 % sont tournés vers l'élevage, bovin à 50 %.



La prédominance des Pays de la Loire en agriculture biologique concerne en particulier :

- les céréales, avec 10 500 ha sur un total national de 82 000 ha (soit 13 %) ;
- les protéagineux, avec 2 760 ha (soit 17 % de la sole nationale) ;
- les surfaces fourragères, avec plus de 43 000 ha (soit 12 % de la sole nationale) ;
- le troupeau allaitant, avec 9 200 vaches (soit 17 % de la production nationale) ;
- le troupeau laitier, avec 12 500 vaches (soit 21 % de la production nationale) ;
- la production porcine, avec 1 140 truies (soit 31 % des truies françaises) ;
- la production de volailles bio constitue le record avec 43 % de la production nationale (soit 2 229 000 poulets), dont plus de la moitié se trouve en Sarthe.

L'implication des Pays de la Loire en matière de fruits, de légumes et de viticulture bio est moins significative. Plus de 35 % des producteurs bio de la région pratiquent la vente directe.

Evolution récente

Une forte dynamique de progression en Pays de la Loire

Le nombre d'agriculteurs séduits par le mode de production biologique a fortement augmenté depuis la fin des années 1990. En particulier, depuis 1998 jusqu'en 2001, les conversions (qui demandent au minimum deux années en grande culture) se sont accélérées en regard de différents facteurs :

- une remise en cause des modes de productions antérieurs chez une majorité des candidats à la conversion ;
- un développement significatif de la demande, du fait de la conjonction de l'effet des crises alimentaires d'une part et de l'implication de la grande distribution dans la mise en marché des produits bio d'autre part ;
- une politique incitatrice en faveur de la conversion des exploitations, par les aides publiques, de la Région de 1998 à 2000, puis de l'État avec la mise en place des contrats territoriaux d'exploitation (CTE).

Entre 2000 et août 2002 (date d'arrêt du dispositif) les conversions à l'agriculture biologique se sont majoritairement effectuées dans ce cadre des CTE. La Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire et la Vendée ont été les départements ayant connu le plus fort taux de contractualisation. Le nouveau dispositif d'aide à la conversion, géré dans le cadre des contrats d'agriculture durable (CAD), a permis un redémarrage significatif des conversions dès la fin décembre 2003. En effet, la période de transition de août 2002 à fin 2003 s'était traduite par un ralentissement. Depuis le début 2004, on assiste à un rattrapage et à une nouvelle dynamique de conversions. Plus de 4 000 ha de SAU ont ainsi été convertis en Pays de la Loire, au bénéfice de près de 140 producteurs.

Une crise économique significative depuis 2002

Nous assistons depuis 2002 à un inversement des tendances sur la quasi-totalité des marchés. Ainsi en deux ans, la France est passée d'un déficit en céréales et oléo-protéagineux de près de 50 % du besoin à un excédent sur l'ensemble des céréales, à l'exception des oléo-protéagineux. Les difficultés de valorisation affectent également les productions animales. Ainsi, près de la moitié du lait bio produit dans la région est aujourd'hui vendu au prix du lait conventionnel. Concernant les productions porcines et avicoles, cette inversion de tendance se traduit par une baisse des mises en production ou des manques de valorisation de tout ou partie des carcasses.

Si le constat de crise économique est partagé par l'ensemble des acteurs de la filière, le diagnostic des causes et des stratégies à mettre en œuvre pour en sortir font apparaître des analyses contrastées au sein de la profession, parfois même contradictoires. Certains évoquent une crise de surproduction engendrée par des conversions massives que l'actuel marché ne peut aujourd'hui absorber. Par ailleurs le secteur est confronté à des difficultés techniques d'organisation des acteurs au sein même de la filière et souffre d'un déficit de communication. D'autres au contraire, considèrent que les producteurs ne sont pas encore suffisamment nombreux pour mettre en place une organisation des marchés susceptible de sortir d'une économie de niche, pour faire face à la demande croissante des consommateurs.

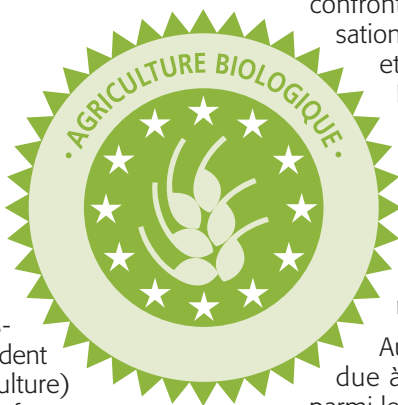
Au-delà de ces positions, la crise semble due à la conjugaison de plusieurs facteurs, parmi lesquels :

- au niveau de la commercialisation : le prix élevé, les marges de la grande distribution et l'irrégularité de l'approvisionnement, en grandes surfaces notamment, détourneraient le consommateur des produits bio ;
- les distorsions de concurrence entre la France et les autres pays de l'Union européenne. Deux causes majeures sont régulièrement soulevées : d'une part, l'absence d'aide au maintien des exploitations agricoles, entraînant un niveau d'aides aux producteurs globalement inférieur à celui perçu en mode conventionnel, des coûts de production plus élevés et des prix dissuasifs à la consommation ; d'autre part, une déclinaison française plus exigeante du cahier des charges européen, induisant des conditions de production plus contraignantes que dans les autres pays.

Analyse prospective

Le mode de production biologique constitue pour les consommateurs citoyens un des modes de production agricole à l'origine de produits sains, respectueux de l'environnement et du bien-être animal.

Les scénarios d'évolution de ce mode de production agricole doivent intégrer divers facteurs, dont certains peuvent être liés au territoire régional, d'autres dépendent de décisions nationales, voire européennes.



Un soutien aux producteurs engagés susceptible de créer une conversion durable

La France souffre aujourd'hui d'un handicap structurel pour permettre sa compétitivité sur le marché des produits bio, en particulier au travers de l'absence d'aide au maintien, attribuées dans la grande majorité des pays de l'Europe à 15 (de l'ordre de 150 € de l'hectare, variable selon les pays). Des négociations pourraient s'ouvrir à Bruxelles dans le cadre de la révision du futur plan national de développement rural, qui prendra effet en 2007. Dans l'attente, le projet de Loi d'orientation agricole prévoit l'instauration d'un avantage fiscal sous forme de crédit d'impôt.

Enfin, le maintien en France d'un cahier des charges de production biologique plus contraignant qu'ailleurs apparaît économiquement pénalisant ; cette décision fait débat actuellement au niveau national.



La nécessité de promouvoir des organisations économiques efficaces

Au-delà des problèmes liés aux exploitations agricoles, l'évolution structurelle des modes de distribution et de consommation ne s'est pas encore suffisamment traduite par la mise en place de filières aval structurées, en cohérence avec l'évolution du marché. Celles-ci devraient être capables de s'adapter à ces évolutions en réalisant les économies de charges susceptibles de générer une baisse de prix pour les consommateurs, indispensable à la "démocratisation" de ces produits et à l'origine d'une relance de la consommation et donc de la production.

Dans cette logique, la transformation des produits régionaux et l'apport de valeur ajoutée peuvent contribuer à rendre l'utilisation des produits bio plus facile pour les consommateurs, et donc à relancer la consommation.

Le débat sur l'organisation des acteurs de la filière s'articule autour de l'alternative suivante : la filière bio doit-elle se doter d'une structure spécifique, dans le prolongement de sa construction historique ou doit-elle, au contraire, s'intégrer progressivement dans l'ensemble des structures existantes ?

Le rapport Saddier de juin 2003 concluait par cette phrase : "L'agriculture biologique est incontestablement écologiquement responsable. Il lui reste à devenir économiquement forte". Tel est bien le défi à relever dans les années qui viennent en Pays de la Loire, région française leader dans ce domaine.

L'agriculture et l'environnement



Présentation

Toutes les activités humaines, agricoles, domestiques ou industrielles interagissent avec l'environnement. Par définition, l'agriculture modifie le milieu naturel afin de l'exploiter et de produire des denrées. Ces modifications physiques (sols, paysages), chimiques (intrants) et biologiques (espèces) ont aussi des effets non recherchés, certains jugés positifs, comme l'entretien de nouveaux paysages ou la limitation d'espèces indésirables, d'autres jugés négatifs comme les pollutions et atteintes aux ressources naturelles (eaux, sols, air, paysages, biodiversité...). Leur étude fait appel à des disciplines très diverses et mobilise des sources d'informations multiples plus ou moins complètes. Leur relation "de cause à effet" est souvent mal connue et limite l'identification des responsabilités.

Mais l'agriculture est aussi multifonctionnelle. Au-delà de la production de denrées alimentaires, elle produit des valeurs non marchandes aussi bien sociales qu'environnementales comme l'entretien des territoires, l'offre d'un cadre de vie et de loisirs, la résolution de certains problèmes des villes⁽¹⁾, comme le recyclage de déchets urbains (boues de stations d'épuration, déchets verts...).

Un territoire avant tout agricole et à grande richesse environnementale

Avec 2 169 980 ha de surface utile, l'activité agricole couvre près de 72 % de la surface régionale, contre 59 % en moyenne nationale ; elle occupe ainsi une place importante sur le territoire. Plus de 100 000 ha d'espaces naturels de la région sont à gestion essentiellement agricole.

La région compte 4 des 18 zones humides inscrites par la France à la convention dite Ramsar qui désigne un label de reconnaissance écologique internationale : le marais de Guérande, le lac de Grand-Lieu, le marais de Grande Brière et les Basses vallées angevines, ensemble qui couvre près de 40 000 ha. La Basse-Loire structure un vaste ensemble de zones humides dont celles d'importance internationale précitées (Ramsar) et des zones humides d'intérêt national recouvrant 328 000 ha, à savoir l'estuaire de la Loire, les marais du Mès, les marais de l'Erdre et le marais de Goulaine. Le marais poitevin et le marais breton sont d'importance toute aussi capitale. La vallée de la Loire, les marais de Vilaine, la haute vallée de la Sarthe et la vallée du Loir sont également des sites remarquables sur les plans hydrologique et écologique.

Les zones humides concernent les deux tiers des 15 sites du réseau Natura 2000 pour la conservation des habitats, des espèces et des oiseaux. On y compte près de 840 zones naturelles inventoriées au titre de leur intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF).

La région compte 3 parcs naturels régionaux couvrant une surface de 2 650 km² : le parc de Grande Brière, le parc Anjou-Touraine et le parc Normandie-Maine. Une partie angevine de la vallée de la Loire, entre Montsoreau et Montjean, est en outre classée par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité pour son intérêt culturel et paysager. À cela s'ajoutent enfin près de 18 000 kilomètres de rivières, de nombreux plans d'eau et mares...



Un territoire sujet aux pollutions agricoles et soumis à des exigences réglementaires

L'agriculture des Pays de la Loire se distingue de la région Bretagne par la prédominance de l'élevage bovin, avec un fort lien au sol, et par des cultures spécialisées (viticulture, horticulture...). La moyenne régionale des apports minéraux aux sols est de 70 kg d'azote et 20 kg de phosphore /ha/an : elle diminue depuis 20 ans. La production organique moyenne régionale est de 87 kg d'azote et 48 kg de phosphore total/ha⁽²⁾/an : globalement elle tend à diminuer du fait de la réduction du cheptel bovin, en partie compensée par la hausse des cheptels hors sol. L'accès à des surfaces d'épandage suffisantes reste difficile pour ces derniers en zone à forte densité d'élevage.

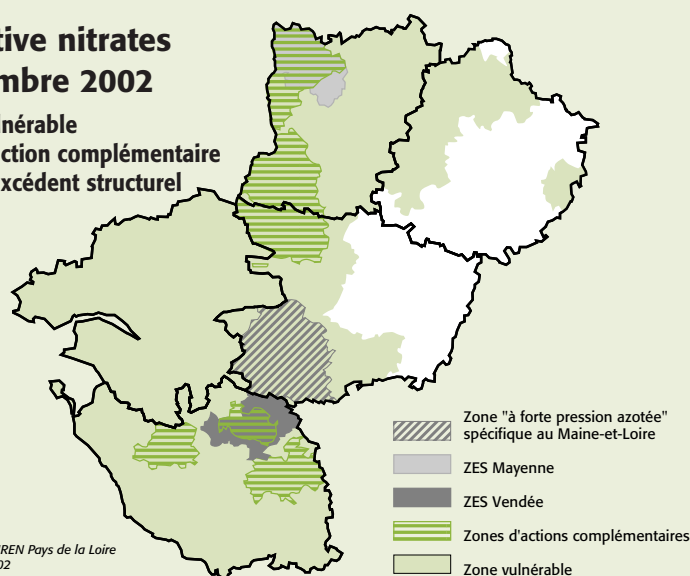
Ces valeurs moyennes masquent de fortes variations locales liées soit au contexte structurel des élevages, soit aux pratiques. Ainsi, 7 cantons (52 communes) de Mayenne et Vendée, caractérisés par une forte densité d'élevage, présentent une pression en azote organique supérieure à 170 kg/ha/an. Ils sont classés en zones d'excédents structurels (ZES) et soumis à un programme de résorption des excédents et à des contraintes de production. D'autres cantons présentent une pression azotée moindre mais néanmoins élevée,

⁽¹⁾ Voir également la problématique "L'agriculture et la société"

⁽²⁾ Par hectare de SAU (surface agricole utile)

Directive nitrates Novembre 2002

Zone vulnérable
Zone d'action complémentaire
Zone d'excédent structurel



État des lieux en 2003, évolution récente, par enjeu environnemental

Parmi les quatre enjeux agro-environnementaux définis comme prioritaires par l'Union européenne (eau, biodiversité, paysage et érosion), la qualité de l'eau et la biodiversité sont les deux enjeux majeurs définis en Pays de la Loire. Dans la région, les enjeux de paysage sont fortement liés aux enjeux d'eau et de biodiversité, et l'enjeu érosion peut être indirectement pris en compte dans les actions favorables à la qualité de l'eau. L'approche complémentaire de ces quatre enjeux interdépendants est donc à privilégier dans chaque action ou outil destiné à l'amélioration des pratiques agricoles.

entre 140 et 170 kg d'azote organique/ha/an. Parmi eux, 8 cantons du Maine-et-Loire sont classés en zones à forte pression azotée (ZFPA) et soumis à un programme de limitation des excédents.

Plus des 3/4 du territoire régional sont classés en "zone vulnérable" (ZV) au regard des concentrations en nitrates dans les eaux (directive européenne nitrates). Les exploitants doivent y respecter le code de bonnes pratiques agricoles et des exigences définies par des programmes d'actions destinés à limiter les pertes en nitrates. En outre, les communes situées en zones d'actions complémentaires (ZAC) doivent respecter des exigences supplémentaires dédiées à la protection d'un captage majeur d'alimentation en eau potable.

Une mobilisation du monde agricole et de ses partenaires en faveur de l'environnement

Les actions menées en faveur de l'amélioration de la gestion des intrants (fertilisants et produits phytosanitaires) sont nombreuses. Certaines font l'objet d'aides publiques. Par la maîtrise des pollutions ponctuelles et diffuses via des stockages d'effluents et une fertilisation agronomique adaptés, le Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) aide au respect de la Directive nitrates qui nécessite des investissements souvent conséquents. Il faut aussi rappeler les opérations groupées de bassin versant, les opérations Ferti-mieux aujourd'hui terminées... L'amélioration des pratiques de traitement des cultures passe par la réalisation de diagnostics de risque phytosanitaire, le réglage des pulvérisateurs, l'information... Les actions de sensibilisation et d'accompagnement technique menées par les organisations agricoles et leurs partenaires concernent tous ces intrants.

Sans que cette liste soit exhaustive, il convient aussi de citer l'opération régionale de récupération et recyclage des déchets agricoles non-organiques, en place depuis 2001.

Par ailleurs, un soutien aux initiatives agro-environnementales est assuré par la politique contractuelle d'aide publique de l'État, de l'Union européenne et des collectivités. Elle concerne aussi bien l'enjeu de qualité des eaux que celui de la biodiversité.

■ Concernant les enjeux prioritaires

La qualité de la ressource en eau

Une très grande partie du territoire régional est concernée par cette problématique de qualité d'eau, mais avec des degrés très variables selon les zones impliquées. L'enjeu est particulièrement fort dans les zones d'alimentation des captages d'eau potable, dans les bassins versants à forte densité d'élevages avec des teneurs élevées, ou en augmentation, de nitrates et de résidus de pesticides dans les eaux, ainsi que dans les bassins soumis aux problèmes d'eutrophisation⁽³⁾.

La qualité des eaux brutes souterraines et superficielles en 2003 est jugée :

- bonne à passable pour le paramètre "matières organiques", en amélioration entre 1997 et 2001,
- dégradée pour le paramètre "nitrates", mais en amélioration depuis 2000,
- moyenne à mauvaise pour le paramètre "matières phosphorées" en eau douce.

Les sources de pollution des eaux étant multiples, la contribution globale de l'agriculture varie d'une pollution à l'autre. Les nitrates affectent surtout les eaux souterraines, et les pesticides plutôt les eaux superficielles. La présence généralisée de pesticides⁽⁴⁾ dans les cours d'eau révèle une situation préoccupante malgré une tendance à l'amélioration : plus de 2 points de mesure sur 5 affichent encore des dépassements temporaires des normes et des objectifs de qualité. La reconquête de la qualité des eaux sera certainement plus rapide pour les pesticides que pour les nitrates, mais l'influence du climat, l'inertie des milieux et des pratiques rendent peu lisible l'évolution à attendre.

Après traitement, la qualité de l'eau potable est satisfaisante et s'améliore. Des dépassements temporaires des seuils de potabilité en nitrates sont observés ; ceux

⁽³⁾ Prolifération anarchique d'algues et plancton en présence excessive d'azote et de phosphore d'origine agricole et domestique

⁽⁴⁾ Les herbicides sont les plus récurrents et en concentration élevée : triazines, diuron, glyphosate et AMPA

en pesticides ont concerné 8 % de la population en 2003 contre 30 % en 1997. Mais la démarche de protection des captages d'eau potable reste encore peu avancée : 66 captages sur 350 étaient protégés en 2003, la procédure administrative étant engagée pour les autres.

De plus en plus de plans d'eau eutrophisés⁽³⁾ sont affectés par le développement de cyanobactéries potentiellement toxiques pour les animaux (abreuvement) et les hommes (ingestion, contact) : 19 sites de baignades en eau douce ont connu des restrictions ou interdictions temporaires d'usage en 2004.

Préserver les zones à enjeu de biodiversité (cf. carte "Biodiversité, territoire à enjeu")

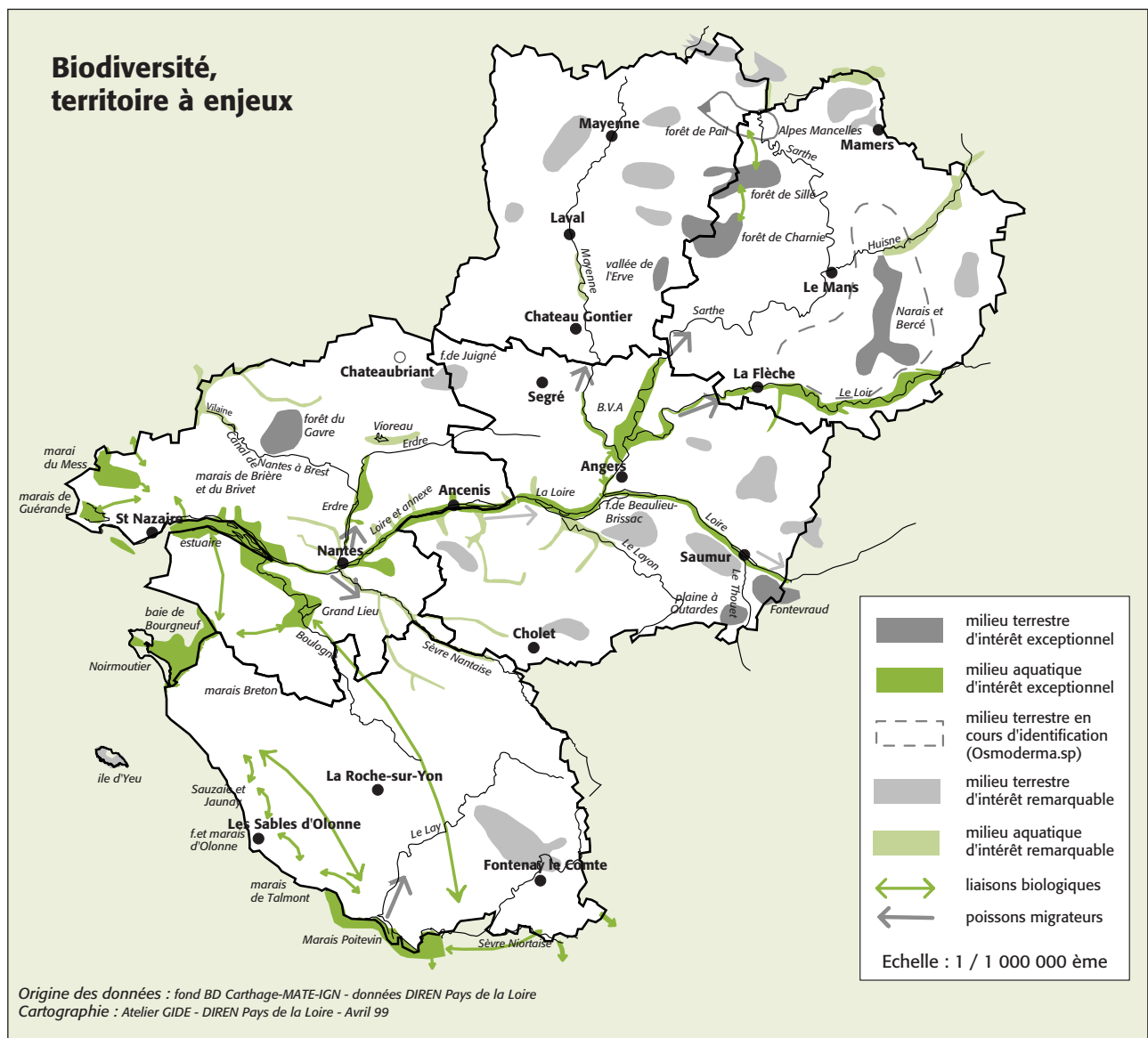
La conservation des zones à fort enjeu de biodiversité est essentielle, notamment celle des zones humides, par l'activité agricole extensive (pâturage et fauche). Ces "zones humides à gestion agricole"⁽⁵⁾ représentent plus de 100 000 ha de prairies humides, tourbières, marais, prés salés, marais salants... Soumises à des contraintes d'exploitation particulières plus fortes qu'ailleurs, elles sont peu attractives et souvent menacées de déprise. Des mesures d'accompagnement des agriculteurs per-

mettent de compenser, par une rémunération stable, ces handicaps économiques liés aux aléas d'exploitation, à la faible productivité et à la technicité qu'impose la fragilité de ces milieux. L'enjeu est d'y maintenir une activité agricole pérenne. Ces contrats d'entretien à la parcelle (Opérations locales agro-environnementales – OLAE, puis Mesures agro-environnementales - MAE dans le cadre des Contrats d'agriculture durable - CAD) ont permis, à partir de 1991, d'y enrayer de façon notable tant la déprise et la friche que l'intensification agricole. Les contrats d'agriculture durable ont permis en 2004 d'en assurer le renouvellement pour 5 ans, là où la demande était exprimée.

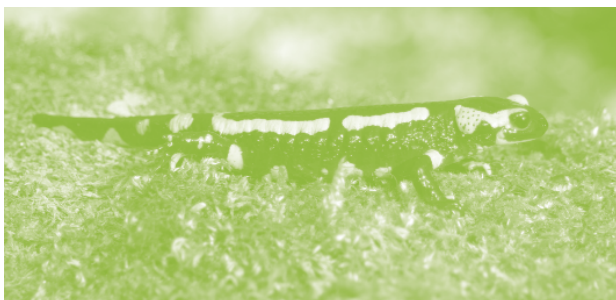
Outre leur intérêt biologique exceptionnel, ces zones de biodiversité remarquable contribuent fortement à la qualité de l'approvisionnement en eau potable, à la régulation des crues et des étiages et offrent des paysages de grand intérêt. Les enjeux sont donc multiples.

Mais elles ne doivent pas faire oublier le reste du territoire rural, où la qualité de la biodiversité dépend aussi des pratiques culturales (dont l'amélioration de la bio-

⁽⁵⁾ Bords de Loire et d'estuaire, basses vallées angevines, littoral, marais poitevin et breton, Grande Brière, Lac de Grand-Lieu...



diversité cultivée, le respect de la faune sauvage...) et de l'aménagement du territoire (importance des haies, du bocage, des prairies naturelles, des pelouses sèches et petites zones humides de type mares).



Les politiques mises en œuvre pour répondre aux enjeux d'eau et de biodiversité

L'évolution des comportements et l'amélioration des pratiques agricoles passent par trois principales voies complémentaires que sont la réglementation, le volontariat effectif et l'incitation ou la contractualisation par les aides financières de l'Union européenne, de l'État et des collectivités (ou "volontariat incité"). L'efficacité d'un dispositif réside en une combinaison adéquate de volontariat et de réglementation, ce qui est plus ou moins le cas des dispositifs actuels.

De nombreux efforts sont entrepris par l'ensemble des partenaires, dont les agriculteurs, en faveur des deux enjeux majeurs de qualité d'eau et de biodiversité (sensibilisation, formation, accompagnement, opérations groupées...). Ces actions d'amélioration des pratiques sont variées et certainement efficaces à moyen et long termes, autant en terme de mobilisation des agriculteurs que de résultats de qualité de l'eau (baisse des concentrations en résidus de pesticides dans les eaux du bassin versant de l'Oudon par exemple).

Concernant la gestion des effluents d'élevage et des fertilisants, plus de 6 000 exploitations ont intégré le PMPOA-1 entre 1994 et 2001, et 18 700 élevages situés en zone vulnérable se sont inscrits pour intégrer le PMPOA-2 d'ici fin 2006. Plus de 4 000 plans de fumure ont été réalisés sur la région, et chaque exploitation en zone vulnérable doit disposer réglementairement d'un plan prévisionnel de fertilisation azotée.

L'amélioration des pratiques de traitement des cultures est aussi un objectif majeur. Dans le cadre des opérations Phyto-mieux, plus de 300 diagnostics de risque phytosanitaire⁽⁶⁾ ont été réalisés depuis 2002, plus de 4 000 pulvérisateurs ont été contrôlés et réglés, et 60 000 plaquettes d'information "bonnes pratiques phytosanitaires" ont été distribuées depuis 1998.

On peut citer également les opérations territoriales contractuelles de bassin versant, qui mobilisent les agriculteurs sur des actions visant à limiter les pollutions et pour lesquelles des évaluations sont en cours. Les SAGE⁽⁷⁾ en sont un exemple. Ils recouvrent la presque totalité du territoire et positionnent les Pays de la Loire au premier rang national ; bâtis sur une large consultation des partenaires, ils sont gages d'acceptabilité et d'efficacité, mais leur dotation financière reste faible.

La politique contractuelle d'aide publique en soutien aux mesures agro-environnementales (MAE) a concerné plus de 4 000 bénéficiaires entre 1991 et 1997 soit plus

de 73 000 ha. Plus de 7 000 contrats (CTE, CAD⁽⁸⁾) ont été signés depuis 1998 (cf. tableau 1).

Les CAD mis en place par la France depuis 2004 dans le cadre des aides du deuxième pilier de la PAC concernent et combinent les enjeux de qualité d'eau et de biodiversité. Ils valorisent des pratiques plus respectueuses de l'environnement, qui vont au-delà de la réglementation. Le choix de l'État en Pays de la Loire a été de cibler la contractualisation sur ces territoires prioritaires "à enjeu fort" de qualité de l'eau et de biodiversité, afin d'optimiser, dans un contexte budgétaire limité, l'impact environnemental par un taux de contractualisation significatif, ce qui suppose un dispositif attractif.

Tableau 1 : Initiatives agro-environnementales⁽⁹⁾ en Pays de la Loire depuis 1998.

| Type de contrat | Période d'application | Nombre cumulé de contrats signés | Superficie concernée (ha) |
|---------------------|-----------------------|----------------------------------|---------------------------|
| CTE | 2000 - 2002 | 3486 | - |
| OLAE ⁽⁹⁾ | 1998 - 2000 | 228 | 36 500 |
| CAD | 2004 | 1500 | 60 000 |
| MAE hors CAD | 2004 | 620 | 14 500 |
| PHAE ⁽⁹⁾ | 2003-2004 | 1334 | 59 000 |

Il faut enfin citer les nombreuses démarches d'origine professionnelle pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement comme l'agriculture raisonnée, l'agriculture biologique, les agricultures durables... Ainsi en 2004, plus de 140 producteurs se sont convertis à l'agriculture biologique sur plus de 4 000 ha, mobilisant plus de 4 M€ d'aides publiques (État, Union européenne).

■ Concernant les enjeux secondaires

La qualité des paysages ruraux (cf. carte Paysages)

Les paysages dits "exceptionnels" et "remarquables" sont principalement liés à la vallée de la Loire et à ses affluents, mais pas seulement (coteaux...). La plupart des sites Natura 2000 à gestion agricole comportent aussi des secteurs classés au titre des paysages remarquables. Cette variété de paysages constitue un cadre de vie et un atout touristique et économique de grande importance. Leur multifonctionnalité environnementale est en outre essentielle (vis-à-vis de la qualité et de la rétention des eaux, de l'érosion, de la biodiversité...). Les Pays de la Loire sont une des premières régions bocagères de France, bien que la surface des haies et arbres épars ait diminué de 24 % en vingt ans.

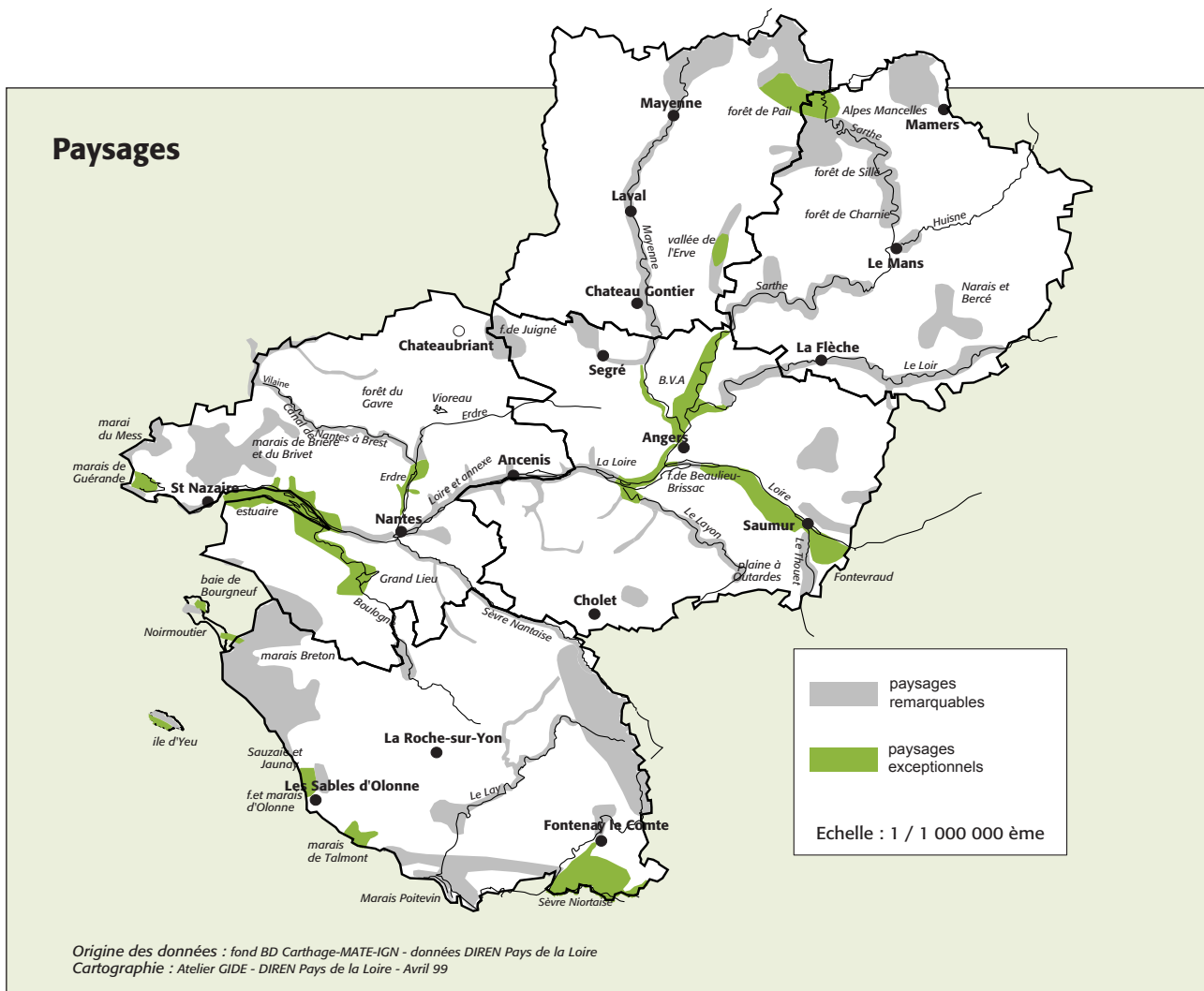
L'agriculture est le premier moteur de l'évolution des paysages ruraux, de l'aménagement et de l'entretien des territoires. Le maintien, l'entretien et la replantation d'éléments fixes du paysage comme les haies bocagères sont par exemple une priorité dans les Mauges et

⁽⁶⁾ Diagnostic Sophie : Système d'optimisation phytosanitaire d'exploitation

⁽⁷⁾ Schémas d'aménagement et de gestion des eaux : outils de planification et d'orientation pour la protection, la mise en valeur et la gestion des eaux

⁽⁸⁾ Contrat territorial d'exploitation (CTE), remplacé par le Contrat d'agriculture durable (CAD)

⁽⁹⁾ OLAE (Opérations locales agri-environnementales) ; PHAE (Prime herbagère agri-environnementale).



en Vendée. Mais les remembrements pour infrastructures routières et ferroviaires, le développement des zones périurbaines et l'aménagement hydraulique des bassins versants artificialisent les paysages et surfaces et influencent les orientations agricoles.

La qualité des sols agricoles

Mises à part quelques surfaces de l'est de la Sarthe, la région est peu concernée par l'érosion hydrique et éolienne des sols. Bon nombre d'actions de préservation de la qualité des eaux limitent en outre la sensibilité des sols à l'érosion (bandes enherbées, haies...). Mais la contamination progressive des sols par des intrants comme les "métaux lourds" inquiète aussi bien les agriculteurs pour la préservation de leur outil de production que les consommateurs pour l'aspect sanitaire. Nous ne disposons pas de données centralisées sur la qualité des sols. Toutefois le Réseau de mesure de la qualité des sols (RMQS) de l'INRA, dont l'objectif est de suivre leur évolution sous l'effet des facteurs naturels et humains (usages, intrants...), concerne la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire et la Mayenne.

La gestion quantitative de la ressource en eau

Plus de 7 000 exploitations sont concernées par l'irrigation des cultures (céréaliculture, maraîchage, horticulture), soit plus de 136 000 ha irrigués déclarés en 2000, sur une superficie totale irrigable de 213 000 ha (10 % des terres labourables). Après une très forte hausse depuis 1988, les surfaces irriguées déclarées se sont stabilisées depuis 2000. Ces prélève-

ments d'eau pour l'irrigation accentuent les conséquences écologiques des étiages estivaux et conduisent quelquefois à des conflits d'usage. La Vendée est particulièrement concernée, sa ressource en eau étant majoritairement superficielle. Les prélèvements sont gérés par un système déclaratif et ils sont taxés. Des solutions de substitution aux prélèvements directs devront donc être recherchées à l'avenir dans les zones les plus concernées.

La qualité de l'air en milieu rural

Les principales émissions agricoles à retenir sont l'ammoniac, les odeurs et la volatilisation de produits phytosanitaires. Cette dernière constitue un nouvel enjeu de santé publique. Les odeurs renvoient au problème d'acceptation des élevages, hors sol notamment (porcs, volailles), de plus en plus concernés par des





conflits de voisinage et qui suscitent parfois de vives oppositions. Les quantités d'ammoniac rejetées par nos élevages classent la région en 2^e position nationale. Mais les données de qualité de l'air rural sont aujourd'hui absentes ou insuffisantes. Une dynamique de suivi rural est prévue dans le cadre du Plan régional de la qualité de l'air (PRQA).

Résoudre certains problèmes des villes ⁽¹⁰⁾

L'agriculture régionale valorise et recycle par épandage certains déchets organiques urbains comme les déchets verts et de façon contrôlée environ 60 % des boues de stations d'épuration. Le développement d'un partenariat agriculture-collectivités, par exemple à travers le co-compostage à la ferme, peut localement contribuer à recréer le lien social. L'agriculture offre en outre un cadre de vie et de détente aussi bien en milieu rural qu'en zones littorales et périurbaines, qui sont des zones de conflits d'usage du territoire (espaces résidentiel, agricole, public et naturel) : les surfaces agricoles y assurent des coupures d'urbanisation et renforcent les liens ville-campagne.

Limiter la consommation énergétique

La limitation de la consommation énergétique au sein des exploitations agricoles ne constitue pas un enjeu collectif majeur, malgré un réel intérêt économique individuel. Leurs dépenses énergétiques ne cessent d'augmenter en relation avec la hausse du coût des énergies fossiles et pèsent dans l'équilibre économique. L'agriculture, surtout le maraîchage et l'horticulture, consomme 3 % des besoins énergétiques régionaux. Cependant, l'autonomie énergétique à l'échelle de l'exploitation ou d'un réseau associant producteurs et consommateurs d'énergie peut localement faire l'objet de projets contribuant à des dynamiques territoriales innovantes et intéressantes. Plusieurs démarches régionales sont ainsi identifiées, surtout en faveur de la réalisation de bilans énergétiques en exploitations, mais aussi en faveur du développement d'énergies renouvelables, par exemple en élevage hors sol ou en serres (cf. problématique "Les valorisations non alimentaires et énergétiques des produits agricoles").

Récupérer et valoriser les déchets agricoles

Tout agriculteur, par ses multiples activités, génère divers déchets non-organiques, parfois dangereux et en quantités dispersées. Des filières de collecte sont aujourd'hui opérationnelles (déchets phytosanitaires, emballages vides, films plastiques, huiles usagées). Plus de 1 000 t de bâches plastique et 200 t d'emballages

vides de pesticides sont ainsi récupérées par an. D'autres filières de collecte sont en émergence (big-bags, filets paragrêle) avec une forte implication de tous les partenaires. La demande est forte pour étendre ces collectes à d'autres déchets. L'enjeu à moyen terme est donc de pérenniser les filières et développer de nouvelles solutions d'élimination ou de valorisation.

Facteurs de rupture

La réforme de la PAC est aujourd'hui le facteur de rupture principal. Elle va dynamiser l'évolution des pratiques agricoles car elle conditionne, dès 2006, les aides PAC au respect obligatoire de "bonnes conditions agricoles et environnementales" (BCAE) et de 19 directives et règlements en vigueur. Cinq d'entre elles relèvent de la protection de l'environnement (directives "eaux souterraines", "boues de stations d'épuration", "nitrates", "Natura 2000", "oiseaux") et s'appliquent dès 2005. À travers quatre principaux objectifs (prévention de l'érosion des sols, préservation de leur structure, maintien de la matière organique et entretien minimum des terres), les BCAE visent à maintenir les terres dans de bonnes conditions agronomiques. Cette conditionnalité pourrait néanmoins décourager certains exploitants et menacer la viabilité de certaines filières. La réforme programme aussi le basculement progressif d'une partie des aides directes (1^{er} pilier, soutien à la production) vers le 2^e pilier, celui du développement rural, incluant notamment les mesures agro-environnementales. Enfin, le poids de la PAC sur les marchés, les choix de production, les installations... pourrait aussi indirectement bouleverser les conséquences environnementales de l'agriculture.

Le PMPOA est essentiel au regard de cette écoconditionnalité. L'enjeu est important car le respect de la directive nitrates devient un préalable obligatoire à l'obtention des aides PAC et des aides à l'investissement. Et les financements publics du PMPOA ne seront autorisés que jusqu'à fin 2006. Or fin 2004, 1 570 élevages (soit seulement 8 % des inscrits) ont engagé leurs travaux dans le cadre du PMPOA 2, ce qui est insuffisant. Un recrutement de techniciens pour la réalisation des dossiers a récemment été lancé.

À échéance plus lointaine, la directive⁽¹¹⁾ cadre européenne sur l'eau est le second facteur majeur de rupture. Elle contraint à l'horizon 2015 l'agriculture et l'ensemble des activités humaines au respect d'objectifs ambitieux de "bonne qualité écologique des eaux" et de "gestion collective et concertée". Dans le cas où les politiques en cours seraient insuffisantes, une gestion qualitative et quantitative plus restrictive de la ressource en eau pourrait avoir des impacts forts sur certaines filières en terme de résultats techniques et économiques (sécurisation des rendements, qualité des produits...).

Enfin, la Commission européenne compte maintenir la pression réglementaire pour une production agricole toujours plus respectueuse de l'environnement et de la santé : de nouvelles réglementations sont à l'étude et pourraient être applicables d'ici une dizaine d'années. Mais ces orientations peuvent aussi s'avérer une

⁽¹⁰⁾ Cf. problématique "L'agriculture et la société"

⁽¹¹⁾ Directive 2000/60/CE appliquée en France par la Loi sur l'eau de 2004

opportunité pour l'agriculture : la production de biocarburants (éthanol, huiles végétales), dans le cadre du protocole de Kyoto (1997) sur le changement climatique, pourrait par exemple constituer de nouveaux débouchés dans le contexte actuel de crise des marchés agricoles.

Analyse prospective

Vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement : une nécessité

Le monde agricole a pris conscience des dommages causés par ses activités et travaille à les réduire. Les actions entreprises doivent être poursuivies et intensifiées.

Les aides publiques accordées dans le cadre de la PAC sont désormais soumises au respect de directives européennes et des BCAE. Or, la part de ces aides dans la formation du revenu des exploitations agricoles ligériennes (75 % en moyenne en 2002 voire beaucoup plus selon les filières) sont telles que le changement des pratiques, plus qu'un choix, est désormais une nécessité. Les programmes d'aides, notamment pour la mise aux normes, répondent à cet enjeu majeur du maintien de l'activité agricole et de la transmission des exploitations.

Par ailleurs, l'amélioration des pratiques et la transparence conditionnent l'acceptabilité de l'activité agricole par la société, dans un contexte de forte périurbanisation. Enfin, l'amélioration des pratiques est une avancée face aux crises de confiance du consommateur vis-à-vis des produits alimentaires, celui-ci associant souvent l'approche santé et l'approche environnement.

Vers plus d'autonomie des agriculteurs : un puissant levier

Pour atteindre les objectifs de reconquête de l'eau et des milieux naturels, ce qui est aujourd'hui perçu comme une contrainte devra demain être intégré dans les schémas de réflexion et traduit dans les pratiques de tous les agriculteurs. Ceci passe par un effort important de prise de conscience mais nécessite du temps ; il convient donc de continuer la sensibilisation et la mobilisation, qui ont aujourd'hui fait leurs preuves.



En complément, des outils d'appui, de suivi ou de valorisation pourraient être généralisés comme les dynamiques d'autocontrôle des exploitants et les démarches globales répondant à des référentiels de bonnes pratiques attestés par un système d'assurance qualité et de transparence, de type "agriculture biologique", "agriculture raisonnée"... L'accès à la formation continue des agriculteurs est également un outil à privilégier. Or aujourd'hui, seulement 10 % d'entre eux fréquentent le dispositif de formation financé par VIVEA⁽¹²⁾.

Une politique volontariste et territorialisée : l'affaire de tous

L'expérience montre que des résultats peuvent être obtenus sous réserve d'une politique volontariste et partagée par l'ensemble des acteurs. La réussite de telles opérations (par exemple la reconquête de l'eau dans le bassin versant de l'Oudon) suppose que soient respectés un certain nombre de facteurs déterminants parmi lesquels : une approche territorialisée, un recentrage sur les problématiques environnementales prioritaires de chaque territoire, l'engagement des pouvoirs publics, une mobilisation collective initiée par les acteurs locaux mais aussi individuelle des agriculteurs, un encadrement réglementaire si nécessaire et un dispositif d'évaluation et de suivi pertinent.

⁽¹²⁾ Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant.



L'agriculture et la société



Au cours des dernières décennies, le monde urbain et le monde agricole se sont distanciés. Des crises sanitaires (la plus violente ayant été celle de l'ESB en 1996 et 2000) ont développé dans la population une interrogation sur la sécurité sanitaire, la qualité des aliments et plus globalement sur les modes de production ainsi que les impacts de l'agriculture sur l'environnement. Les agriculteurs, pour leur part, s'estiment peu reconnus dans leur métier. Les subventions perçues brouillent leur image d'acteurs économiques ou d'entrepreneurs. Ils voient mal comment concilier l'exigence des consommateurs pour des prix bas avec les efforts croissants qu'ils font en matière de qualité et d'environnement. Ils estiment aussi que le produit de leurs efforts est capté par l'agro-industrie, tout particulièrement par l'aval. Ils considèrent que l'agriculture, qui est un secteur économique particulier notamment avec une production jointe de biens non-marchands, comme l'entretien des paysages, n'est pas toujours bien défendue dans les négociations commerciales multilatérales.

Enfin, les pouvoirs politiques ont bien souvent changé de main au fil du temps dans les campagnes : parmi les élus, les

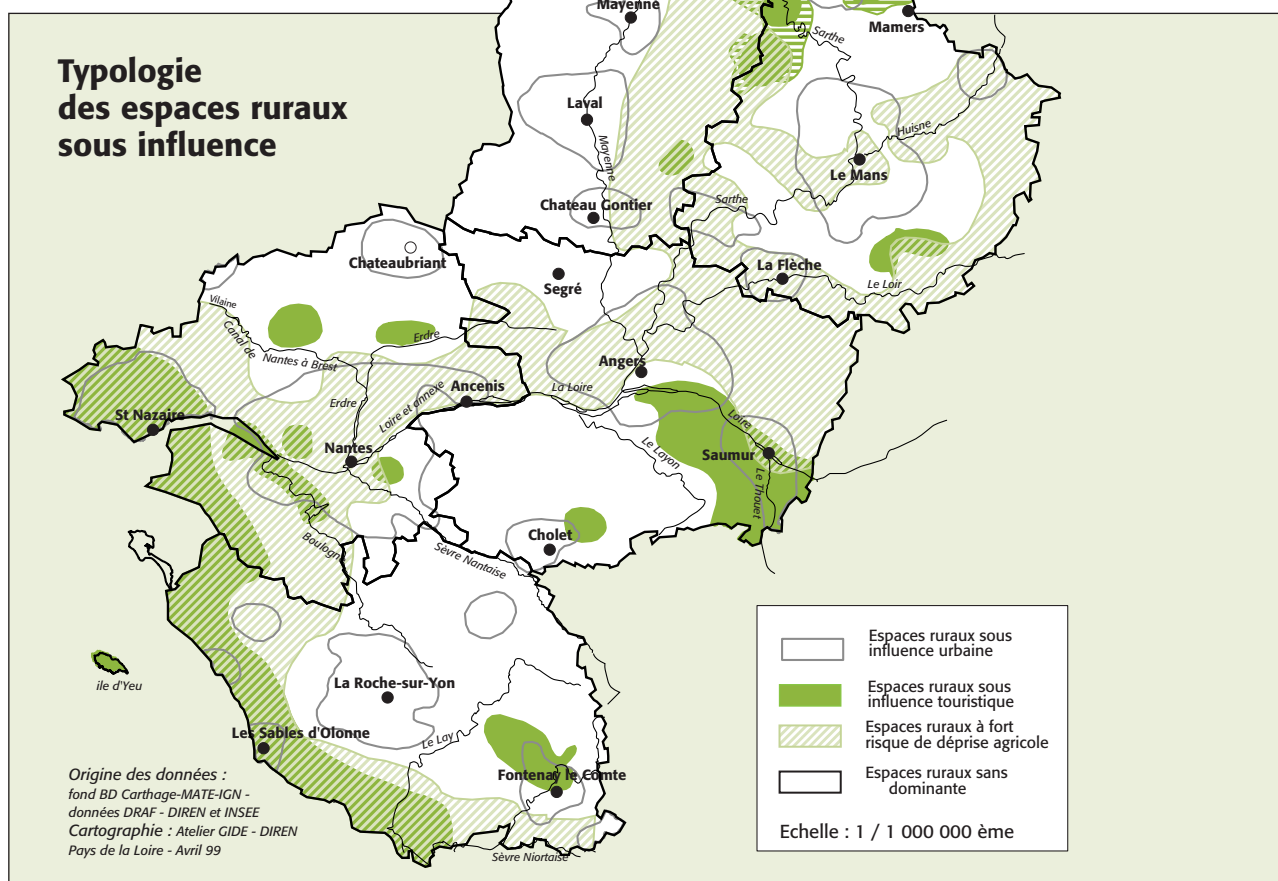
agriculteurs se trouvent aujourd'hui très souvent minoritaires. En raison de l'essor des villes et du développement des communautés d'agglomérations et de communes, les relations entre les villes et la campagne évoluent profondément en bien des lieux.

Les agriculteurs ligériens ressentent, pour la plupart des points évoqués ci-dessus, le même contexte global que les autres agriculteurs français et vivent comme eux le même type de rapports avec la société. Comme eux, ils s'interrogent sur leur image auprès de leurs concitoyens, et sur les jugements portés sur eux et sur leur métier. Au niveau de la région des Pays de la Loire, quelques précisions peuvent cependant être apportées sur la nature de cette relation entre l'agriculture et la société.

État des lieux

Chiffres clés

- En Pays de la Loire, la population agricole familiale (les agriculteurs et leur famille) regroupe 190 000 personnes, soit 5,8 % de la population totale régionale.



nale (3,25 millions d'habitants) et à peine 20 % de la population rurale. Compte tenu de la restructuration rapide des exploitations agricoles, le poids relatif de la population agricole familiale est en baisse, et ce dans la très grande majorité des cantons ligériens ;

- La superficie agricole utilisée occupe 72 % de l'espace régional : elle joue un rôle très important dans l'occupation du territoire et dans la relation⁽¹⁾ à l'environnement ;
- L'urbanisation est assez développée, comparativement à d'autres régions françaises, nettement plus rurales, et les zones d'interface ville-agriculture sont nombreuses. La densité de population diffère cependant assez fortement au sein de la région (166 habitants/km² en Loire-Atlantique contre 53 habitants/km² en Mayenne), au gré notamment de la localisation des industries (pôle Nantes/Saint-Nazaire, à comparer au tissu de PME rurales des départements du Maine-et-Loire et de la Vendée) et du tourisme (littoral atlantique) ;
- Les campagnes ligériennes, riches en sites d'intérêt architectural et culturel, sont susceptibles d'attirer des habitants nouveaux ;
- La typologie des cantons ruraux proposée par la Délégation de l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) en 2003 indique qu'environ 30 % du territoire régional sont sous influence urbaine (les "campagnes de villes"), qu'environ 60 % sont "en transition" (c'est-à-dire que leur dynamique économique est très liée à la dynamique de leur tissu agricole et de PME agroalimentaires), et que les 10 % restants sont soit en "rural à économie touristique" (zone côtière, avec des interactions entre le tourisme, l'agriculture et la pêche), soit en "rural fragile" (vieilli et peu dense) pour un unique canton du sud Vendée.

Analyse de la relation entre l'agriculture et la société en Pays de la Loire

Cette liaison est abordée sous trois angles qui concernent les individus (alimentation, environnement et cadre de vie, images réciproques), et un quatrième qui concerne les collectivités (relations ville-agriculture).

Concernant l'alimentation

Le consommateur ligérien identifie peu les produits d'origine ligérienne, sinon quelques produits très marqués (vins régionaux, rillettes du Mans, sel de Guérande, mâche nantaise...). Ce phénomène est classique dans de nombreuses régions : ici, comme ailleurs, les IAA, les grandes et moyennes surfaces et la restauration hors foyer font écran entre la production agricole et la consommation des ménages. Ce phénomène est très vraisemblablement accentué par un défaut global d'identité de la région.

Cependant quelques produits très locaux sont proposés dans la plupart des commerces et rencontrent l'intérêt des consommateurs.

Concernant l'environnement et le cadre de vie

En zone rurale s'installent de plus en plus d'habitants qui ne connaissent pas l'agriculture et peuvent être

sensibles aux nuisances qu'ils découvrent. Se retrouvent aujourd'hui dans les communes rurales des agriculteurs, des ruraux non-agriculteurs et des nouveaux habitants venus des villes (appelés "néoruraux" ou encore "rurbains"). Parmi ces derniers, certains ont choisi de s'éloigner des villes par recherche du cadre rural. Pour d'autres c'est la seule solution pour se loger convenablement à un coût supportable. Les populations de nombreuses communes rurales deviennent ainsi de plus en plus composites.

De ce fait, l'urbanisation des bourgs et la cohabitation agriculteurs/non-agriculteurs sont des questions dont la complexité augmente. A titre d'exemple, le "rurbain" n'apprécie pas de voir de la terre sur la route, et en certains endroits, l'agriculteur ne peut plus passer avec ses machines. La commune "dortoir" bénéficie des rurbains de manière contrastée : leur présence permet de conserver un taux plus élevé de services (écoles, poste...), mais leur contribution à la vie locale est inégale, voire nulle pour ceux dont l'ensemble des activités se font à la ville.



On constate aussi l'intérêt de certains urbains pour l'acquisition et la mise en valeur de bâtiments et terrains agricoles. Plus généralement, la région peut connaître un afflux de retraités, français ou étrangers, ne trouvant plus de place dans des régions plus méridionales. Ce phénomène, qui se produit aussi dans bien d'autres régions, contribue à une élévation progressive de la valeur des terrains à bâtir et du patrimoine rural, le rendant de moins en moins accessible aux habitants d'origine locale, en particulier les plus jeunes. Les bons rapports entre ces populations pourront demander aux élus et pouvoirs publics une attention croissante.

A noter également, le développement de la promenade de proximité (détente du dimanche), sensible à la qualité des paysages, au confort et à la sécurité des déplacements.

De leur côté, la plupart des agriculteurs, voyant avant tout dans leur métier une mission de production, ont longtemps assuré une mission d'entretien des paysages, sans que celle-ci soit bien identifiée, ni donne lieu à contrepartie. Aujourd'hui, ils sont davantage volontaires pour l'assurer clairement, mais s'interrogent sur la rémunération, quelle que soit sa forme, de cette activité.

⁽¹⁾ Cf. problématique "L'agriculture et l'environnement"

Concernant les représentations réciproques

On retrouve en Pays de la Loire des traits présents dans toute la société française, à savoir :

- chez les agriculteurs, la référence du modèle social salarié, souvent urbain, paraît de plus en plus forte. Ce phénomène est accentué par l'origine non-agricole et le métier de la majorité des conjoints ;
- chez les urbains, une méconnaissance des processus techniques des filières agricoles de production et agroalimentaires. L'image qu'ils ont des techniques agricoles intensives est souvent médiocre, voire mauvaise ;
- un intérêt pour l'agriculture et ses métiers, si l'on en juge par le succès des opérations "fermes ouvertes", des "randos-fermes" ou des autres actions d'informations sur l'agriculture.

Concernant les relations ville-agriculture

Dans les zones urbaines, l'espace agricole, qui était jusqu'alors vu par les décideurs urbains comme une simple réserve foncière, est désormais vu comme un facteur de qualité de la vie. Les opérations menées sur l'agriculture périurbaine "Terres en ville" au Mans et à Nantes ont été un exemple.



Dans les zones rurales, les communautés de communes marquent un intérêt croissant pour le développement agricole, car les enjeux à débattre s'accroissent : aménagement du territoire, conflits possibles de voisinage, retombées économiques de l'agriculture, valorisation agricole de certains déchets...

Les espaces de rencontre et de concertation sont peu nombreux. Les conseils municipaux ont longtemps été des lieux de débat, où les agriculteurs pouvaient être influents. Mais aujourd'hui, les questions touchant à l'agriculture sont traitées, pour l'essentiel, entre gens de l'agriculture (profession et administration). Les questions touchant à la ville (ou au bourg) sont traitées, pour l'essentiel, sans eux. Quelques initiatives de concertation doivent toutefois être soulignées comme la démarche amont à la constitution d'une zone à forte pression azotée dans les Mauges, des chartes de voisinage expérimentées dans certaines communes...

Tendances d'évolution

L'agriculture des Pays de la Loire entretient avec la société qui l'entoure des relations peu conflictuelles, par comparaison avec ce qui peut être observé en Bretagne. Toutefois des tensions s'expriment sur des sujets comme les installations ou agrandissements d'élevages, comme la qualité de l'eau (produits phytosanitaires notamment), et pourraient s'accroître.

La société ligérienne ne lui adresse pas de demande particulière dans sa fonction alimentaire, malgré l'abondance de ses signes de qualité. Réciproquement, les agriculteurs n'y voient pas une clientèle à fidéliser, sinon à la marge (certains produits très locaux).

Par contre, cette société développe son cadre de vie dans l'espace rural, et à ce titre devient intéressée par les services et aménités que peut fournir l'agriculture. La ville ou les bourgs vont exercer de manière croissante leur pouvoir sur une population agricole en décroissance, et vis-à-vis de laquelle ils ne se sentent pas aujourd'hui particulièrement solidaires, même si nombre d'urbains peuvent s'y intéresser.

Le modèle socio-économique et culturel salarié (éventuellement urbain) pourrait de plus en plus devenir un objectif pour les agriculteurs, malgré les attraits que présente aujourd'hui leur métier sur le plan du cadre de vie et de la liberté d'organisation. Il pourrait accentuer la crise du recrutement de nouveaux agriculteurs et de salariés agricoles. Cette crise du recrutement, que l'on retrouve dans bien d'autres professions comme chez les artisans, ne trouvera qu'une réponse partielle dans des installations atypiques, mais parfois innovantes, d'urbains tentés par l'agriculture.

L'enseignement supérieur et la recherche



Le dispositif régional d'enseignement et de recherche s'articule autour de deux sites universitaires (Angers et Nantes / Saint-Nazaire d'une part, Le Mans d'autre part, mais à moindre niveau) et d'un réseau de stations expérimentales, réparties sur l'ensemble du territoire régional.

État des lieux



La recherche et l'enseignement supérieur

Le pôle angevin est composé d'un ensemble d'établissements qui coopèrent pour des recherches sur les végétaux

spécialisés (semences, horticulture, arboriculture, vigne et vin) :

- en recherche, il s'agit de l'INRA d'Angers (200 agents, 250 ha répartis sur 5 sites) auquel il convient d'ajouter deux unités du GEVES⁽¹⁾ (14 agents) et la SNES⁽²⁾ (70 agents). Le principal axe de recherche est la biologie appliquée aux productions végétales spécialisées, particulièrement l'horticulture ornementale, les productions fruitières et les semences ;
- en enseignement supérieur et recherche, il s'agit de l'Institut national horticole - INH (formation d'ingénieurs en horticulture et en paysage, 450 élèves ingénieurs, 6 équipes de recherche), l'École supérieure d'agriculture d'Angers – ESA (700 élèves ingénieurs, 4 équipes de recherche), l'Université d'Angers (filiales de formation végétales).

L'INRA, l'INH et l'Université d'Angers associent leur potentiel de recherche au sein de 4 Unités mixtes de recherche (UMR).

L'ensemble représente, pour l'agriculture, l'horticulture et l'environnement, plus de 150 chercheurs et 3 000 étudiants, dont 1 300 en cycles ingénieur ou master. À la forte dominante "végétal spécialisé", l'ESA apporte une complémentarité en agriculture générale et en élevage.

Le pôle nantais et nazairien est centré principalement sur la transformation des produits, notamment végétaux, la sécurité alimentaire, la nutrition humaine, l'économie et le droit de l'agroalimentaire.

- En recherche, on remarque le centre INRA de Nantes (220 agents), qui développe son activité au cœur de la technopole nantaise, aux côtés de l'École nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires (ÉNITIAA), de centres techniques comme le celui de la conservation des produits agricoles (CTCPA) en appui aux industries agroalimentaires françaises, ou Tecaliman (Centre technique spécialisé des industries de l'alimentation animale), d'entreprises (Eurofins, Calydra, Adriant) ; leurs axes de recherche se

déploient à tous les niveaux du secteur agroalimentaire. En complément, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer - IFREMER (centre de Nantes) concentre ses activités sur la valorisation des produits de la mer. Enfin, le centre régional de nutrition humaine associe l'Université, l'INRA, le CHU et l'INSERM.

- En enseignement supérieur et recherche, il s'agit de l'ÉNITIAA (300 élèves ingénieurs en industrie agroalimentaire et bio-industries, 4 équipes de recherche), de l'École nationale vétérinaire (ENV) de Nantes (recherche en santé animale et sécurité des aliments) et enfin de l'Université de Nantes (faculté des sciences, dont un IUP de chimie-biologie, et la faculté de droit et de sciences économiques).

Les principaux partenaires de la recherche en agroalimentaire et en nutrition sont réunis au sein du Pôle nantais en alimentation et nutrition (PONAN) qui regroupe l'Université de Nantes, l'ÉNITIAA, l'INRA, l'ENV, l'IFREMER et le centre régional de nutrition humaine.

L'UMR Génie des Procédés, Environnement, Agroalimentaire (GPEA) regroupe l'Université de Nantes dont l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Saint-Nazaire, l'École des Mines, l'ÉNITIAA et le CNRS.

L'ensemble représente plus de 600 chercheurs et enseignants-chercheurs et 1 000 étudiants de niveau master pour l'agro-industrie, les activités connexes et les professions vétérinaires plutôt orientées vers les animaux de compagnie. Cet ensemble fait des Pays de la Loire, en nombre d'étudiants, la deuxième région française pour l'enseignement agronomique et agroalimentaire, après la région parisienne.

Ces établissements contribuent au secteur agricole et agroalimentaire régional par :

- certains axes de recherche très liés à des productions régionales, en particulier à Angers ;
- des contrats de recherche établis avec des industriels régionaux (Nantes) ;
- les écoles d'ingénieurs qui font contribuer chaque année plus de 300 de leurs étudiants de niveau bac + 5 à des actions de recherche et de développement, en lien avec l'agriculture, l'horticulture et l'agroalimentaire, dont une proportion importante dans la région.



La recherche appliquée professionnelle

En agriculture intervient principalement une recherche appliquée publique ou parapublique, avec :

⁽¹⁾ Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences
⁽²⁾ Station nationale d'essais de semences

- des instituts techniques, représentés en région par l'Institut de l'élevage (centre d'Angers), ARVALIS - Institut du végétal spécialisé en cultures et fourrages (station expérimentale de La Jaillièrre en Loire-Atlantique), la station du Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL) à Carquefou en Loire-Atlantique, le Centre technique interprofessionnel de la vigne et du vin à Angers et à Nantes, la Fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences (FNAMS) à Brain-sur-l'Authion en Maine-et-Loire, l'Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales et aromatiques (ITEIPMAI) à Chemillé en Maine-et-Loire, et le Centre technique du champignon (CTC) à Saumur ;

- les Chambres d'agriculture, qui disposent de réseaux de fermes de référence et de stations expérimentales dont

- la ferme des Trinottières (49), spécialisée en production laitière et porcine,

- la ferme de Thorigné (49), spécialisée en agriculture biologique,

- la ferme de Derval (44), spécialisée en agronomie et en production laitière,

- la ferme des Établières (85), spécialisée en production de viande bovine.

Il convient aussi de citer une activité d'expérimentation privée, menée principalement par des coopératives, le plus souvent pour tester des produits phytosanitaires et préciser leurs conditions d'applications. Des groupes d'agriculteurs créent également des réseaux d'observation.

En agroalimentaire, l'activité scientifique du pôle nantais a permis le développement de structures de service pour l'innovation, parmi lesquelles Eurofins (un des leaders mondiaux en bioanalyses et en contrôle qualité), Adriant (société de service spécialisée en analyse sensorielle), Tecaliman et le CTCPA. Par ailleurs, le CETIM de Nantes (Centre technique des industries mécaniques) développe une expertise technique en direction des équipementiers des IAA.

Certains industriels IAA, coopératifs ou privés, ont eux-mêmes une activité de recherche et développement comme Lactalis, Fleury-Michon, Tipiak, Terrena...

Facteurs de rupture

L'enseignement supérieur et la recherche se trouvent confrontés à des enjeux de masse critique et de lisibilité internationale. Ils sont en outre concernés par la désaffection des jeunes pour les études scientifiques.

La recherche fait face à une compétition internationale qui passe aujourd'hui de plus en plus par de larges programmes nationaux ou européens, déconnectés des besoins de l'économie locale. Dans cette compétition, l'INRA doit composer entre sa vocation de recherche finalisée et la nécessité de maintenir son rang international en recherche fondamentale. Les UMR peuvent, elles aussi, être soumises à la même dynamique, ce qui conduirait les écoles d'ingénieurs partenaires à se désengager des recherches à vocation régionale.

La densité de l'enseignement supérieur agronomique dans l'ouest de la France doit lui permettre d'atteindre une lisibilité internationale, par la mise en place d'une organisation interrégionale et par son articulation avec des politiques de sites engagées à Angers, Nantes et Rennes.

La candidature du Pôle végétal spécialisé d'Angers à l'appel d'offre national des pôles de compétitivité aura pour effet au minimum de renforcer des synergies entre des acteurs qui sont déjà dans des démarches de coopération, et, si elle est retenue, de provoquer une accélération sensible de la dynamique et des moyens.

De même pour les IAA, le projet interrégional "West, territoire du bien manger en Europe" (Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes), qui associe le partenariat PONAN, a vocation à porter l'approfondissement des relations entre l'industrie, la recherche et la formation.

Contribution de la recherche, notamment appliquée, aux enjeux agricoles des Pays de la Loire

En complément de travaux qui dépassent le cadre régional (OGM, applications de l'électronique et de l'informatique, technologies agroalimentaires innovantes, invention de nouveaux biomatériaux...), ou de travaux très spécifiques comme la création d'une variété adaptée aux conditions régionales, le soutien à l'agriculture et à l'industrie alimentaire régionale demande des travaux de recherche appliquée et d'innovation sur :

- une agronomie et une zootechnie "écologiques" et "compétitives", caractérisées par une moindre utilisation d'intrants (notamment azote et produits phytosanitaires), une moindre consommation de ressources (eau et énergie), par des coûts limités, et pour un niveau de production économiquement viable, dans nos conditions de climat, de sols et de structures d'exploitations ;

- l'anticipation de contraintes éventuelles à l'avenir, comme la réduction d'émissions de gaz à effet de serre ;
- des techniques et des formes d'organisation économes en travail ;

- la construction de filières agriculture-alimentation aboutissant à des produits différenciés et bien valorisés (par exemple par des différenciations de terroir intégrant un travail sur la qualité couplé à une bonne évaluation des perceptions et des attentes des consommateurs) ;

- des modes d'organisation entre acteurs dans le cadre de bassins de production ou de filières, leur permettant de mieux résister aux menaces ou de mieux exploiter les opportunités.

Par ailleurs, l'étude approfondie des relations entre l'agriculture et la société, bien qu'elle représente un enjeu important (cf. problématique "L'agriculture et la société"), ne mobilise aujourd'hui qu'un faible potentiel de recherche dans la région, en sciences sociales notamment.

Les Organismes génétiquement modifiés (OGM)

L'émergence des biotechnologies en agriculture s'est focalisée de manière emblématique sur le dossier des plantes génétiquement modifiées (PGM), dont la culture s'est considérablement développée dans le monde, principalement en Amérique du Nord et en Amérique latine.

Les quatre PGM les plus cultivées sont le soja (60 %), le maïs (23 %), le coton (11 %) et le colza (5 %). Malgré un encadrement législatif sévère en Europe, les PGM continuent de susciter un rejet massif de l'opinion publique pour ce qui concerne leur implication en agriculture et dans l'alimentation.

La pratique des industriels de l'agroalimentaire en alimentation humaine consiste à ne pas communiquer sur la présence d'OGM dans les produits consommateurs, mais plutôt à exprimer des cahiers des charges excluant la présence de PGM ou de dérivés de PGM dans les matières premières et ingrédients utilisés.

Dans le monde, l'essentiel de l'économie des PGM, à l'exception du coton, concerne l'alimentation animale. L'Europe paraît un peu plus concernée, dans la mesure où le développement des cultures PGM est quasi inexistant, en dehors de quelques 50 000 ha de maïs PGM cultivés en Espagne.

Le dossier se focalise donc sur l'importation de protéines de soja pour l'alimentation animale. En effet, l'Europe est dépendante de l'importation à hauteur d'environ 80 % de ses besoins en protéines, surtout depuis l'arrêt de l'utilisation des farines animales en 2000.

État des lieux

Les surfaces cultivées en OGM dans le monde ont augmenté de plus de 20 % en 2004 selon l'ISAAA⁽¹⁾. Parmi les 17 pays autorisant les cultures, 14 présentent plus de 50 000 ha exploités dont 4 pays développés (États-Unis, Canada, Australie et Espagne) et 10 pays en voie de développement. Le marché total des OGM a représenté 4,7 milliards \$ en 2004, soit 15 % du marché des produits agricoles.

La France importe environ 4,5 M tonnes de tourteaux de soja par an, dont on peut considérer que :

- 500 000 à 600 000 tonnes proviennent de filières soja brésiliennes tracées "non-OGM",
- 600 000 à 800 000 tonnes sont commercialisées en soja dont la teneur en PGM à l'analyse est inférieure au seuil réglementaire de 0,9 %,
- entre 3 et 3,5 M tonnes sont étiquetées en soja PGM conformément à la nouvelle réglementation, avec des teneurs effectives en PGM le plus souvent inférieures à 10 % en 2004.

Le port de Montoir en Loire-Atlantique est l'un des plus grands ports d'importation française de soja "non-OGM", avec environ 2,2 M tonnes et 80 % des tourteaux de soja tracés "non-OGM". La région des Pays de la Loire occupe la première place nationale de la consommation de ces tourteaux de soja issus de filières tracées (environ 350 000 tonnes).

La zone d'influence du port de Montoir recouvre en particulier les régions Pays de la Loire, Bretagne et Poitou-Charentes, qui à elles trois représentent les deux tiers de la production d'aliments composés pour le bétail en France.

Évolution récente

La réglementation européenne en matière d'OGM a connu une évolution significative en 2004, avec la mise en application des règlements 1829 et 1830/2002 concernant l'étiquetage et la traçabilité des OGM utilisés en alimentation animale et humaine.

Cette nouvelle réglementation abaisse le seuil de contamination fortuite admissible à 0,9 %, seuil au-dessus duquel les opérateurs doivent obligatoirement informer par étiquetage sur la présence d'OGM. Mais elle étend surtout les règles antérieures au secteur de l'alimentation animale. Cependant, une rupture de la chaîne d'information persiste entre d'une part l'aliment du bétail contenant des PGM à ce titre étiqueté, et d'autre part le produit carné ou laitier issu des animaux ainsi alimentés : ces produits consommateurs ne sont en effet pas concernés par la réglementation d'étiquetage. Cette rupture d'information pourrait donc générer une nouvelle crise de confiance des consommateurs.

Sur le plan mondial, le Brésil, seul pays qui n'avait pas encore introduit les PGM dans son agriculture, vient d'adopter une réglementation libéralisant la culture des PGM, ce qui remet en cause la source d'approvisionnement de l'Europe en produits tracés "non-OGM".

La Chine, deuxième investisseur dans ces technologies après les États-Unis, les considère comme stratégiques pour sa politique agricole et souhaite lancer des cultures de riz génétiquement modifié.

Questionnements et enjeux de développement

Il est difficile d'analyser les facteurs de rupture de ce dossier sans être accusé de prendre partie pour ou contre les PGM. Certains éléments méritent pour autant d'être soulevés afin de comprendre ce débat de société.

⁽¹⁾ International service for the acquisition of agri-biotech applications

Les questions posées par les PGM sont en fait nombreuses et l'approche qui en est faite par les citoyens et les acteurs du débat est souvent confuse :

- des avantages des PGM sont identifiés, ne serait-ce qu'à travers la rentabilité économique des cultures ou l'amélioration de l'approvisionnement alimentaire des peuples en quantité et en qualité ;
- des questions de nature éthique sont posées, liées au franchissement de la barrière d'espèce, à l'association de gènes du monde animal avec le monde végétal ;
- l'impact sur l'environnement est évoqué, à la fois au travers de l'incidence directe sur l'écosystème des gènes transférés aux plantes et sur les risques de diffusion de ces gènes vers d'autres organismes vivants, ainsi que notre capacité à les maîtriser. Des réserves sont aussi émises quant aux bénéfices réels d'une moindre utilisation de produits phytosanitaires en cultures PGM ;
- de fortes inquiétudes sont constatées quant aux risques pour la santé humaine de l'ingestion de protéines modifiées (allergies, autres conséquences potentielles aujourd'hui non connues), renforcées par le manque de disponibilité des résultats de la recherche scientifique à moyen et long termes ;
- enfin, sans que cette liste soit exhaustive, le problème socio-économique de la brevetabilité du vivant et de l'appropriation de ces découvertes par quelques grands groupes internationaux fait craindre une mainmise de la production et de l'économie des semences, en supprimant la capacité de production fermière traditionnelle. La généralisation des PGM risquerait donc d'accroître la dépendance commerciale des agriculteurs vis-à-vis du privé, cette question étant particulièrement aiguë dans les pays en développe-

ment, qui craignent une remise en cause de leur indépendance alimentaire, du fait de leur moindre capacité d'accès à ces technologies.

Analyse prospective

Derrière ce dossier complexe car multifactoriel, on identifie un rejet des citoyens basé sur une perte de confiance envers le monde scientifique et sur le constat d'un développement peut-être trop rapide, sans répondre aux questionnements précités. L'apparition potentielle des OGM de seconde génération⁽²⁾ pourrait changer quelque peu la donne.

En tout état de cause, trois sujets semblent importants à souligner :

- l'étiquetage pose la question de la traçabilité et de sa rupture éventuelle. En effet, le consommateur souhaite être informé de la présence d'OGM dans son alimentation ;
- la recherche publique doit pouvoir être poursuivie dans des conditions rigoureuses de sécurité. Celle-ci apparaît fondamentale tant pour l'acquisition de connaissances que pour des applications dans le domaine des biotechnologies végétales ;
- la coexistence des agricultures doit pouvoir être garantie : le développement éventuel des PGM doit respecter les autres formes d'agriculture présentes dans les Pays de la Loire, notamment les productions Label, agrobiologiques et semencières.

⁽²⁾ Organisme modifié non pas par ajout de gène(s) étranger(s), mais par modification artificielle de son propre génome

Les valorisations énergétiques et non-alimentaires des produits agricoles



Les valorisations non-alimentaires des produits agricoles sont un thème de préoccupation régionale qui affiche un fort potentiel d'innovation et de développement. La présente synthèse propose plus un éclairage bibliographique⁽¹⁾ de ce thème, appuyé par quelques données relatives aux Pays de la Loire, qu'un diagnostic régional, par manque de références.

Nombre de produits non-alimentaires, autrefois produits à partir de matières premières végétales ou animales, sont synthétisés depuis le début du XX^e siècle par la pétrochimie. Or l'utilisation du pétrole est aujourd'hui régulièrement remise en cause, en raison de son coût environnemental et de l'épuisement progressif de cette ressource fossile. Sa substitution par des molécules organiques d'origine agricole est donc amenée à gagner en importance dans les prochaines décennies. Par des processus chimiques et biologiques, il est en effet possible d'obtenir la plupart des grands intermédiaires de la chimie industrielle à partir de matières agricoles.

État des lieux

La matière première agricole à usage non-alimentaire a pour débouchés l'industrie (chimie, textile...) pour la fabrication de bioproduits, ainsi que la filière énergétique, pour les substituts ou additifs aux combustibles fossiles.

La valorisation énergétique des produits d'origine agricole

La filière "bois-énergie"



Le bois est la deuxième énergie renouvelable en France après l'hydraulique lourde. Son intérêt est majeur en zone rurale. Les sources d'approvisionnement sont la ressource sylvestre et bocagère, le bois en fin de vie ou en rebut, considéré comme un déchet industriel banal, et les produits connexes des industries du bois.

Le bois est utilisé pour le chauffage ou la production d'eau chaude sanitaire, en usage individuel (particuliers) ou collectif (HLM, équipements scolaires, résidences de personnes âgées...). Cette énergie s'utilise également dans l'industrie pour certains process comme le séchage, et en agriculture, notamment dans

les serres, les salles de traite et les élevages hors-sol (veaux par exemple). Le coût d'installation d'une chaudière à bois est plus élevé que pour les autres énergies, mais il ouvre droit à des aides à l'investissement (Ademe⁽²⁾ et Région). Le faible coût du combustible autorise en outre un amortissement en quelques années.

La tradition du chauffage au bois en Pays de la Loire est forte en raison de l'importance du territoire rural et des industries du bois. La ressource régionale de bois disponible est estimée à 419 300 tonnes par an (cf. tableau 1). En 2005, l'Ademe Pays de la Loire dénombre au niveau régional près de 219 chaudières à bois dont 20 en collectivités, 57 en entreprises et 142 en milieu rural. Celles-ci valorisent plus de 234 000 tonnes de bois par an. Elles permettent d'économiser plus de 65 000 tonnes équivalent pétrole (Tep) par an et d'éviter le rejet de plus de 161 000 tonnes de CO² par an (en équivalent gaz).

On identifie aujourd'hui plusieurs démarches régionales de valorisation de cette filière, telles que l'incitation à l'installation de chaudières, les expérimentations techniques en amont, les études préalables. Elles sont notamment à l'initiative du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, de la ferme expérimentale des Trinottières en Maine-et-Loire, des Pays des Vallées d'Anjou, du Département de la Vendée, de la Communauté de communes de Pouzauges, de la FDCUMA⁽³⁾ de la Sarthe et enfin de la Chambre d'agriculture de la Vendée, associée au Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (Sydev).

Tableau 1 : Estimation de la ressource en bois-énergie disponible en Pays de la Loire

| Type de ressource | Tonnage annuel disponible |
|----------------------------|---------------------------|
| Forestière et bocagère | 219 300 |
| Industrielle | 100 000 (au minimum) |
| Déchets industriels banals | 100 000 |
| TOTAL | 419 300 |

Source : Atlanbois, École supérieure du bois, Synervia & Civam⁽⁴⁾ Défis (avril 2005), "Étude sur les ressources et filières bois énergie sur le territoire communautaire et extra-communautaire nantais".

⁽¹⁾ Dont le rapport de Monsieur P. Desmarescaux (décembre 1998), "Situation et perspectives de développement des productions agricoles à usage non-alimentaire" ; travail commandé par le Ministère de l'Agriculture, le 8 juin 1998

⁽²⁾ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

⁽³⁾ Fédération départementale des coopératives d'utilisation du matériel agricole

⁽⁴⁾ Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural.

La filière "biocarburants"

Le marché national qui pourrait être accessible aux biocarburants est théoriquement considérable. Les efforts consentis en leur faveur depuis les années 1990 ont surtout eu pour objectif initial de valoriser la jachère instituée par la réforme de la PAC de 1992.



Trois catégories de biocarburants se distinguent par leurs procédés de fabrication et leurs utilisations. Les deux premières sont exploitées dans un cadre industriel et impliquent la participation des pétroliers, tandis que la dernière est l'objet d'une utilisation en circuit court :

- l'éthanol et son éther dérivé, l'ETBE (éthyl-tertio-butyl-éther), issus de la fermentation des sucres des plantes (betterave ou blé), incorporés à l'essence ;
- le biodiesel (EMHV, Esters méthyliques d'huiles végétales), obtenu à partir d'un mélange de méthanol et d'huile issue de plantes oléagineuses (colza et tournesol principalement), incorporé au gazole ;
- l'huile végétale brute, obtenue par pression à froid des mêmes plantes oléagineuses, utilisable directement par les engins agricoles après adaptation des moteurs.

L'intérêt économique de l'éthanol est discuté : le bilan énergétique de sa production est encore peu probant et le raffinage national d'essence est nettement excédentaire. Malgré un coût de production encore élevé, l'intérêt économique du biodiesel est par contre beaucoup plus grand, du seul fait que la production nationale de gazole est nettement déficitaire.

Produits à partir de végétaux qui, par photosynthèse, utilisent et recyclent le carbone de l'air dans leur cycle de matière, les biocarburants contribuent peu à l'effet de serre. Ils présentent un meilleur bilan CO₂ que les carburants classiques et diminuent certaines émissions polluantes, mais pourraient aussi en générer de nouvelles (ozone troposphérique par exemple). L'utilisation de l'huile végétale brute pourrait quant à elle augmenter les émissions d'oxydes d'azote.

Si la filière des huiles végétales de colza et de tournesol est plus confidentielle, elle apparaît néanmoins intéressante en circuit court. L'huile et les tourteaux sont les coproduits de la transformation des oléagineux. L'huile est utilisable en alimentation humaine, mais aussi comme biocombustible ou comme biocarburant, en substitution totale ou partielle au fuel. Les tourteaux sont destinés à l'alimentation animale. On identifie aujourd'hui plusieurs démarches régionales de valorisation des huiles végétales. Elles sont notamment à l'initiative de la ferme expérimentale des Trinottières en Maine-et-Loire, du Comité régional de développement agricole

(CRDA) des Mauges, de la FDCUMA de Mayenne, du Civam Défis de Loire-Atlantique et enfin de la Chambre d'agriculture de la Vendée, associée au Sydev.

La filière "biogaz" (méthanisation)

Le principe est de produire du méthane (biogaz) par fermentation de biomasse organique comme les déjections animales des élevages ou les déchets urbains. Ce biogaz est ensuite valorisé en chaleur par cogénération, sur son lieu de production, voire en électricité vendue à EDF. Le potentiel de production de biogaz d'origine agricole en Pays de la Loire pourrait être élevé, compte tenu de l'importance et la diversité du cheptel régional.

Mais la méthanisation, individuelle à la ferme ou collective, est très peu développée en France contrairement à l'Allemagne, la Suisse ou le Danemark, car les investissements sont lourds. L'Ademe soutient les projets de méthanisation à la ferme. Au niveau interrégional, l'Association d'initiatives locales pour l'énergie et l'environnement (AILE) à Rennes assure un transfert de compétences et un appui technique à la mise en place de telles unités.

■ La valorisation agrochimique des produits d'origine agricole

Outre les secteurs habituels utilisant le bois (construction, papeterie), les plantes textiles (lin, chanvre) et les sous-produits animaux (laine, peaux, plumes), les autres valorisations industrielles des produits agricoles sont les biolubrifiants (huiles végétales, esters), les tensioactifs dans les produits d'hygiène et les détergents, les séquestrants et agents de blanchiment pour détergents, les solvants (esters d'huiles végétales), les polymères (cellulose pour les colles, le papier et le textile), les adjuvants chimiques (alcools et acides organiques), l'industrie pharmaceutique, médicale, cosmétique et des parfums, l'utilisation de l'amidon dans l'industrie du papier ou du plastique. L'amidon est, après la cellulose, l'une des premières ressources renouvelables grâce à sa facilité de transformation physicochimique. Les protéines disposent d'une foule d'applications très ciblées dans des domaines très divers, depuis les matériaux jusqu'à la chimie fine.

Tableau 2 : Estimation des surfaces nationales dédiées aux débouchés non-alimentaires

| Types de valorisation | Surfaces agricoles concernées (ha) |
|--|------------------------------------|
| Bois d'œuvre, panneaux, papier, cartons... | 10 000 000 |
| Biocarburants | 300 000 |
| Amidon industriel | 240 000 |
| Biosolvants | 80 000 |
| Plantes textiles | 60 000 |
| Chimie fine et pharmacie | 25 000 |
| Biolubrifiants | 10 000 |
| Tensioactifs et émulsifiants | 10 000 |
| Nouveaux matériaux et polymères végétaux | 5 000 |

Source : contribution de la FNSEA au débat sur la Loi d'orientation agricole.

Forces et faiblesses du secteur

Contrairement au pétrole, les contraintes qui pèsent sur l'emploi de la biomasse en tant que matière première pour l'industrie énergétique et agro-chimique sont nombreuses :

- matière première à fabriquer, pas ou peu de stock ;
- coûts et bilan énergétiques de la production (intrants agricoles) ;
- coûts de collecte et de stockage ;
- caractère souvent saisonnier de la disponibilité ;
- concurrence des utilisations traditionnelles (préservation de la vocation alimentaire de l'agriculture) et donc des surfaces agricoles dédiées ;
- vulnérabilité possible de la ressource...

L'adoption de procédés faisant appel aux ressources renouvelables est régie en priorité par le coût relatif d'accès à la biomasse, en comparaison à celui du pétrole, puis par l'efficacité technico-économique de la transformation, actuel point faible du secteur. Leur développement nécessite un effort considérable de recherche et développement de procédés nouveaux mais avant tout compétitifs. Il reste donc raisonnable de penser qu'à moyen terme les grands produits de la chimie continueront d'être fabriqués par la pétrochimie, même avec un prix élevé du pétrole. Cependant, pour des produits complexes et à haute valeur ajoutée, quelques agro-ressources commencent à devenir compétitives.

Les énergies fossiles ne sont pas inépuisables ; leur coût est sujet à des fluctuations récurrentes dans un contexte international tendu. Anticiper leur abandon à long terme, au profit des ressources renouvelables, apparaît comme une nécessité, non seulement économique depuis le premier choc pétrolier de 1973, mais surtout stratégique. Leurs avantages environnementaux sont majeurs : biodégradabilité, remplacement des produits dérivés du pétrole, réduction des pollutions, dont l'émission des gaz à effet de serre en rapport avec le protocole de Kyoto de 1997...

Elles offrent aussi une opportunité de diversification des productions agricoles et valorisent les terres mises en jachères PAC avec des cultures non-alimentaires. Enfin, elles valorisent l'image de l'agriculture, productrice de ressources propres, renouvelables et biodégradables.

Les biocarburants sont un débouché non-alimentaire substantiel intéressant les filières colza, tournesol, betterave mais aussi la filière blé. Leur succès technique est indiscutable, d'autant qu'ils peuvent être utilisés sans modifier significativement la flotte actuelle de véhicules, ni la logistique de distribution du carburant. Leur compétitivité économique par rapport aux carburants fossiles n'est pas encore assurée, mais les flambées récurrentes du coût du baril leur sont favorables. Leur légitimité doit donc être assise aujourd'hui sur leurs atouts externes positifs, notamment écologiques et en terme d'emplois.

L'industrie américaine bénéficie de programmes de soutien au développement de l'emploi de produits agrochimiques avec un objectif de 20 à 30 % de la couverture des besoins en matière première. Au contraire, les programmes européens apparaissent timides dans ce domaine, et ne se focalisent pour le moment que sur le développement des biocarburants.

Analyse prospective

La directive européenne du 8 mai 2003 (2003/30/CE) a fortement relancé le débat sur la production de biocarburants en fixant des objectifs d'incorporation à 2 % en 2005, puis 5,75 % en 2010, contre 25 % pour le Brésil et 10 % pour les États-Unis et pour le Japon. En France, six nouvelles usines de production de biocarburants devraient voir le jour à court terme, trois pour la production d'éthanol et trois pour la production de biodiesel, dont une concernerait la Basse-Loire. Cette même directive introduit l'huile végétale dans la liste des biocarburants autorisés.

Un des leviers importants du développement des biocarburants est la fiscalité. Pour une meilleure promotion, ils nécessiteraient un traitement fiscal équivalent à celui des autres énergies alternatives (GPL, gaz naturel véhicule - GNV, électricité).

Quelques hypothèses peuvent être posées en réflexion à un développement durable des productions agricoles à usage non-alimentaire, en terme économique, environnemental et d'emplois :

- les ressources mondiales en hydrocarbures seront encore suffisantes pour éviter toute pénurie structurelle dans les 20 ans à venir ;
- au-delà des préoccupations nationales et communautaires, l'intégration des inquiétudes environnementales ira croissant et constituera à la fois une contrainte, pour une meilleure maîtrise des ressources fossiles, et une chance pour un développement accéléré d'alternatives à ces ressources, dont les produits d'agriculture ;
- l'orientation probable à la baisse, sur une longue période, des prix des agro-ressources devrait aider à améliorer leur compétitivité, qui dans les conditions actuelles du marché et pour des besoins aujourd'hui satisfaits par des produits d'origine pétrolière constituent le principal frein à leur entrée sur des débouchés de masse ;
- outre leur bilan de carbone particulièrement attractif, les agro-ressources présentent des qualités fonctionnelles intéressantes et susceptibles de multiples améliorations ; la génétique végétale permettrait d'accroître leur valeur en faisant produire préférentiellement à la plante les substances les plus intéressantes pour les marchés visés.

Le succès du développement des agro-ressources dépend principalement,

- de la rentabilité à terme des filières, sans nécessiter de subventions publiques spécifiques (technologie fiable, demande identifiée, avantages concurrentiels en terme de prix, de fonctionnalité ou de services rendus, qualité équivalente aux produits de la chimie traditionnelle) ;
- de la taille des projets afin de disposer de ressources suffisantes pour répondre à la demande du marché et de mobiliser une surface agricole suffisante ;
- d'afficher un bilan énergétique positif et des avantages environnementaux.

Cela suppose de se focaliser sur un nombre limité de projets qui puissent mobiliser l'ensemble des partenaires concernés, de s'appuyer sur une PAC favorable à ces filières et de bénéficier d'une incitation financière des politiques publiques, notamment pour accompagner la phase de recherche et d'industrialisation. Peu connus du public, le développement de ces bioproduits nécessite un travail de promotion et de sensibilisation.

Contacts

| | |
|----------------------------|---|
| Gino BOISMORIN | Chambre régionale d'agriculture 9, rue André Brouard, BP 70510 49105 Angers cedex 02 |
| Alain BOURGEOIS | Ecole supérieure d'agriculture d'Angers 55, rue Rabelais, BP 30748 49007 Angers cedex 01 |
| Vincent CHATELLIER | INRA de Nantes Rue Géraudière, BP 71627 44316 Nantes |
| Dorothée CLÉMENT | Hôtel de la Région des Pays de la Loire Direction de l'action économique 1, rue de la Loire 44966 Nantes cedex 09 |
| Olivier KRIEGK | Groupe Terrena La Noëlle, BP 199 44155 Ancenis cedex |
| Arnaud LAGRIFFOUL | Pays de la Loire environnement ressources Ecole supérieure d'agriculture d'Angers 55, rue Rabelais, BP 30748 49007 Angers cedex 01 |
| Rémi MER | Rémi Mer Consulting 6, rue du petit pré aux bœufs 44700 Orvault |
| Jean-Luc MILLECAMPS | Pôle Agronomique Ouest Hôtel de la Région des Pays de la Loire 1, rue de la Loire 44966 Nantes cedex 09 |
| Pascale POTTIER | Direction régionale de l'agriculture et de la forêt 12, rue Menou, BP 23523 44035 Nantes cedex 1 |
| Alain THÉBAUD | Hôtel de la Région des Pays de la Loire Direction de l'action économique 1, rue de la Loire 44966 Nantes cedex 09 |
| Jean-Marc VALLAURI | ÉNITIAA Rue Géraudière, BP 82225 44322 Nantes cedex 3 |

